Rapport d'activité

2025



TBK
Le réseau de transport du Pays de Quimperlé

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

RD
QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Table des matières

MOT DU DIRECTEUR 4

1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS, BILAN DE L'ANNÉE 6
1.1. Gouvernance 6
1.2. Marketing et commercial 7
1.2.1 Restructuration. 7
1.2.2 Mise en œuvre d'un Centre de Relation Clients 13
1.2.3 Projet de changement du système billettique 13
1.3. Exploitation et maintenance 14
1.3.1. Mise en place de la sous-traitance du service Mobibus 14
1.3.2. Remise à niveau technique du parc urbain. 14
1.3.3. Outils métier 15
1.4. Qualité 15
1.5. Sécurité. 16
1.5.1. Politique sécurité 16
1.5.2. Sensibilisation. 17
1.5.3. Prévention 18
1.5.3.1. Prévention des accidents de travail 18
1.5.3.2. Prévention du risque routier. 18
1.5.3.3. Suivi périodique. 20
1.5.3.4. Contrôle interne. 21
1.6. Environnement 22
1.6.1. Indicateur de retombées économiques 22
1.6.2. Projet de construction du dépôt définitif 23
1.7. Gestion des ressources humaines et sociales 25
1.7.1. Réorganisation 25
1.7.2. Vie sociale 25

2. ACTIVITÉ DU RÉSEAU ET DE L'ENTREPRISE DÉLÉGATAIRE, ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX 27
2.1. Performance générale. 27
2.2. Réalisation et évolution des services offerts. 28
2.2.1. Évolution kilométrique 28
2.2.2. Ajustements de rentrée 2025/2026 29
2.3. Fréquentation 30
2.3.1. Fréquentation par ligne. 30
2.3.2. Fréquentation par produit 33
2.3.3. Focus spécifique sur les activités à la demande. 34
2.3.3.1. Synthèse kilomètres ALLOBUS et MOBIBUS. 34
2.3.3.2. Fréquentation des services à la demande 34
2.3.4. Courses périscolaires. 35

2.4. Relations clients . . . 36
2.4.1. Supports d'information et de communication . . . 36
2.4.1.1. Supports imprimés . . . 36
2.4.1.2. Supports digitaux . . . 37
2.4.1.3. Traitement des réclamations. . . . 37
2.4.2. Centre de relations clients . . . 38
2.4.3. Temps forts 2025 . . . 39
2.4.4. Lutte contre la fraude . . . 41
2.5. Gestion du parc de véhicules et des équipements . . . 42
2.5.1. Parc matériel roulant . . . 42
2.5.2. Consommation . . . 44
2.5.3. Opérations de maintenance . . . 44
2.6. Gestion du personnel et bilan social . . . 45
2.6.1. RDQC . . . 45
2.6.2. Sous-traitants . . . 47

3. DÉMARCHE QSE . . . 48
3.1. Qualité du service . . . 48
3.1.1. Régularité des services . . . 48
3.1.2. Pénalités . . . 48
3.1.3. Pannes impactant le service commercial . . . 48
3.2. Sécurité sur le réseau. . . . 50
3.2.1. Accidentologie . . . 50
3.2.2. Faits sécuritaires . . . 51

4. ANALYSE DES ÉLÉMENTS FISCAUX, FINANCIERS ET COMPTABLES . . . 52
4.1. Compte de bilan et de résultats . . . 52
4.2. Investissements . . . 52
4.3. Recettes commerciales . . . 54
4.4. Recettes de gestion . . . 57

6. ANNEXES . . . 59

Mot du directeur



Dans le cadre des avenants 7 et 8 à la délégation de service public, 2025 s'inscrit comme une année charnière, résolument tournée vers l'avenir, caractérisée par l'engagement autour de **plusieurs projets structurants**.

Tout d'abord celui de **la réorganisation du réseau TBK**.

En effet, face au constat de l'évolution des besoins, du ralentissement de la fréquentation post période Covid et d'une évolution démographique défavorable engendrant un vieillissement de la population et l'érosion du nombre des usagers scolaires, il a été décidé de procéder à une refonte de l'offre de service.

Elle se caractérise par :
- La simplification de l'offre pour la rendre plus accessible,
- Le renforcement de l'intermodalité en particulier en phase avec le saut d'offre TER,
- L'amélioration de l'accès au centre-ville de Quimperlé en réponse au développement de nouveaux services,
- La fluidification des déplacements depuis et entre les différentes communes de l'agglomération.

RATP Dev a pu accompagner Quimperlé Communauté tout au long de sa réflexion concernant la définition des orientations propres à l'amélioration du service.

Ainsi, à compter de la rentrée de septembre 2025, la restructuration du réseau TBK a pu être déployée.

Ensuite celui du **renouvellement intégral de l'équipement billettique** associé à celui du système d'aide à l'exploitation et de l'information embarquée des voyageurs.

Cette opération majeure et déterminante, sous pilotage direct de Quimperlé Communauté, a pu bénéficier, tout au long de la gestion du projet, de l'assistance et de l'appui technique des différentes équipes expertes et spécialisées de RATP Dev.

Cette synergie entre déléguant et délégataire a ainsi pu participer à garantir les conditions propices au bon déploiement opérationnel dès le 02 mars 2026.

Enfin, au titre de la délégation de maitrise d'ouvrage et d'œuvre concédée à RATP Dev par Quimperlé Communauté, la poursuite du projet de **construction de l'atelier et du bâtiment d'exploitation définitif** qui doit nous conduire dès l'été 2027 à la mise en service d'une infrastructure adaptée, évolutive, durable et performante.

Les occasions pour la filiale de s'engager solidement aux côtés de notre autorité délégante dans l'accompagnement des évolutions nécessaires à la pérennité d'un service public adapté, rationnel et qualitatif.

Stéphane BROUSSAUD

Travailler avec nous, c'est facile !

Un partenaire de confiance guidé par des valeurs fortes

EFFICACES

Nous faisons ce qui est bien et ce qui est juste.
Nous tenons nos engagements chaque jour et partout.
Avec pragmatisme.
C'est aussi simple que cela !

COLLECTIFS

Nous partageons nos connaissances, notre expérience, nos idées. Nous apprenons des autres.
Car nous nous faisons confiance.

AUDACIEUX

Nous relevons de nouveaux défis. Nous visons de nouveaux sommets. Nous partons à la conquête de nouveaux contrats, de nouveaux clients, de nouvelles régions..
Sans jamais rien prendre pour acquis.

HUMAINS

Nous prenons soin de nos équipes.
De nos clients, de nos voyageurs, de nos communautés, de notre planète. Nous prenons soin des autres.
Car notre métier est profondément humain.

1• Principaux faits marquants, bilan de l'année

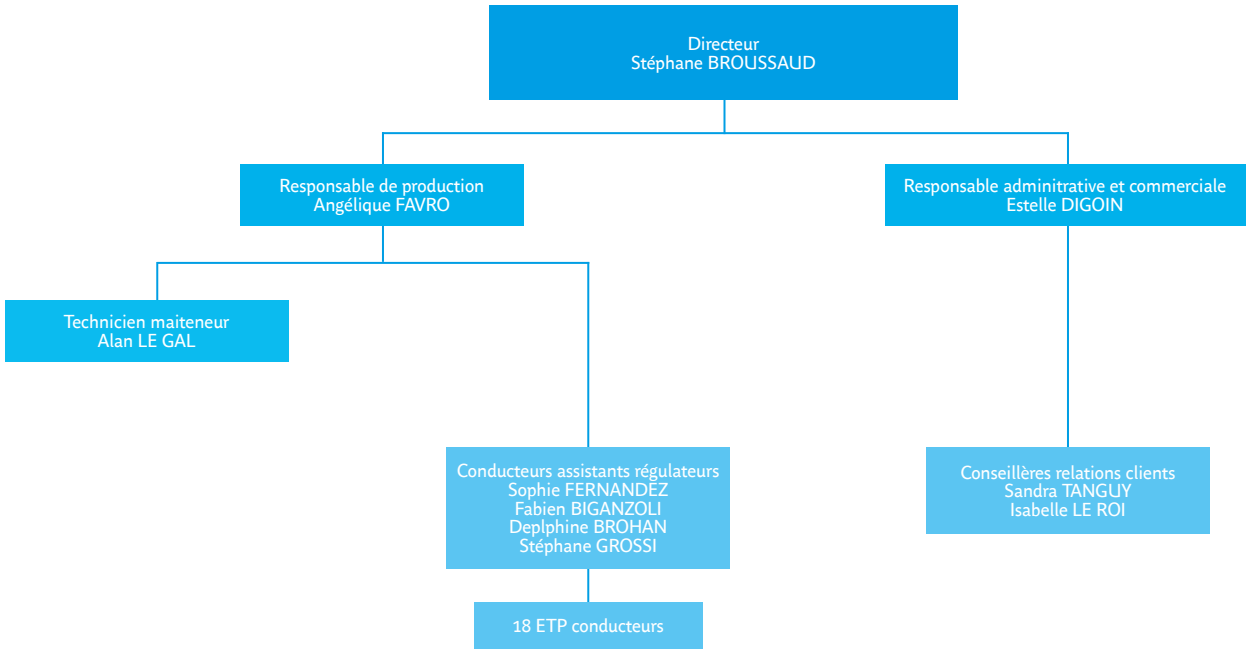
1.1 Gouvernance

L'année 2025 marque l'accomplissement et la consolidation de la réorganisation managériale engagée en 2024 :

- L'organigramme est simplifié et clarifié pour plus d'efficacité et de réactivité

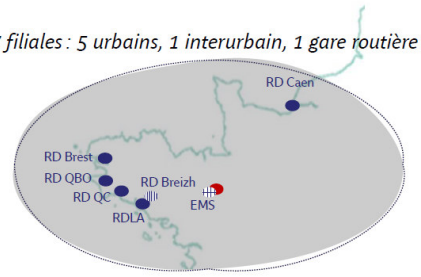
- Le CoDir est resserré et adapté au volume et à la nature de l'activité déléguée, composé du directeur accompagné de 2 responsables qui, fort de leurs polyvalences, savent se montrer efficaces et agiles face aux enjeux contractuels.

Organigramme RDQC



De plus et autant que nécessaire, la collectivité bénéficie de l'appui mutualisé entre les différentes filiales régionales des différentes ressources spécialisées basées en région sous la responsabilité de Marie STEPHAN.

7 filiales : 5 urbains, 1 interurbain, 1 gare routière



L'équipe régionale

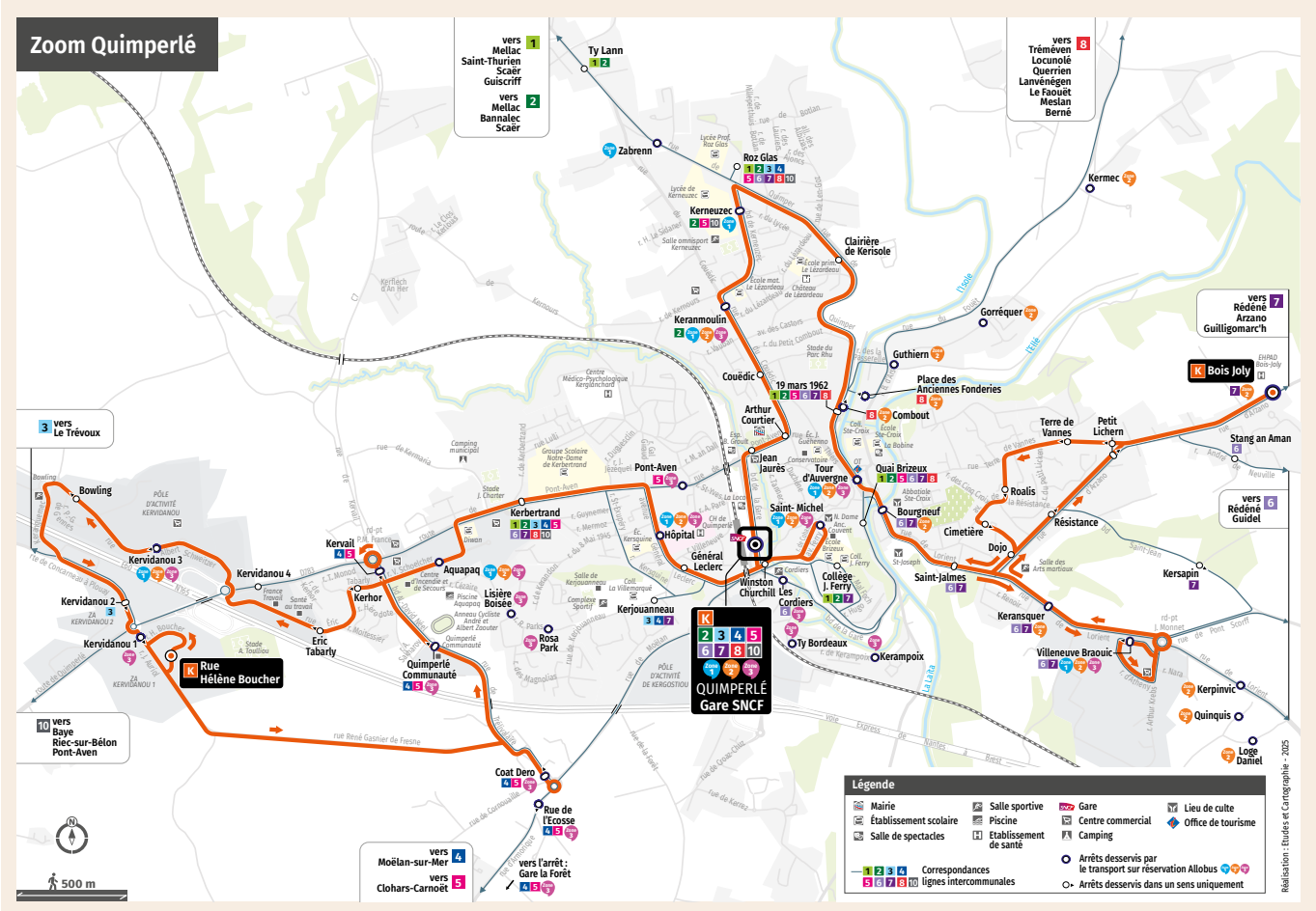
Fonction	Nom	Téléphone
Directrice	Marie STEPHAN	06 14 32 47 88
Assistante de Direction	Marie-Ange CHABROULLET	06 37 00 75 77
Méthodes	Alexandre SCHWEGLER	06 28 59 69 18
Finance	Meryam JOUHRI	06 09 55 64 39
RH	Carlos DE SAGAZAN	06 14 26 55 37
SI	Laurent CANU	06 65 40 70 99
Marketing	Géraldine TALEC	06 37 53 00 16
Maintenance	Frédéric FETIVEAU	06 37 70 33 90
Exploitation	-	

En complément et sur des thématiques spécifiques, les experts groupe de la BU France/Suisse RATP Dev peuvent intervenir en assistance technique, juridique et financière.

Ce fut le cas à de multiples reprises au cours de l'année 2025, par exemples au titre du marketing, de la maintenance, du transport à la demande, des systèmes informatiques, de la billettique et du SAEIV.

1.2 Marketing et commercial

1.2.1 Restructuration



Pourquoi un nouveau réseau ?

Le nouveau réseau, repensé par Quimperlé Communauté et RATP Dev, vise à permettre l'utilisation des transports en commun par le plus grand nombre sur le territoire et à augmenter ainsi leur fréquentation. En proposant aux habitants une alternative fiable et concrète à la voiture individuelle, l'objectif est de faire émerger de nouvelles habitudes de déplacements pour une mobilité plus durable.

Avec une volonté affirmée de réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements des habitants au quotidien, Quimperlé Communauté a travaillé avec les équipes de TBK et les experts de RATP Dev pour proposer une nouvelle configuration du réseau, qui a vu le jour le 1er septembre 2025.

Trois principales améliorations étaient attendues pour les habitants de Quimperlé Communauté :

- Une augmentation du nombre de passages de bus dans Quimperlé ;
- Un enrichissement du service de transport sur réservation ;
- Une simplification du réseau et de l'information aux usagers.

Cette évolution de réseau prévoyait de maintenir tous les arrêts par rapport à l'année scolaire 2024-2025.
Ces évolutions ont fait l'objet d'une grande campagne d'information des habitants de Quimperlé Communauté.

Une nouvelle ligne urbaine à plus haute fréquence

Une nouvelle ligne, nommée K, dessert les principaux points d'intérêt de Quimperlé, en remplacement des anciennes lignes A, B et C.

Elle offre une fréquence de 20 minutes en heures de pointe et 30 minutes en heures creuses, contre une fréquence à l'heure sur les lignes dans Quimperlé antérieurement.

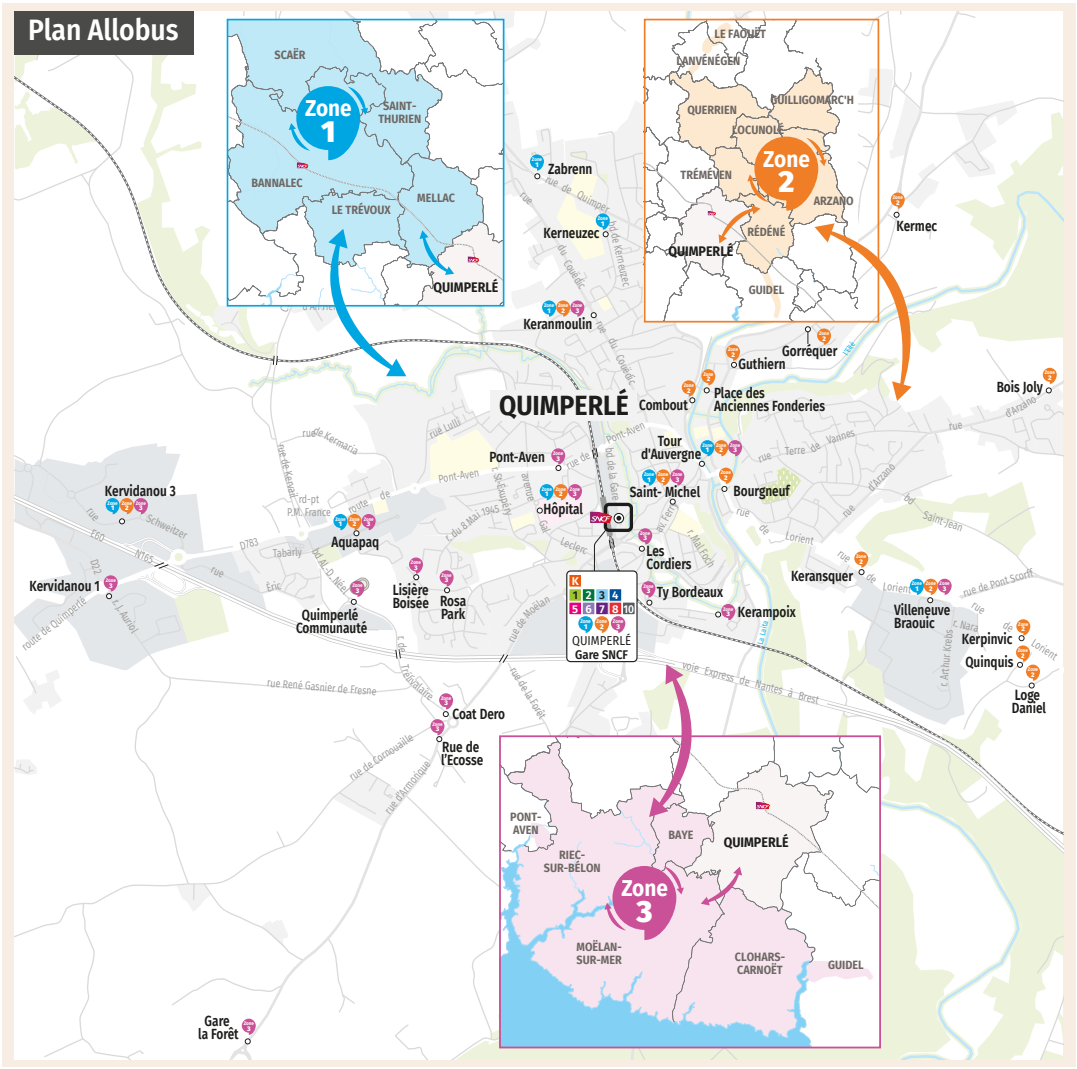
Avec cette nouvelle ligne K, de nouveaux arrêts sont implantés au plus proche des lieux d'intérêts pour les usagers :

- L'arrêt "Arthur Courtier" est créé en proximité de la haute-ville : il permet d'accéder au conservatoire et à la médiathèque ;
- L'arrêt "Saint-Michel" voit le jour également et permet d'accéder à la place du marché et aux commerces du centre-ville ;
- L'arrêt "Eric Tabarly" est installé au cœur de la zone d'activités de Kervidanou 4 en proximité de France Travail et de la Santé au travail ;
- L'arrêt "Kerhor" est créé en proximité d'une maison médicale et d'un laboratoire ;
- Les nouveaux arrêts "Général Leclerc" et "Winston Churchill" permettent respectivement l'accès au collège La Villemarqué et au gymnase des Cordiers.

La ligne K fonctionne toute l'année, suivant les mêmes horaires, sur une amplitude allant de 6h40 à 20h20, y compris pendant les vacances scolaires. Le samedi, elle fonctionne de 7h40 à 20h20.

Cette évolution, en augmentant les possibilités horaires de déplacements, vise notamment à permettre aux actifs de se tourner vers les transports en commun pour les trajets entre leur domicile et leur lieu de travail.

Elle permet également de faciliter les correspondances avec les lignes TER dont la fréquence a augmenté également en gare de Quimperlé depuis septembre 2025.



Un service de transport sur réservation enrichi

Un nouveau service de transport sur réservation Allobus est également disponible depuis le 1er septembre 2025.

L'organisation du service de transport par zone principalement en heures creuses a été conservée mais avec un mode de fonctionnement assoupli avec plus de liberté dans les réservations et la suppression du calage horaire des courses ouvertes à la réservation en gare de Quimperlé.

Ainsi, chaque minibus, selon les réservations, peut circuler en continu :

- En période scolaire de 10h à 15h30 en semaine hors mercredi, de 10h à 12h et de 15h30 à 19h le mercredi,
- De 9h30 à 13h puis de 15h30 à 17h30 le samedi,
- De 7h15 à 13h puis de 15h30 à 17h30 durant les vacances scolaires.

Les usagers peuvent dorénavant :

- Effectuer un trajet de n'importe quel arrêt à un autre à l'intérieur d'une zone. Les arrêts desservis par des lignes scolaires sont également concernés. Ainsi pour une meilleure proximité de service, les arrêts éligibles passent de 150 à 550.
- Aller et revenir d'une des communes vers certains arrêts situés dans Quimperlé.

Afin de faciliter l'usage de ce service pour les habitants :

- La réservation est ouverte 1 mois avant la date du trajet (contre 2 semaines auparavant) pour permettre aux usagers d'organiser leurs déplacements à l'avance ;
- La réservation par téléphone peut désormais s'effectuer sur des horaires élargis : du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et le samedi de 9h à 17h.

Ancienne numérotation	Nouvelle numérotation septembre 2025	
1-11 / 1-12 / 1-13	1	Lignes interco principales
2-21 / 2-22 / 2-25 / 2-11	2	Lignes interco principales
3-31	3	Lignes interco principales
4-41	4	Lignes interco principales
5-51 / 5-52 / 5-53	5	Lignes interco principales
6-61	6	Lignes interco principales
7-71 / 7-72	7	Lignes interco principales
8	8	Lignes interco principales
9	9	Lignes interco principales
10	10	Lignes interco principales
A / B / C	K	Ligne urbaine
2.23 / 2.54 / 2.85	120	Collèges et Lycées de Quimperlé
2.24 / 2.26 / 2.27	121	Collèges et Lycées de Quimperlé
2	122	Collèges et Lycées de Quimperlé
2 + B	123	Collèges et Lycées de Quimperlé
4.42	140	Collèges et Lycées de Quimperlé
4.43	141	Collèges et Lycées de Quimperlé
5.54 / 5.44 / 5.63 + A	150	Collèges et Lycées de Quimperlé
6.63 + A	160	Collèges et Lycées de Quimperlé
6.62 + A / SPL	161	Collèges et Lycées de Quimperlé
8.85	180	Collèges et Lycées de Quimperlé
B	181	Collèges et Lycées de Quimperlé
8	182	Collèges et Lycées de Quimperlé
Dame	190	Collèges et Lycées de Quimperlé
Q2	200	Collèges Quimperlé
S2	210	Collège Scaër
S3	211	Collège Scaër
S4	212	Collège Scaër
S6	213	Collège Scaër
B6	220	Collège Bannalec
B7	221	Collège Bannalec
B9	222	Collège Bannalec
B9	223	Collège Bannalec
2 bis	224	Collège Bannalec
M4 / M7 / M13	240	Collège Moëlan sur Mer
M5 / M12	241	Collège Moëlan sur Mer
C1 / C3	250	Collège Moëlan sur Mer
M8	251	Collège Moëlan sur Mer
M9	252	Collège Moëlan sur Mer
G2	270	Collège Plouay
PA1	290	Collège Pont Aven
PA3	291	Collège Pont Aven
Q1	300	Écoles Quimperlé
S7	310	École St Thurien
B5	320	École Mellac
D2	321	École Diwan Bannalec
T9	330	École Le Trévoux
M10	350	École Diwan Quimperlé
R1	360	École Rédéné
G2	370	École Guilligomarc'h
T1	380	École Trémeven
L1	381	École Locunolé
R9	390	École Riec sur Belon

La simplification du réseau et de l'information aux usagers

Afin de faciliter la compréhension des itinéraires par les usagers, une nouvelle numérotation est mise en place.

Préalablement, les lignes scolaires étaient considérées comme des variantes des lignes intercommunales avec une numérotation type "1-11", "2-54", etc., pouvant présenter des freins en termes d'accessibilité.

Les lignes scolaires ont donc été re-numérotées en nombre à 3 chiffres :

- De 120 à 181 pour les lignes à destination des collèges-lycées de Quimperlé,
- De 200 à 291 pour les lignes à destination des collèges des communes de Quimperlé Communauté,
- De 300 à 390 pour les écoles primaires des communes de Quimperlé Communauté.

Les itinéraires ont été simplifiés, uniformisés et optimisés aux besoins en fonction des fréquentations.

L'accompagnement des voyageurs dans ce changement

A l'occasion du lancement de la restructuration, il est procédé à un ajustement en conséquence du plan marketing annuel.

Toutes les informations sur le site internet

A compter du 6 juin, le site internet dispose d'un onglet « Nouveau réseau » avec les plans et horaires par ligne détaillés, ainsi qu'une recherche d'itinéraire afin de simuler le parcours réalisable à compter du 1er septembre 2025.

Des conseillers en mobilité à la disposition des voyageurs à l'agence

Des plans de poche en format papier et des dépliants horaires ont été mis à la disposition des usagers dès le mois de juin ainsi que dans les points relais de TBK, dont la liste est disponible sur le site internet.

A partir du 6 juin et pendant toute la période de transition, les usagers ont pu également :

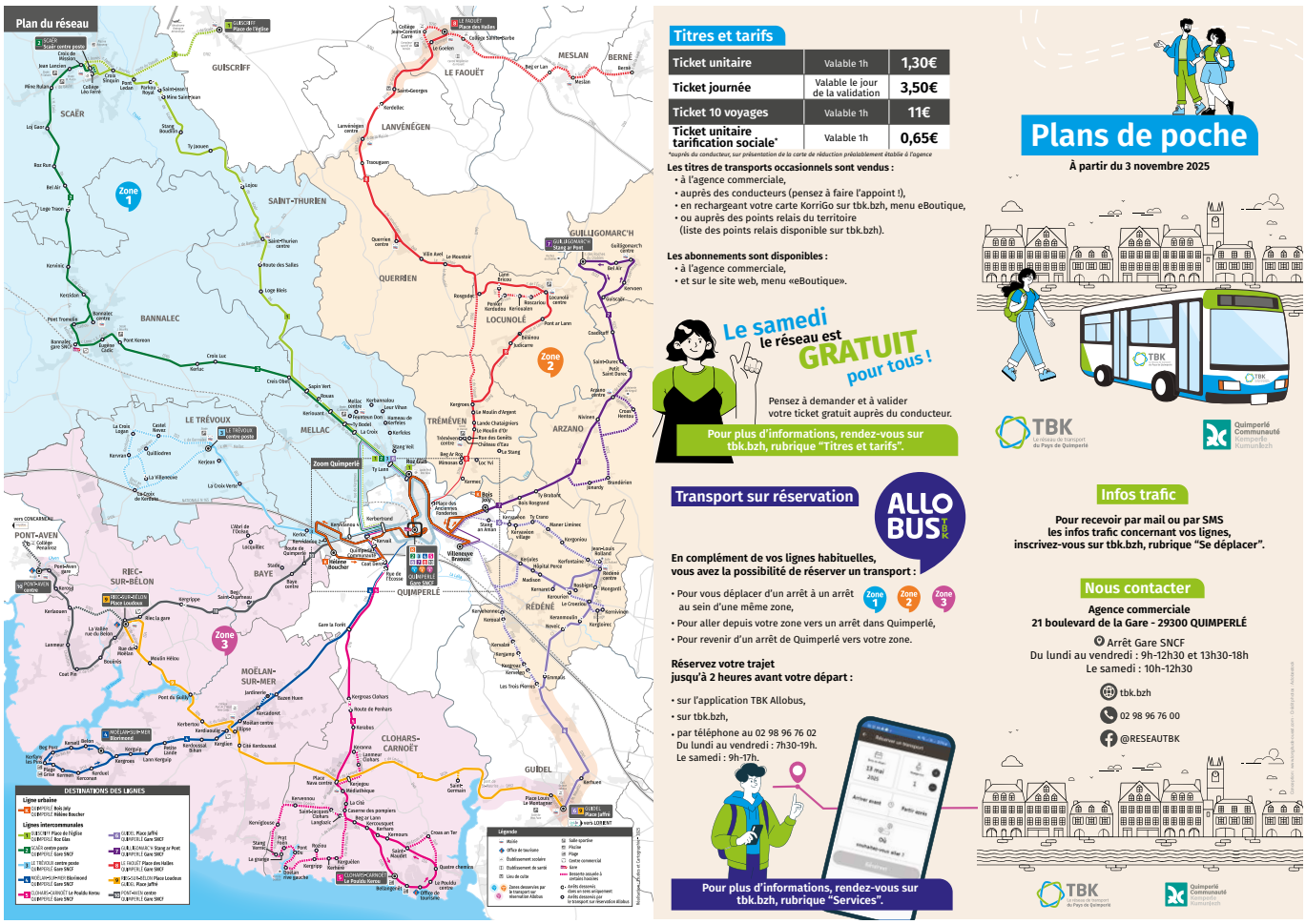
- Consulter le site web tbk.bzh rubrique « Nouveau réseau » pour consulter les plans et horaires ;
- Poser leurs questions via le formulaire de contact du site internet ou par message sur Facebook Messenger ;
- Contacter un conseiller mobilité au 02 98 96 76 00 (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h et le samedi de 10h à 12h30).

Des points de présentation dans les établissements scolaires

Les équipes de TBK sont allées à la rencontre des collégiens et lycéens du territoire durant le mois de juin.

Des points d'information sur les marchés

Afin de présenter les évolutions du réseau de transport, des conseillers TBK ont été présents sur les marchés de Quimperlé dès le mois de juin pour distribuer les nouveaux plans du réseau, simuler des parcours avec les usagers et informer sur les abonnements et titres disponibles.



Les équipes de TBK aux côtés des voyageurs le 1er septembre

En accompagnement de la rentrée de septembre, des salariés de TBK ont été mis à disposition sur le réseau afin d'accompagner les voyageurs susceptibles de rencontrer des difficultés dans leurs déplacements particulièrement sur les pôles de correspondance.

La capacité d'adaptation du délégataire tout au long de la phase de démarrage de l'offre restructurée

La mise en place d'une cellule de veille aux réclamations associée à de points d'échanges réguliers avec Quimperlé Communauté ont permis la prise en compte et la résolution rapide des irritants.

Ainsi, au-delà de modifications mineures au fil de l'eau, il a été procédé à un ajustement d'offre à la rentrée des vacances de Toussaint associé à une nouvelle campagne de diffusion de l'information multicanale et de communication.

1.2.2 Mise en œuvre d'un Centre de Relation Clients

Concomitamment à la restructuration du réseau TBK et afin d'améliorer et de rationaliser la réponse aux usagers du transport à la demande, il a été décidé de recourir à une centrale d'appels mutualisée.

Cette dernière assure :

- La gestion des demandes téléphoniques de réservation pour le transport à la demande Allobus et de personnes à mobilité réduite Mobibus,
- Le traitement des appels téléphoniques en débordement de l'agence,
- En fonction des besoins, la prise en charge des appels en complément de la plage horaire d'ouverture de l'agence sur une amplitude de 7h30 à 19h30 du lundi au samedi,
- La mise en œuvre complémentaire à ces horaires d'un serveur vocal.

Pour garantir la qualité et la traçabilité de ces opérations, RATP Dev Quimperlé Communauté a décidé de recourir à la sous-traitance de cette activité à la filiale régionale de RATP Dev Celty dans le cadre de la création d'un service mutualisé spécifique et dédié.

1.2.3 Projet de changement du système billettique

Il s'agit d'accompagner techniquement Quimperlé Communauté tout au long de la phase de suivi de projet pour faire face à l'obsolescence du système Actoll en place pour migrer vers le nouveau prestataire Matawan retenu par la collectivité.

Cette opération intervient sans avoir pu être anticipée dans le cadre de la DSP.

En raison de la complexité des systèmes, de l'existence de nombreuses interfaces entre les différents outils métier et de la nécessité d'une continuité fonctionnelle d'activité lors de la bascule, cette opération est très exigeante. Elle implique une grande implication et application aux niveaux techniques et organisationnels afin de garantir la réussite de la transition et en limiter les impacts sur les usagers, la fréquentation et les recettes.

De plus cette nouvelle solution s'accompagne d'un changement de boutique en ligne et de la solution M-ticket.

Près d'une année de gestion de projet, des dizaines de réunions multipartites entre les équipes du déléguant, du délégataire, du prestataire et des intervenants périphériques, des centaines de tests, auront été nécessaires en préalable au déploiement.

Une information voyageurs multicanale fine et ciblée par typologie de clientèle a accompagné le déploiement effectif au 02 mars 2026.

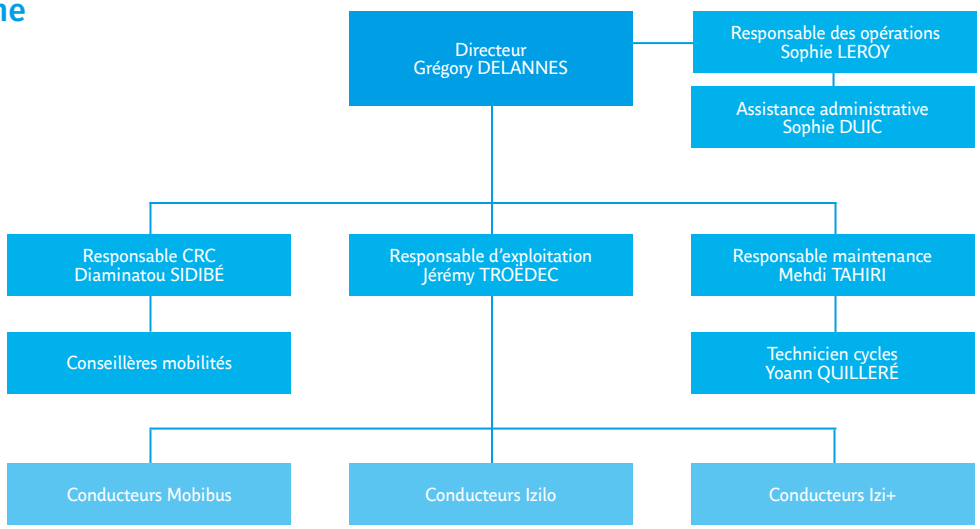
1.3 Exploitation et maintenance

1.3.1 Mise en place de la sous-traitance du service Mobibus

L'activité de transport à la demande des personnes à mobilité réduite Mobibus présente des spécificités d'exploitation qui nuisent à la mixité des services du reste du réseau.

A ce titre à l'occasion de la restructuration du réseau, il est procédé à la sous-traitance de ce service au profit de la filiale RATP Dev Celty.

Organigramme



1.3.2 Remise à niveau technique du parc urbain

L'évolution des services avec la mise en place de la restructuration du réseau occasionne une modification de la consistance de la flotte nécessaire à son exploitation.

Le parc urbain présente la particularité d'être constitué très majoritairement de midibus. Cette catégorie représente un marché de niche très tendu en occasion avec à la pression d'un contexte réglementaire de transition énergétique.

Face aux engagements contractuels de limite d'âge et à l'impossibilité de remplacement, il est décidé de procéder à titre dérogatoire au rétrofit mécanique intégral des chaines cinématiques et à une remise à niveau technique intérieur et extérieur sur 4 midibus du parc urbain. Ainsi moyennant un engagement financier de près de 190 000€ (détaillé plus loin dans le document), les conditions sont réunies pour prolonger l'exploitation de ce parc à fin 2028.

1.3.3 Outils métier

2025 marque les consolidations du paramétrage de l'outil Cleo de gestion de planning dans le cadre de la mise en place de l'annualisation du temps de travail, et des pratiques de suivi de la maintenance dans Winatel.

A l'occasion de la restructuration et de la mise en place du centre de relations clients, le logiciel de gestion des réservations de transport à la demande Padam est remplacé pour plus d'efficience par Citi'moov de Simpliciti.

Enfin dans le cadre du projet billettique dès mars 2026, Matawan succède à Actoll et à Pysae pour le système d'aide à l'exploitation et l'information voyageurs.

1.4 Qualité

De bonnes conditions de travail et l'épanouissement professionnel diminuent l'absentéisme et améliorent la qualité du travail produit.

RDQC en a conscience et s'assure, en dialoguant et travaillant régulièrement avec les partenaires sociaux et les salariés, dans le respect contractuel des contraintes techniques, opérationnelles et financières de la délégation de service public. Il s'agit de rechercher le meilleur équilibre possible entre activité professionnelle et vie personnelle dans l'organisation du travail de l'ensemble des salariés.

Le constat d'un fait imputable au facteur humain ayant conduit à une dégradation de la perception de la qualité du service délivré fait systématiquement l'objet d'une analyse, d'un entretien managérial et, en cas de faute avérée et récurrente, d'un traitement disciplinaire gradué.

Au-delà de nos échanges continus, afin d'entretenir un indispensable climat de complète confiance, des réunions bimensuelles permettent au CoDir de partager avec Quimperlé Communauté en toute transparence l'intégralité des constats d'atteinte à la qualité de service, de les mettre en contexte et d'évoquer les pistes correctives éventuellement déployées ou à mettre en place.

1.5 Sécurité

La Sécurité est une valeur fondamentale pour RATP Dev et sa filiale locale.

La préservation des biens, des personnes transportées et de l'environnement de travail en tous lieux, la santé physique et mentale des salariés est un préalable et une réelle priorité pour l'entreprise.

1.5.1 Politique sécurité

Le Directeur formalise son engagement à travers la Politique Sécurité et la mise en œuvre d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Celle-ci est communiquée spécifiquement à l'ensemble des salariés via différents canaux d'informations et est affichée.

RD QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

RATP DEV

25/02/2025

Lettre d'engagement du Directeur

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (2020-2028) de Quimperlé Communauté, RDQC exploite le réseau TBK et dispose donc d'un rôle majeur dans l'organisation des mobilités.
D'une façon plus générale, RDQC a pour mission de s'ancrer durablement sur le territoire local. A ce titre, je souhaite déployer une politique générale de **Responsabilité Sociétale des Entreprises** (RSE).
La **Politique Sécurité** constitue l'un des piliers de la politique RSE de RDQC :

- Respect des exigences légales, réglementaires et contractuelles ;
- Amélioration des conditions de travail des Femmes et Hommes de l'entreprise ;
- Préservation de la sécurité des parties prenantes : sous-traitants, voyageurs, tiers et visiteurs.

Un **système de management de la Santé et de la Sécurité au Travail** est mis en œuvre autour d'objectifs :

- Suivi des conducteurs considérés à risque en matière de sécurité ;
- Validité des permis de conduire ;
- Suivi des visites médicales ;
- Lutte contre les addictions ;
- Respect des temps de travail ;
- Formation et maintien des connaissances et des habilitations des conducteurs ;
- Conformité des opérations de maintenance préventive ;
- Maintenance curative suite à dysfonctionnement signalé.

Un dispositif de contrôle interne est mis en place concernant ces différents objectifs pour en assurer le suivi, identifier d'éventuels axes de progrès et permettre le déploiement d'actions correctives.

Chacun d'entre nous se doit d'être acteur de sa propre sécurité mais aussi de celle de ses collègues, tiers ou voyageurs.

Stéphane BROUSSAUD
Directeur

RD QUIMPERLE COMMUNAUTE - RDQC filiale de RATP Dev - 2 Rue Jules Verne - 29300 QUIMPERLE - France -
RCS 882 294 226 Quimper - SASU au capital de 500 000€ - Siret 882 294 226 00023 - NAF 7010Z - TVA FR40882294223

1.5.2 Sensibilisation

La culture de la sécurité de l'entreprise repose sur la prise en compte des facteurs organisationnels et humains. En effet, les comportements et pratiques individuelles influent directement sur le niveau de sécurité.

Pour cela, des actions de sensibilisation du personnel vis-à-vis des différents risques sont réalisées régulièrement. Celles-ci peuvent prendre différentes formes telles que des affiches de communication, des stands de sensibilisation, des notes d'informations.

Affichage en salle de prise de service



Flash sécurité distribué à chaque salarié



1.5.3 Prévention

1.5.3.1 Prévention des accidents du travail

La prévention des accidents du travail est un réel enjeu pour RATP Dev Quimperlé Communauté. Au-delà des conséquences financières liées au taux de cotisation AT-MP, il en va de l'intégrité physique et mentale des salariés, de la responsabilité civile et pénale de la Direction Générale, de la réorganisation interne pour remplacer les salariés victimes et de l'image de marque de RATP Dev Quimperlé Communauté.

Chaque accident du travail fait l'objet d'une déclaration interne. L'analyse d'accident est systématique. Si l'état de santé du salarié victime le permet, ce dernier est présent afin de comprendre les circonstances de survenue d'un accident du travail. Des actions correctives peuvent être mises en œuvre à l'issue de l'analyse.

1.5.3.2 Prévention du risque routier

Le transport routier de voyageurs étant notre cœur d'activité, la prévention du risque routier est essentielle et indispensable pour garantir un haut niveau de sécurité pour nos salariés et nos voyageurs. Afin de prévenir toute dérive sécuritaire et en complément des actions de prévention réalisées, des contrôles sont effectués concernant la consommation d'alcool, de produits stupéfiants et la validité des permis de conduire et des FIMO/FCO.

Affichage en salle de prise de poste



Certificat

Angélique FAVRO

RD QUIMPERLÉ

a participé à la formation dispensée le 4 février 2025

Dépistage de stupéfiants avec le kit DrugWipe®

Il lui est désormais possible d'être formateur pour les dépistages de consommation de stupéfiants ainsi que pour l'usage du produit DrugWipe 5 S.

Strasbourg, février 2025

Wilfried Sooth

SECURETEC

Securetec France Sàrl · 20, place des halles · 67000 Strasbourg · France · T 03.88.52.26.18 · NUMÉRO VERT 08.00.94.08.84 · info.fr@securetec.net · www.securetec.fr



Certificat

Stéphane BROUSSAUD

RATP Dev

a participé à la formation dispensée le 8 novembre 2022

Dépistage de stupéfiants avec le kit DrugWipe®

Il lui est désormais possible d'être formateur pour les dépistages de consommation de stupéfiants ainsi que pour l'usage du produit DrugWipe 5 S.

Strasbourg, novembre 2022

Wilfried Sooth

SECURETEC

Securetec France Sàrl · Tour Europe · 20, place des halles 67000 Strasbourg · France · T 03.88.52.26.18 · F 03.88.52.26.19 NUMERO VERT 08.00.94.08.84 · info.fr@securetec.net · www.securetec.fr

Chaque accident routier fait l'objet d'une analyse a posteriori avec le conducteur et son manager. En fonction de ce qui aura été évoqué, des actions graduées peuvent être mises en place (audit de conduite, reprise en formation, etc.).

Livret sécurité distribué à chaque salarié



1 Qu'est-ce que les angles morts ?

Les rétroviseurs sont des dispositifs qui aident à avoir une meilleure vision de son environnement. Cependant, ces dispositifs ont leur limite et il existe une zone inaccessible au champ de vision du conducteur.

Les angles morts correspondent à ces zones qui ne sont pas visibles par le conducteur.

Il s'agit des parties situées à l'avant, sur les côtés et à l'arrière du véhicule. Les angles morts sont proportionnels à la longueur et à la hauteur du véhicule.

D'ailleurs, depuis le 1er janvier 2021, les véhicules lourds sont dans l'obligation d'être équipés d'une signalisation matérialisant leurs angles morts.





2

2 Les bons réflexes à adopter

Le réglage des rétroviseurs

Après avoir réglé votre siège de conduite, l'étape suivante consiste à régler vos rétroviseurs. **Un rétroviseur bien réglé permet de réduire l'angle mort.**

Les contrôles visuels

Voici les situations les plus fréquentes qui nécessitent la vérification de l'angle mort par un contrôle visuel :

- Changement de direction à une intersection,
- Avant un changement de file,
- Lors d'une sortie de stationnement, d'un arrêt commercial ,
- Lors d'une sortie d'un giratoire,
- Lors d'une manœuvre,
- Etc.

Annonce sonore « Dirigez-vous vers le fond du bus »



En cas de forte affluence de voyageurs, afin que les usagers ne restent pas entre le portillon du poste de conduite et la porte avant du bus. **Vous devez actionner l'annonce sonore n°1 « Dirigez-vous vers le fond du bus ».**

3

1.5.3.3 Suivis périodiques

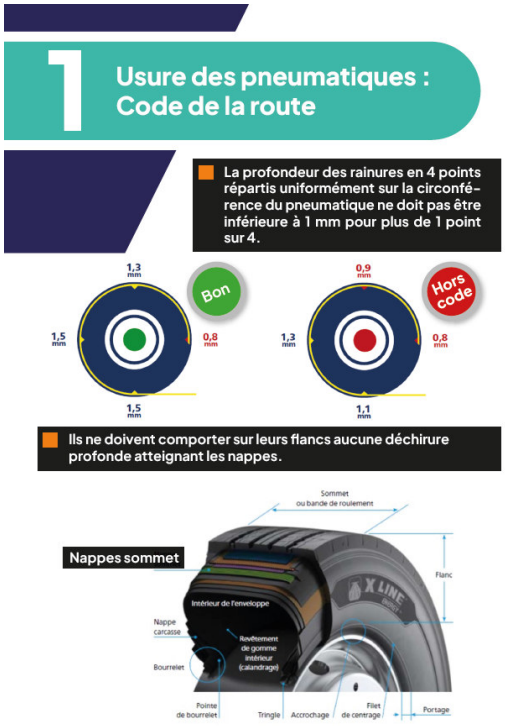
Certains équipements et matériels utilisés par RDQC nécessitent un suivi périodique avec des vérifications règlementaires à effectuer.

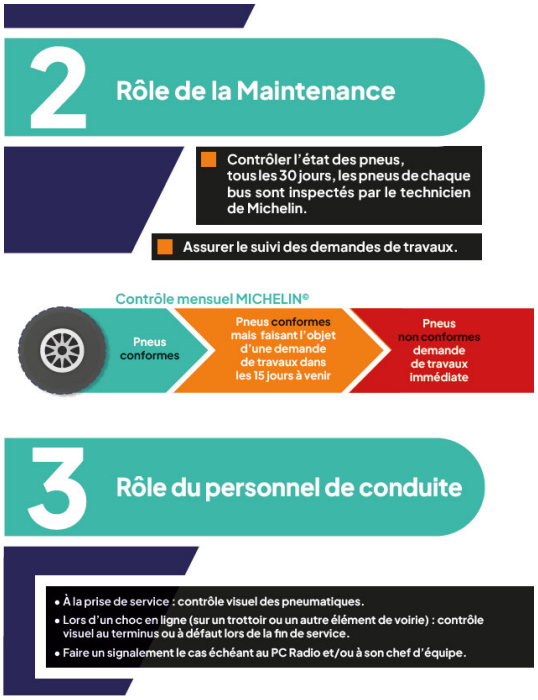
C'est notamment le cas pour les équipements de levage des bus, les portes automatisées, les systèmes d'alarmes et d'évacuation incendie, les extincteurs, les équipements sous pression, les installations électriques, les rampes d'accessibilité des véhicules, etc. La périodicité de ces vérifications est définie par la règlementation.

Un suivi du registre de sécurité permet de s'assurer du respect de ces échéances pour les différents contrôles. Des actions correctives peuvent être mises en œuvre en cas d'observations qui les requièrent.

Distribution individuelle trimestrielle par thématique







1.5.3.4 Contrôle interne

Les objectifs de contrôle interne sont issus de la Politique Sécurité. Chacun de ces objectifs est ensuite repris individuellement et intègre des sous parties :

• Le suivi des conducteurs considérés à risque en matière de sécurité :
- Suivi des analyses d'accident concernés et des actions mises en œuvre ;
- Suivi des mesures prises concernant les conducteurs ayant eu un comportement dangereux (plusieurs signalement) et/ou fait l'objet de verbalisation ;

• La validité des permis de conduire :
- Contrôle de la copie du permis de conduire dans les dossiers individuels ;
- Contrôle de la validité des permis de conduire ;

• Le suivi des visites médicales :
- Contrôle de la copie de l'avis d'aptitude médicale dans les dossiers individuels ;
- Contrôle du respect des échéances des visites médicales ;

• La lutte contre les addictions :
- Contrôle d'alcoolémie **(41 tests aléatoires réalisés en interne en 2025) ;**
- Dépistage de la consommation de produits stupéfiants **(32 tests aléatoires réalisés en interne en 2025) ;**

• Le respect du temps de travail :
- Contrôle des temps de travail journalier et des repos hebdomadaires ;
- Contrôle du contingent annuel des heures supplémentaires ;

• La formation et le maintien des connaissances et des habilitations des conducteurs :
- Contrôle de la copie de l'attestation FIMO/FCO dans les dossiers individuels ;
- Contrôle de la validité des FIMO/FCO ;

• La conformité des opérations de maintenance préventive :
- Suivi des contrôles techniques ;
- Suivi des contrôles des pneumatiques ;

• La maintenance curative suite à dysfonctionnement signalé :
- Suivi du traitement de chaque signalement ;
- Suivi des demandes de travaux (pneumatiques).

1.6 Environnement

1.6.1 Indicateur de retombées économiques

Très soucieuse du développement des territoires où elle opère, RATP Dev propose la production d'un indicateur de retombées économiques. Cet indicateur, produit par une société indépendante (Potentis Conseil), permet de quantifier les conséquences économiques pour le territoire de l'implantation de la filiale.

Synthèse de restitution du prestataire

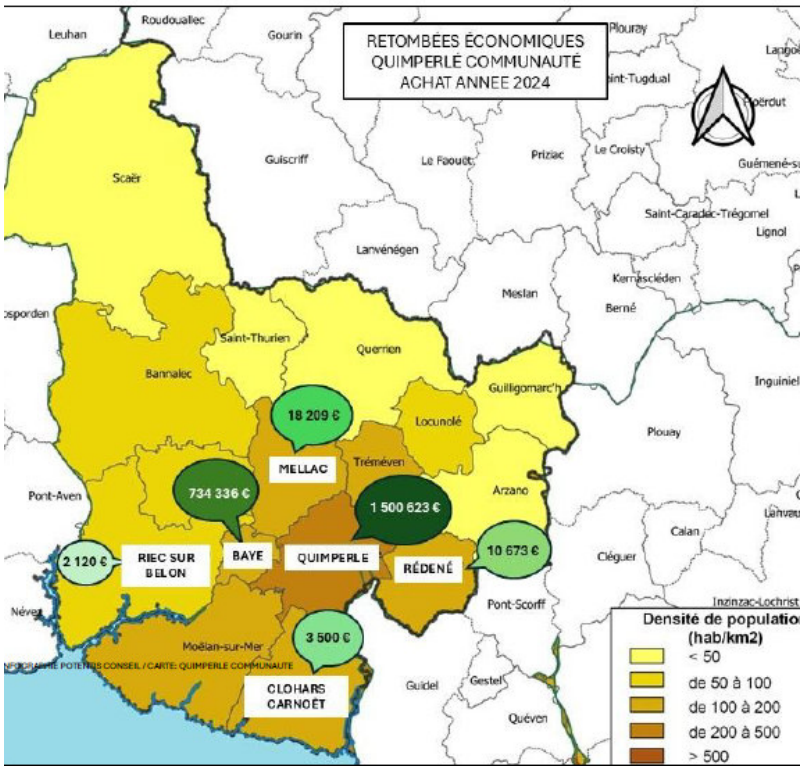
Les résultats de l'indicateur de retombées économiques

En 2024 , en quelques chiffres:

- la société de transport public **TBK** a réalisé **2 269 462.91 €** de ses achats sur le territoire de **Quimperlé Communauté.**
- La société **TBK** a réalisé **3 675 958.08 €** de ses achats en région **Bretagne.**
- La société **TBK** a distribué **537 534.10 €** de pouvoir d'achat sur le territoire de **Quimperlé Communauté.**
- La société **TBK** a distribué **1 033 889.34 €** de pouvoir d'achat en région **Bretagne.**
- Ainsi, la société **TBK** a réalisé **plus de 90** % de ses achats en région **Bretagne.**

Carte des retombées économiques dans les communes de Quimperlé Communauté en 2024

Les 2 269 462 € de retombées se répartissent comme suit sur le territoire de l'agglomération :



Le pouvoir d'achat généré correspond aux salaires versés rapportés au lieu de résidence des salariés concernés.

1.6.2 Projet de construction du dépôt définitif



Dans le cadre de la DSP et de l'avenant 8 à cette dernière, il s'agit de décliner la seconde phase du projet de construction du dépôt.

Vue aérienne du projet

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet concerne la création d'un atelier et d'un bâtiment exploitation pour le réseau TBK sur la commune de QUIMPERLÉ permettant d'accueillir le personnel et d'assurer les fonctionnalités pour le remisage et la maintenance du parc de véhicules destiné à l'exploitation des lignes de bus desservant la communauté urbaine et disposant :

- D'un bâtiment exploitation comprenant :
  - Un pôle exploitation,
  - Des bureaux d'administration,
  - Des espaces communs,
  - Des locaux techniques,
  - Un atelier de maintenance capable d'accueillir 2 bus,
- D'un parking VL de 31 places dont 1 PMR et 3 recharges électriques,
- D'un parking de 20 places pour les deux-roues (motos & vélos) entièrement couvert.

L'effectif prévisionnel sur site est de 35 personnes.

L'exploitation est à ce jour prévue 6 jours sur 7, de 06h00 à 21h00.



Il s'agit d'une évolution du projet initial qui intègre d'une part les normes environnementales en vigueur concernant le confort thermique, la gestion de l'eau, la production et la gestion de l'énergie et, d'autre part, les normes et les préalables nécessaires pour envisager ouvertement la transition énergétique du parc de matériel roulant.

Plan de façade illustré

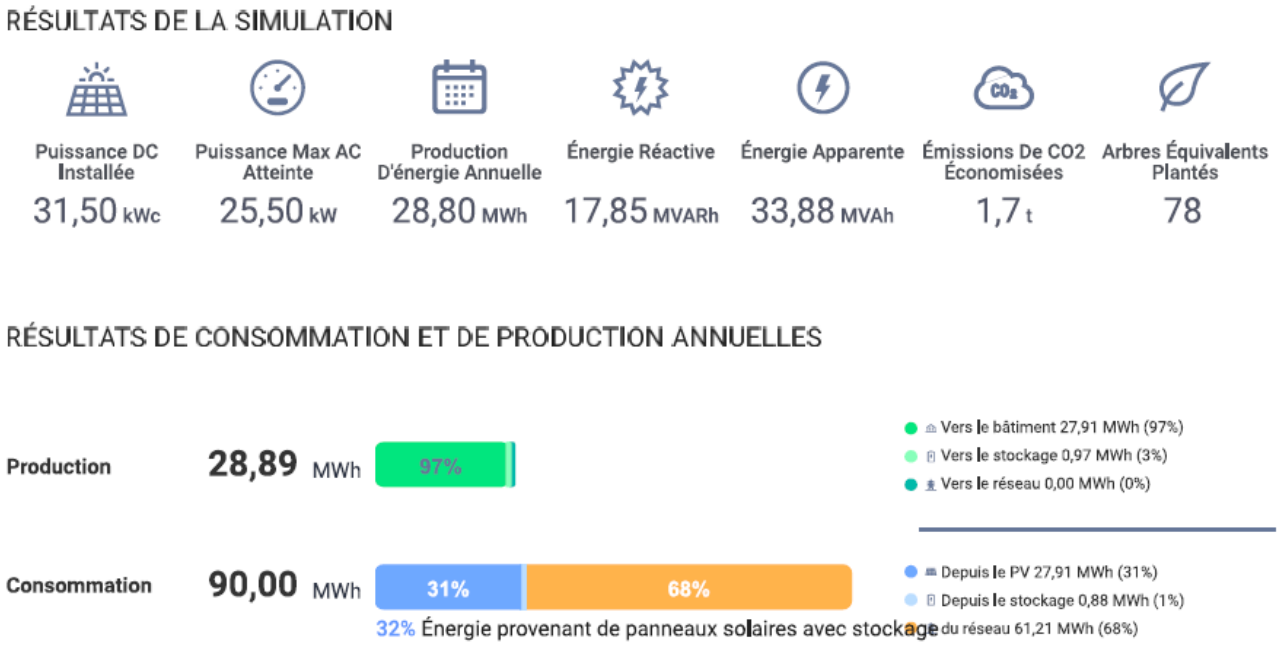


Vues générales



Projection de l'efficience énergétique du photovoltaïque

Le projet intègre une structure d'atelier en poteau béton et poutre bois recouverte de 140 m² de panneaux photovoltaïques associés à des batteries de stockage de l'énergie produite en vue d'autoconsommation.



De l'ordre de 30% de l'énergie consommée produite.

1.7 Gestion des ressources humaines et sociales

1.7.1 Réorganisation

Le départ de l'entreprise de la responsable du pôle clients Cécile Zannoni fin juillet 2025 a été l'occasion d'une réorganisation des équipes.

Ainsi la responsabilité des missions marketing est rattachée à Estelle Digoin qui devient responsable administrative et commerciale.

Elle est appuyée stratégiquement par l'expertise de la directrice régionale marketing Géraldine Talec et opérationnellement à la fois par la responsable d'agence Sandra Tanguy qui se spécialise en back office sur les sujets de communication et par le recours à des prestataires extérieurs spécialisés.

1.7.2 Vie sociale

Parce que notre métier est profondément humain, nous sommes convaincus de l'importance de prendre soin de nos équipes.

Une culture assidue du dialogue social nous permet de garantir les conditions d'une bonne qualité de vie au travail.

C'est ainsi que nos salariés peuvent bénéficier, dans le cadre de l'annualisation du temps de travail et du plan de congés, d'une planification annuelle prévisionnelle à la fois des repos, du travail et des congés.

Nous sommes également engagés à la gestion contenue des heures supplémentaires, à la réduction des soldes acquis de repos et congés, à la pérennité des emplois au travers de contrats à durée indéterminée en temps plein, en limitant les contrats à durée déterminée strictement au remplacement des absences de longue durée et en ne recourant à l'intérim qu'en urgence et ultime recours.

L'emploi intérimaire en 2025

NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL EN CENTIÈMES													
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Conducteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63,38	58,30	0,00	0,00	0,00	0,00	121,68
Marketing	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL par mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63,38	58,30	0,00	0,00	0,00	0,00	121,68



Les bonnes conditions de transfert des salariés à l'occasion du passage à la sous-traitance du service Mobibus au 01/09/2026 ont fait l'objet de toute notre attention. Malheureusement nous déplorons le décès d'un de nos collaborateurs hors cadre de travail.



Soucieux des conditions de travail, dans le cadre de la restructuration et en concertation avec Quimperlé Communauté, les toilettes de bout de ligne K ont été déplacé de Zabrenn à Hélène Boucher.

2• Activité du réseau et de l'entreprise délégataire, éléments généraux

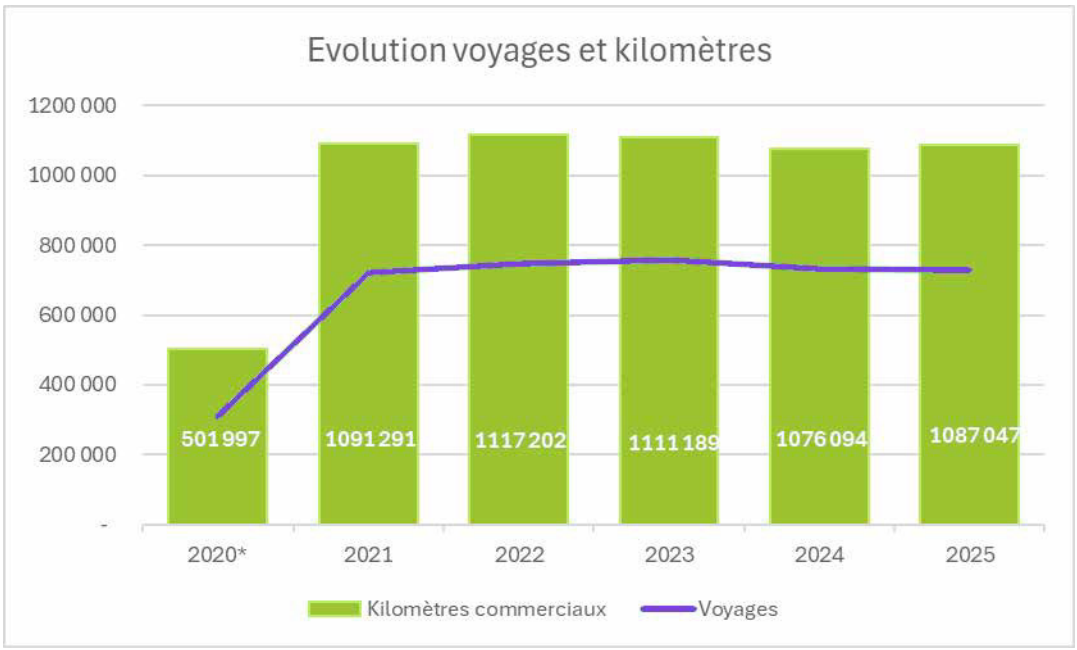
2.1 Performance générale

SYNTHÈSE ANNUELLE DES RATIOS ET INDICATEURS STATISTIQUES DE LA PROFESSION							
	2020*	2021	2022	2023	2024	2025	2025 RAO Avenant 7
Kilomètres commerciaux	501 997	1 091 291	1 117 202	1 111 189	1 076 094	1 087 047	1 088 565
Voyages	309 572	722 993	746 287	757 102	733 542	733 281	1 051 812
Recettes de gestion (HT)	119 191€	409 618€	420 623€	432 651€	440 897€	467 613€	502 631€
V/K	0,62	0,66	0,67	0,68	0,68	0,67	0,96
R/V	0,39	0,57	0,56	0,57	0,60	0,64	0,47

*6 mois du 04/07/2020 au 31/12/2020

Nous observons :

- Le respect de l'abaque kilométrique,
- Une fréquentation stable sur 2 années consécutives, un V/K sensiblement stable et très en dessous des objectifs, justifiant la restructuration de l'offre de service de septembre,
- Des recettes de gestion en amélioration mais encore 6,9% en dessous de l'objectif,
- Un R/V surévalué du fait de la trop faible fréquentation.



Le constat d'une stagnation des voyages confirmant la nécessité d'un ajustement de la nature de l'offre.

Vitesses commerciales (km/h)	2024	2025	Evolution N-1
Lignes urbaines	20,26	21,92	8,19%
Lignes intercommunales	34,7	35,63	2,68%
Dessertes locales	31,18	28,12	-9,81%

A l'occasion de la restructuration de septembre, un travail d'optimisation des vitesses commerciales a été opéré, conduisant à des améliorations significatives concernant les lignes urbaines et intercommunales et à un ajustement à la baisse sur les boucles locales qui nécessitent pour garantir la sécurité d'emprunter des voies secondaires à vitesse contenue.

Afin d'optimiser les conditions d'exploitation pour garantir une meilleure qualité de service, les temps de parcours propres aux tronçons de ligne inter-arrêts ont également fait l'objet d'ajustements et d'une nouvelle répartition.

2.2 Réalisation et évolution des services offerts

2.2.1 Évolution kilométrique

KILOMÈTRES COMMERCIAUX			
	RAO 2025	2025	%
URBAIN	228 042	233 060	2,2%
INTERCOMMUNAL / Boucles locales	698 186	704 693	0,9%
Sous-total réguliers	**926 228**	**937 753**	**1,2%**
ALLOBUS	92 583	74 990	-19,2%
MOBIBUS	69 484	74 304	6,9%
Sous-total transport à la demande	**163 337**	**149 294**	**-8,0%**
Totale Réseau TBK	**1 088 565**	**1 087 047**	**-0,1%**

Un résultat globalement conforme à l'attendu mais avec des disparités catégorielles dont l'analyse est délicate avec la restructuration intervenue en septembre.

L'offre régulière est sensiblement dans l'abaque contractuel.

Les variations concernent plutôt le transport à la demande dont le résultat est par nature plus volatile et la ventilation kilométrique entre haut le pied et commercial plus arbitraire ; là aussi la restructuration a rebattu les cartes ainsi que le changement de logiciel et la mise en place de la centrale de relations clients.

KILOMÈTRES RÉELS	KILOMÈTRES COMMERCIAUX	KILOMÈTRES HLP/techniques	TOTAL
ENSEMBLE DU RÉSEAU			
Kilomètres en propre	1 087 047	220 145	**1 307 192**
Kilomètres sous-traités	689 047	-	**689 047**
Kilomètres totaux	**1 776 094**	**220 145**	**1 996 239**
SERVICE EN PROPRE			
Kilomètres urbains	233 060	22 789	**255 849**
Kilomètres intercommunaux	**704 693**	**20 698**	**725 391**
Kilomètres ALLOBUS	**74 990**	**33 729**	**108 719**
Kilomètres MOBIBUS	**74 304**	**75 037**	**149 341**
Kilomètres totaux	**1 087 047**	**152 253**	**1 239 300**

2.2.2 Ajustements de rentrée 2025/2026

Au-delà de la refonte massive de l'offre dans le cadre de la restructuration engagée en septembre sont intervenus à la marge des ajustements complémentaires comme à chaque rentrée.

- Suppression de l'arrêt Keranmoulin sur la ligne 160 (Septembre 2025)
- Passage à Keranmoulin sur la ligne 6 uniquement dans le sens Guidel vers Quimperlé matin, midi et soir (Septembre 2025)
- Suppression du départ de 06h26 de la gare SNCF vers Guidel sur la ligne 6 en contrepartie création de la ligne 269 départ Villeneuve Braouic à 06h33/ Rédéné/ Guidel. (Septembre 2025)
- Suppression de la ligne 320 école primaire de Mellac. (Novembre 2025)

Créations d'arrêts

• **Croaz Hent Loctudy** Ligne 390 au 03/11/2025
• **Traouguen** Ligne 8 au 06/01/2025
• **Coadry** Ligne S4 au 06/01/2025
• **Petit Lichern, Résistance, Général Leclerc, Arthur Courtier, Winston Churchill, Saint-Michel, Kerhor, Éric Tabarly, Kervidanou 2** Ligne K au 01/09/2025
• **Coat Livinot** Ligne 210 au 01/09/2025

Réactivations d'arrêts

Certains arrêts sont remis en service :

• **Toulc Hoat** Ligne 211 au 03/11/2025
• **Pennaneac'h** Ligne 212 au 01/09/2025
• **Kernanec** Ligne S3 en avril 2025
• **Kersaux** Ligne 240 au 01/09/2025

Modifications de dessertes (ajout d'arrêts sur certains tours)

• **Kernours** — Ligne 123 au 03/11/25 pour la rentrée de 09h00
• **Île Kerdudal** — Ligne 160 au 05/01/2026 pour la rentrée de 09h00
• **Kergall** — Ligne 123 au 03/11/25 pour la rentrée de 09h00 et sorties de 16h00 et 17h00
• **La Garenne** — Ligne 123 au 03/11/25 pour la sortie de 17h00
• **Loge Daniel** — Ligne 160 au 03/11/25 pour la rentrée de 09h00
• **Kervoen** — Ligne 270 au 03/11/25 pour la rentrée de 08h00 et la sortie de 17h00
• **Neveic** — Ligne 360 au 15/09/25 pour la rentrée de 08h00
• **Neveic** — Ligne 6 , 160 au 01/09/25 rentrée de 08h00 (ligne 6) et sorties de 16h00, 17h00, 18h00 (ligne 160)
• **Kerguip** — Ligne 250 au 08/09/25 pour la rentrée de 09h00 et la sortie de 16h00
• **Kerguip** — Ligne 251 au 08/09/25 rentrée de 08h00 et sorties de 16h00 et 17h00
• **Rosgodec** — Ligne 182 au 08/09/25 sortie de 16h00
• **Cimetière** — Ligne 300 au 15/09/25 rentrée de 08h00 et sortie de 16h30
• **Rosaign** — Ligne 330 au 01/09/25 rentrée de 09h00
• **Kerbertrand** — Ligne 182 au 01/09/25 sortie de 16h00
• **Saint Germain** — Ligne 9 au 01/09/25 à 06h46 vers Guidel, et retour de Guidel à 18h00
• **Keranna** — Ligne 251 au 01/09/25 rentrée de 08h00 et sorties de 16h00 et 17h00
• **Croissant Loctudy** — Ligne 390 au 03/11/25 rentrée de 09h00 et sortie de 16h00

2.3 Fréquentation

2.3.1 Fréquentation par ligne

	2024	2025	Evolution N-1
Lignes urbaines	158 809	143 895	-9,39%
Lignes intercommunales	426 671	445 029	4,30%
Lignes scolaires et locales	125 837	123 507	-1,85%
ALLOBUS	12 860	11 447	-10,99%
MOBIBUS	9 365	9 403	0,41%
TOTAL	**733 542**	**733 281**	**-0,04%**

Une stabilité globale de la fréquentation avec d'importantes disparités catégorielles.

Les lignes intercommunales qui représentent la majorité des déplacements sont en croissance de fréquentation, le service Mobibus est stable alors que le scolaire baisse légèrement, l'urbain et Allobus plus significativement, confirmant les pistes retenues d'évolution d'offre dans le cadre de la restructuration d'offre de septembre.

A noter qu'une part de la baisse de fréquentation d'Allobus s'explique par l'arrêt à compter de septembre de ce service concernant les lignes A et B aux heures de pointe et le service Noz (peu fréquenté) ainsi que par une amplitude d'offre restreinte.

Prévisions de fréquentation

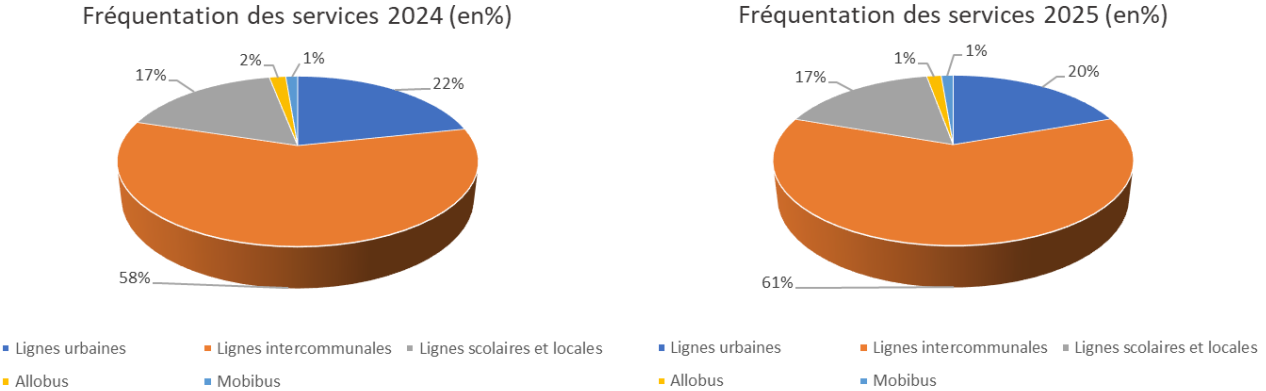
2024	RAO	Ecart
733 542	1 039 359	41,69%
2025	**RAO**	**Ecart**
733 281	1 051 812	43,44%

Un écart à l'objectif de fréquentation qui se creuse confirmant la nécessité de la révision de l'offre de transport opérée en septembre.

Evolutions comparatives de fréquentation ligne urbaine période septembre à décembre 2024/2025

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
2024	11 259	6 560	8 501	11 193	**37 513**
2025	11 308	9 743	11 975	12 147	**45 173**

Au-delà du mois de Septembre 2025 correspondant au démarrage de la restructuration, on note un effet certain d'attractivité de la ligne K par rapport aux lignes A/B/C avec **plus de 20% de croissance de la fréquentation observée sur les 4 premiers mois de fonctionnement.**



Une légère érosion de la part urbaine qui confirme l'intérêt d'une restructuration.

Fréquentation par ligne

	2024		2025		ÉVOLUTION 24-25	
	Validations	Part	Validations	Part	Validations	%
Ligne A – St-Jean - Quinquis	34 545	4,71%	22 232	3,03%	*-12 313*	*-36%*
Ligne B – Ty Bodel - Mimosa	57 694	7,87%	31 815	4,34%	*-25 879*	*-45%*
Ligne C – Bowling - Bois Joly	66 570	9,08%	41 341	5,64%	*-25 229*	*-38%*
Ligne K - Bowling - Bois Joly	nc	nc	48 507	6,62%	*nc*	*nc*
Ligne 1 – St-Thurien - Scaër - Guiscriff	41 559	5,67%	32 328	4,41%	*-9 231*	*-22%*
Ligne 2 – Bannalec - Scaër	86 072	11,73%	64 606	8,81%	*-21 467*	*-25%*
Ligne 2bis – St-Thurien - Bannalec	6 885	0,94%	1 822	0,25%	*-5 064*	*-74%*
Ligne 3 – Le Trévoux	23 467	3,20%	18 516	2,53%	*-4 951*	*-21%*
Ligne 4 – Moëlan-sur-Mer	51 235	6,98%	35 158	4,79%	*-16 077*	*-31%*
Ligne 5 – Clohars-Carnoët	21 689	2,96%	39 741	5,42%	*18 053*	*83%*
Ligne 6 – Rédéné - Guidel	54 062	7,37%	44 055	6,01%	*-10 007*	*-19%*
Ligne 7 – Arzano - Guilligomarc'h	13 621	1,86%	28 562	3,90%	*14 941*	*110%*
Ligne 8 – Tréméven - Querrien - Le Faouët	71 471	9,74%	60 942	8,31%	*-10 529*	*-15%*
Ligne 9 – Riec - Moëlan - Clohars - Guidel	7 434	1,01%	3 702	0,50%	*-3 732*	*-50%*
Ligne 10 – Baye - Riec-s/-Bélon - Pont-Aven	49 175	6,70%	44 271	6,04%	*-4 904*	*-10%*
Ligne 120 - Mellac - Quimperlé	nc	nc	8 139	1,11%	*nc*	*nc*
Ligne 121 - Bannalec - Quimperlé	nc	nc	6 765	0,92%	*nc*	*nc*
Ligne 122 - Riec-s/-Belon - Quimperlé	nc	nc	1 801	0,25%	*nc*	*nc*
Ligne 123 - Le Trévoux - Mellac - Quimperlé	nc	nc	4 292	0,59%	*nc*	*nc*
Ligne 140 - Moëlan (Brigneau) - Quimperlé	nc	nc	5 595	0,76%	*nc*	*nc*
Ligne 141 - Moëlan (Kerveligen) - Quimperlé	nc	nc	658	0,09%	*nc*	*nc*
Ligne 150 - Baye - Quimperlé	nc	nc	3 368	0,46%	*nc*	*nc*
Ligne 160 - Rédéné - Quimperlé	nc	nc	7 717	1,05%	*nc*	*nc*
Ligne 161 - Rédéné (renfort) - Quimperlé	nc	nc	4 852	0,66%	*nc*	*nc*
Ligne 180 - Querrien - Mellac - Quimperlé	nc	nc	1 139	0,16%	*nc*	*nc*
Ligne 181 - Tréméven - Quimperé	nc	nc	9 093	1,24%	*nc*	*nc*
Ligne 182 - Querrien - Locunolé - Quimperlé	nc	nc	17 906	2,44%	*nc*	*nc*
Ligne B5 – Mellac école	181	0,02%	120	0,02%	*-61*	*-34%*
Ligne B6 – Bannalec collège	5 625	0,77%	2 183	0,30%	*-3 442*	*-61%*
Ligne B7 – Mellac-Bannalec collège	2 204	0,30%	901	0,12%	*-1 303*	*-59%*
Ligne B8 – Le Trévoux-Bannalec collège	9 082	1,24%	5 362	0,73%	*-3 720*	*-41%*
Ligne B9 – Le Trévoux-Bannalec collège	6 800	0,93%	3 227	0,44%	*-3 573*	*-53%*
Ligne C1 – Clohars écoles	4 676	0,64%	2 626	0,36%	*-2 050*	*-44%*
Ligne C3 – Clohars-Moëlan écoles/collège	545	0,07%	231	0,03%	*-314*	*-58%*
Ligne D2 – Rosporden-Bannalec Diwan	931	0,13%	263	0,04%	*-668*	*-72%*
Ligne G2 – Guilligomarc'h-Plouay collège	7 018	0,96%	3 648	0,50%	*-3 370*	*-48%*
Ligne L1 – Locunolé école	324	0,04%	87	0,01%	*-237*	*-73%*
Ligne M10 – Clohars-Moëlan collège	646	0,09%	225	0,03%	*-420*	*-65%*
Ligne M4 – Moëlan collège	4 243	0,58%	5 414	0,74%	*1 172*	*28%*
Ligne M5 – Moëlan collège	2 555	0,35%	1 166	0,16%	*-1 389*	*-54%*
Ligne M7 – Moëlan écoles	350	0,05%	101	0,01%	*-249*	*-71%*
Ligne M8 – Clohars-Moëlan collège	9 247	1,26%	4 568	0,62%	*-4 680*	*-51%*
Ligne M9 – Clohars-Moëlan collège	15 243	2,08%	8 950	1,22%	*-6 293*	*-41%*
Ligne M12 – Moëlan écoles/collège	627	0,09%	296	0,04%	*-331*	*-53%*
Ligne M13 – Moëlan écoles/collège	2 424	0,33%	3 014	0,41%	*590*	*24%*
Ligne PA1 – Riec-Pont-Aven collèges	3 951	0,54%	2 215	0,30%	*-1 737*	*-44%*
Ligne PA3 – Riec-Pont-Aven collèges	10 784	1,47%	6 448	0,88%	*-4 336*	*-40%*
Ligne Q1 – Quimperlé écoles	2 315	0,32%	2 278	0,31%	*-37*	*-2%*
Ligne Q2 – Quimperlé collèges	7 472	1,02%	5 350	0,73%	*-2 122*	*-28%*
Ligne R1 – Rédéné écoles	1 825	0,25%	1 158	0,16%	*-666*	*-37%*
Ligne R9 – Riec écoles	528	0,07%	379	0,05%	*-149*	*-28%*
Ligne S2– Scaër collège	3 253	0,44%	946	0,13%	*-2 308*	*-71%*
Ligne S3– Scaër collège	3 370	0,46%	2 611	0,36%	*-759*	*-23%*
Ligne S4– Scaër collège	3 474	0,47%	1 823	0,25%	*-1 652*	*-48%*
Ligne S6– Scaër collège	4 143	0,56%	2 944	0,40%	*-1 198*	*-29%*
Ligne S7 – St-Thurien école	1 212	0,17%	776	0,11%	*-436*	*-36%*
Ligne T1 – Tréméven école	3 155	0,43%	1 508	0,21%	*-1 646*	*-52%*
Ligne T1 – Tréméven école	3 155	0,43%	1 508	0,21%	*-1 646*	*-52%*
Ligne T9 - Le Trévoux école	1 521	0,21%	750	0,10%	*-771*	*-51%*
Renfort local Quimperlé	5 870	0,80%	2 714	0,37%	*-3 156*	*-54%*
Navette DAME	243	0,03%	438	0,06%	*195*	*81%*

	2024		2025		ÉVOLUTION 24-25	
	Validations	Part	Validations	Part	Validations	%
Ligne 190 - Navette DAME	nc	nc	271	0,04%	*nc*	*nc*
Ligne 200 - Collèges Quimperlé	nc	nc	3 007	0,41%	*nc*	*nc*
Ligne 210 - Collège de Scaër	nc	nc	482	0,07%	*nc*	*nc*
Ligne 211 - Collège de Scaër	nc	nc	1 801	0,25%	*nc*	*nc*
Ligne 212 - Collège de Scaër	nc	nc	1 275	0,17%	*nc*	*nc*
Ligne 213 - Ecole et collège de Scaër	nc	nc	2 136	0,29%	*nc*	*nc*
Ligne 220 - Ecole et collège de Bannalec	nc	nc	1 507	0,21%	*nc*	*nc*
Ligne 221 - Collège de Bannalec	nc	nc	293	0,04%	*nc*	*nc*
Ligne 222 - Collège de Bannalec	nc	nc	4 065	0,55%	*nc*	*nc*
Ligne 223 - Collège de Bannalec	nc	nc	3 545	0,48%	*nc*	*nc*
Ligne 224 - St-Thurien - Collège de Bannalec	nc	nc	901	0,12%	*nc*	*nc*
Ligne 240 - Collège de Moëlan-s/-Mer	nc	nc	4 738	0,65%	*nc*	*nc*
Ligne 241 - Collège de Moëlan-s/-Mer	nc	nc	194	0,03%	*nc*	*nc*
Ligne 250 - Collège de Moëlan et Ecoles de Clohars	nc	nc	2 253	0,31%	*nc*	*nc*
Ligne 251 - Clohars - Collège de Moëlan	nc	nc	3 357	0,46%	*nc*	*nc*
Ligne 252 - Clohars - Collège de Moëlan	nc	nc	6 712	0,92%	*nc*	*nc*
Ligne 269 - Quimperlé - Rédéné - Guidel	nc	nc	78	0,01%	*nc*	*nc*
Ligne 270 - Guilligomarc'h - Collège de Plouay	nc	nc	1 614	0,22%	*nc*	*nc*
Ligne 290 - Riec - Collège de Pont-Aven	nc	nc	1 605	0,22%	*nc*	*nc*
Ligne 291 - Riec - Collège de Pont-Aven	nc	nc	4 686	0,64%	*nc*	*nc*
Ligne 300 - Ecoles de Quimperlé	nc	nc	1 629	0,22%	*nc*	*nc*
Ligne 310 - Ecole de St-Thurien	nc	nc	198	0,03%	*nc*	*nc*
Ligne 320 - Ecole de Mellac	nc	nc	3	0,00%	*nc*	*nc*
Ligne 321 - Rosporden - Diwan Bannalec	nc	nc	144	0,02%	*nc*	*nc*
Ligne 330 - Ecole Le Trévoux	nc	nc	516	0,07%	*nc*	*nc*
Ligne 350 - Cloars - Moelan - Diwan Quimperlé	nc	nc	132	0,02%	*nc*	*nc*
Ligne 360 - Ecole de Rédéné	nc	nc	462	0,06%	*nc*	*nc*
Ligne 370 - Ecole de Guilligomarc'h	nc	nc	89	0,01%	*nc*	*nc*
Ligne 380 - Ecole de Trémévén	nc	nc	755	0,10%	*nc*	*nc*
Ligne 381 - Ecole de Locunolé	nc	nc	41	0,01%	*nc*	*nc*
Ligne 390 - Ecole de Riec-s/-Belon	nc	nc	298	0,04%	*nc*	*nc*
Allobus	12 860	1,75%	11 447	1,56%	*-1 413*	*-11%*
Mobibus	9 365	1,28%	9 403	1,28%	*38*	*0%*
TOTAL	**733 542**	**100,00%**	**733 281**	**100,00%**	**-261**	**0,0%**

2.3.2 Fréquentation par produit

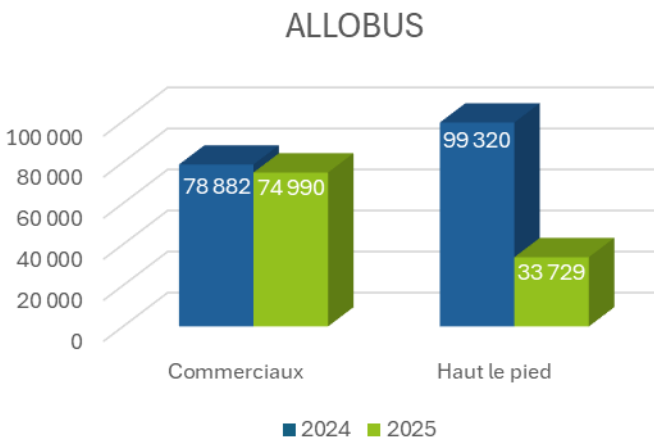
	SEMAINE		WEEK-END		TOTAL GÉNÉRAL	
	Validations	%	Validations	%	Validations	%
Ticket 10 voyages	25 700	3,63%	137	0,53%	25 836	3,52%
Ticket 10 voyages (M-ticket)	6 046	0,85%	28	0,11%	6 074	0,83%
Ticket unitaire gratuit (soirs & week-ends)	97	0,01%	18 417	71,19%	18 514	2,52%
Ticket groupe	275	0,04%	0	0,00%	275	0,04%
Ticket journé (M-ticket)	141	0,02%	1	0,00%	142	0,02%
Ticket journée	1 189	0,17%	4	0,02%	1 193	0,16%
Ticket unitaire	39 439	5,58%	11	0,04%	39 450	5,38%
Ticket unitaire (M-ticket)	2 099	0,30%	14	0,05%	2 113	0,29%
Ticket unitaire solidaire	4 184	0,59%	2	0,01%	4 186	0,57%
Abo mensuel +25 ans	4 288	0,61%	154	0,59%	4 442	0,61%
Abo mensuel +25 ans -10%	766	0,11%	31	0,12%	798	0,11%
Abo mensuel +25 ans -20%	17	0,00%	0	0,00%	17	0,00%
Abo mensuel +25 ans -30%	1 224	0,17%	109	0,42%	1 333	0,18%
Abo mensuel +25 ans -50%	5 359	0,76%	403	1,56%	5 763	0,79%
Abo mensuel +25 ans solidaire	165	0,02%	4	0,02%	169	0,02%
Abon mensuel TER Breizhgo+	472	0,07%	3	0,01%	475	0,06%
Abo mensuel 11-25 ans	8 809	1,25%	131	0,51%	8 940	1,22%
Abo mensuel 11-25 ans -10%	763	0,11%	28	0,11%	792	0,11%
Abo mensuel 11-25 ans -20%	284	0,04%	1	0,00%	285	0,04%
Abo mensuel 11-25 ans -30%	207	0,03%	15	0,06%	222	0,03%
Abo mensuel 11-25 ans -50%	1 322	0,19%	67	0,26%	1 389	0,19%
Abo mensuel 4-10 ans	705	0,10%	2	0,01%	707	0,10%
Abo mensuel 4-10 ans -10%	89	0,01%	0	0,00%	89	0,01%
Abo mensuel 4-10 ans -20%	203	0,03%	0	0,00%	203	0,03%
Abo mensuel 4-10 ans -30%	324	0,05%	2	0,01%	326	0,04%
Abo mensuel 4-10 ans -50%	195	0,03%	1	0,00%	196	0,03%
Abo mensuel -4 ans	121	0,02%	0	0,00%	121	0,02%
Abo mensuel TER Breizhgo+ jeune	1 872	0,26%	22	0,09%	1 894	0,26%
Abo annuel +25 ans	676	0,10%	12	0,05%	688	0,09%
Abo annuel +25 ans solidaire	523	0,07%	30	0,12%	553	0,08%
Abo annuel +25 ans -10%	774	0,11%	107	0,41%	880	0,12%
Abo annuel +25 ans -20%	1 014	0,14%	28	0,11%	1 042	0,14%
Abo annuel +25 ans -30%	1 965	0,28%	309	1,19%	2 274	0,31%
Abo annuel +25 ans -50%	2 217	0,31%	116	0,45%	2 333	0,32%
Abo annuel TER Breizhgo+	18	0,00%	0	0,00%	18	0,00%
Abo annuel 11-25 ans	338 387	47,83%	2 306	8,91%	340 693	46,46%
Abo annuel 12-25 ans	2 127	0,30%	9	0,03%	2 136	0,29%
Abo annuel 12-25 ans (1er membre)	2 282	0,32%	31	0,12%	2 313	0,32%
Abo annuel 12-25 ans (2ème membre)	507	0,07%	0	0,00%	507	0,07%
Abo annuel 11-25 ans (Coralie)	599	0,08%	2	0,01%	602	0,08%
Abo annuel 11-25 ans (correspondance gratuite)	10 837	1,53%	48	0,19%	10 885	1,48%
Abo annuel 11-25 ans (Izilo)	138	0,02%	0	0,00%	138	0,02%
Abo annuel 11-25 ans -10%	88 849	12,56%	882	3,41%	89 731	12,24%
Abo annuel 11-25 ans -20%	37 460	5,30%	385	1,49%	37 845	5,16%
Abo annuel 11-25 ans -30%	28 447	4,02%	559	2,16%	29 006	3,96%
Abo annuel 11-25 ans -50%	20 768	2,94%	273	1,05%	21 041	2,87%
Abo annuel 4-11 ans (1er membre)	536	0,08%	7	0,03%	543	0,07%
Abo annuel 4-11 ans (2ème membre)	259	0,04%	0	0,00%	259	0,04%
Abo annuel 4-11 ans (3ème membre)	85	0,01%	0	0,00%	85	0,01%
Abo annuel 4-10 ans	32 167	4,55%	50	0,19%	32 217	4,39%
Abo annuel 4-10 ans (Coralie)	337	0,05%	0	0,00%	337	0,05%
Abo annuel 4-10 ans (correspondance gratuite)	1 292	0,18%	1	0,00%	1 293	0,18%
Abo annuel 4-10 ans -10%	9 156	1,29%	7	0,03%	9 163	1,25%
Abo annuel 4-10 ans -20%	3 322	0,47%	1	0,00%	3 323	0,45%
Abo annuel 4-10 ans -30%	2 989	0,42%	67	0,26%	3 057	0,42%
Abo annuel 4-10 ans -50%	3 090	0,44%	126	0,49%	3 216	0,44%
Abo annuel TER Breizhgo+ jeune	622	0,09%	7	0,03%	629	0,09%
Abo annuel Breizhgo scolaire (correspondance gratuite)	100	0,01%	0	0,00%	100	0,01%
Abo annuel -4 ans	887	0,13%	6	0,02%	893	0,12%
Abo annuel gratuit (4ème membre)	135	0,02%	0	0,00%	135	0,02%
Ticket Mobibus gratuit (accompagnateur)	3 470	0,49%	386	1,49%	3 855	0,53%
Ticket Mobibus Lorient	282	0,04%	0	0,00%	282	0,04%
Ticket Mobibus Quimperlé	4 739	0,67%	527	2,04%	5 266	0,72%
Total général	**707 412**	**100%**	**25 869**	**100%**	**733 281**	**100%**

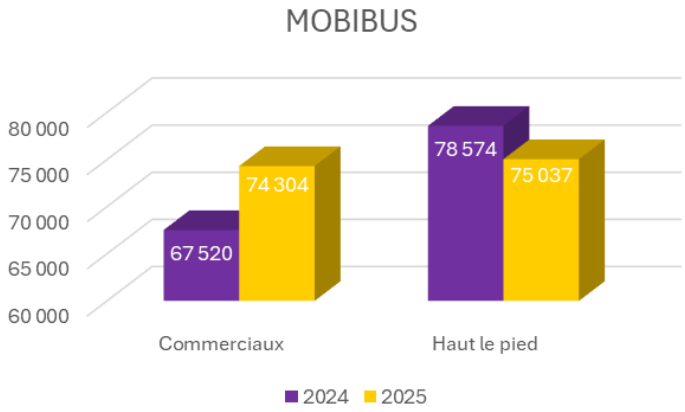
	SEMAINE		WEEK-END		TOTAL GÉNÉRAL	
	Validations	%	Validations	%	Validations	%
Abonnements jeunes	600 273	84,85%	5 037	19,47%	*605 311*	*82,55%*
Abonnements adultes	19 478	2,75%	1 306	5,05%	*20 784*	*2,83%*
Titres occasionnels	87 660	12,39%	19 526	75,48%	*107 186*	*14,62%*
TOTAL	707 412	100,00%	25 869	100,00%	*733 281*	*100,00%*

2.3.3 Focus spécifique sur les activités à la demande

2.3.3.1 Synthèse kilomètres ALLOBUS et MOBIBUS

	COMMERCIAUX	HAUT LE PIED	TOTAL
Allobus	74 990	33 729	**108 719**
Mobibus	74 304	75 037	**149 341**
TOTAL TAD	**149 294**	**108 766**	**258 060**





La répartition kilométrique entre le commercial et le haut de pied devient plus efficiente sur les 2 activités de transport à la demande avec la mise en œuvre du nouveau logiciel, le paramétrage associé (remplacement de Padam par Citi'Moov en septembre) et la mise en place d'une vérification de cohérence des données par relevé des compteurs.

2.3.3.2 Fréquentation des services à la demande

ALLOBUS	2024	2025
Nombre d'usagers	12 860	11 448

MOBIBUS	2024	2025
Nombre d'usagers	9 365	9 405

L'évolution annuelle de la fréquentation Allobus est à relativiser avec la restructuration qui occasionne un report sur la ligne K du fait de l'intégration des extensions des lignes A et B ainsi que la suppression de service Noz.

ALLOBUS

	NOMBRE DE PASSAGERS EN %	
	2024	2025
Zone 1	36,14%	35,59%
Zone 2	15,02%	21,47%
Zone 3	27,57%	30,14%
Ligne A	1,17%	0,54%
Ligne B	13,11%	9,20%
TBK NOZ	6,99%	3,06%
TOTAL	**100,00%**	**100,00%**

A prendre en compte le contexte de l'arrêt du service A, B et NOZ à compter de septembre.

Nombre de passagers	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Zone 1	359	342	482	372	414	390	405	332	201	284	249	245	**4075**
Zone 2	158	173	176	179	156	173	161	117	203	343	268	351	**2458**
Zone 3	199	197	199	273	198	307	543	478	222	329	252	254	**3451**
Ligne 5													
Ligne A	9	5	13	7	11	11	2	4					**62**
Ligne B	212	142	126	98	90	119	120	145					**1052**
TBK NOZ	36	34	52	49	22	38	61	58					**350**
TOTAL	**973**	**893**	**1048**	**978**	**891**	**1038**	**1292**	**1134**	**626**	**956**	**769**	**850**	**11448**

On constate suite à la restructuration un ralentissement de la zone 1 et une accélération des zones 2 et 3.

2025	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Nombre de missions	800	777	920	829	775	856	1004	859	519	783	647	718
Taux de groupage en %	92,90%	85,14%	86,45%	86,75%	84,73%	87,72%	91,24%	87,12%	45,70%	44,20%	55,20%	53,30%
Nombre de clients	973	893	1048	978	891	1038	1292	1134	626	956	769	850

A noter une évolution du taux de groupage à associer au changement de logiciel dont le paramétrage du taux de détour permet de mieux contenir les kilomètres réalisés en HLP.

MOBIBUS

2025	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Nombre de missions	835	726	843	683	778	733	700	550	807	859	776	688
Taux de groupage en %	47,66%	48,00%	49,54%	48,89%	51,08%	47,04%	46,37%	40,91%	45,40%	46,10%	50,00%	49,70%
Nombre de clients	866	750	868	727	819	779	755	589	851	892	798	711

2.3.4 Courses périscolaires

	NOMBRE DE COURSES	
MOIS	2024	2025
Janvier	53	58
Février	40	18
Mars	59	78
Avril	35	41
Mai	95	126
Juin	118	135
Juillet	16	10
Août	0	0
Septembre	51	35
Octobre	38	18
Novembre	72	54
Décembre	49	60
TOTAL	**626**	**633**

	NOMBRE DE COURSES	
MOTIF	2024	2025
Culture (cinéma & breton)	315	327
Environnement (Natur' au fil)	38	40
Nautisme (voile, canoé, surf)	256	248
Pays Art et Histoire (parcours découverte)	17	18
TOTAL	**626**	**633**

Un volume conforme à l'attente contractuel.

2.4 Relations clients

2.4.1 Supports d'information et de communication

Dans le cadre d'une restructuration de l'offre de service, il est essentiel de communiquer aux différents usagers et plus généralement à la population desservie une information claire, cohérente et accessible. C'est également une occasion particulière pour valoriser l'image et l'identité visuelle de la marque TBK.

2.4.1.1 Supports imprimés

Essentiels à l'information et l'orientation des usagers au quotidien, ils sont distribués en agence, dans les mairies, offices de tourisme, institutions et dépositaires.

Pour le 1er septembre 2025, l'ensemble de la documentation papier destinée aux usagers (dépliants horaires, fonds d'abris-bus et de poteaux, fiches horaires, modes d'emploi) a été entièrement refait avec le nouveau design propre à la restructuration du réseau.



Préalablement, les équipes de TBK ont été déployées sur l'intégralité du réseau afin de mettre à jour l'information voyageurs sur les poteaux et les abris bus.

2.4.1.2 Supports digitaux

Les supports digitaux permettent de diffuser une information voyageurs réactive, mise à jour en temps réel et accessible partout, améliorant ainsi la fluidité et la fiabilité du parcours usager.

Site internet www.tbk.bzh : 165 301 visiteurs réalisent 284 510 consultations. Les pages les plus regardées sont les horaires des lignes urbaines, intercommunales (notamment les lignes 2 et 5) et la recherche d'itinéraire.

Facebook : 1566 followers ont suivi TBK sur Facebook pour un total de vues de 83 952.

Application PYSAE : cet outil de géolocalisation des bus en temps réel, téléchargeable gratuitement, enregistre une progression de 16,89 % en termes de sessions utilisateurs. 33 917 sessions voyageurs sont enregistrées ce qui représente en moyenne 93 sessions par jour.

Newsletter : 34 envois ont été réalisés dans l'année avec un taux d'ouverture de 56,25 %

Plateforme Freshdesk : le logiciel de support aux clients comptabilise 1 285 tickets en 2025 (- 6,82 %).

PERFORMANCE DIGITALE :

Boutique en ligne :

- Ventes : + 10,42 %
- Chiffre d'affaires : -4,91 %

La hausse des ventes provient principalement d'une augmentation des titres occasionnels, moins chers que les abonnements. Comme ces titres génèrent une valeur moindre, le chiffre d'affaires baisse malgré un volume de ventes plus élevé.

Application M-Ticket TBK : elle permet d'acheter son titre de transport sur son smartphone :

- Ventes : +37,11 % ;
- Chiffre d'affaires : -0,87 %

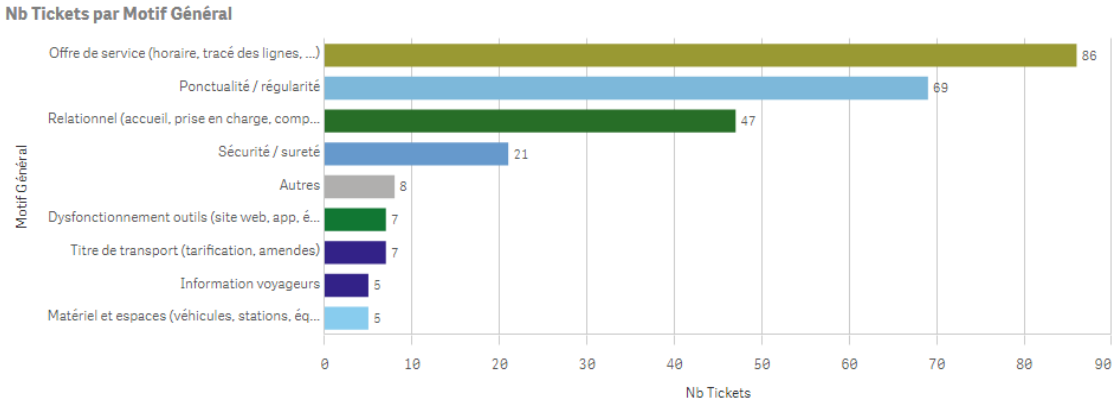
M-ticket TBK	2024	2025*	EVOLUTION N-1
Ticket unitaire	1408	2127	51,07%
Ticket journée	108	69	-36,11%
Ticket 10 voyages	465	568	22,15%
Mensuel + 25 ans	25	19	-24,00%
Mensuel 11-25 ans	9	21	133,33%
Mensuel 12-25 ans	19	-	-
Annuel 11-25 ans	11	-	-
TOTAL	2045	2804	37,11%

* pas de ventes sur le mois de décembre 2025

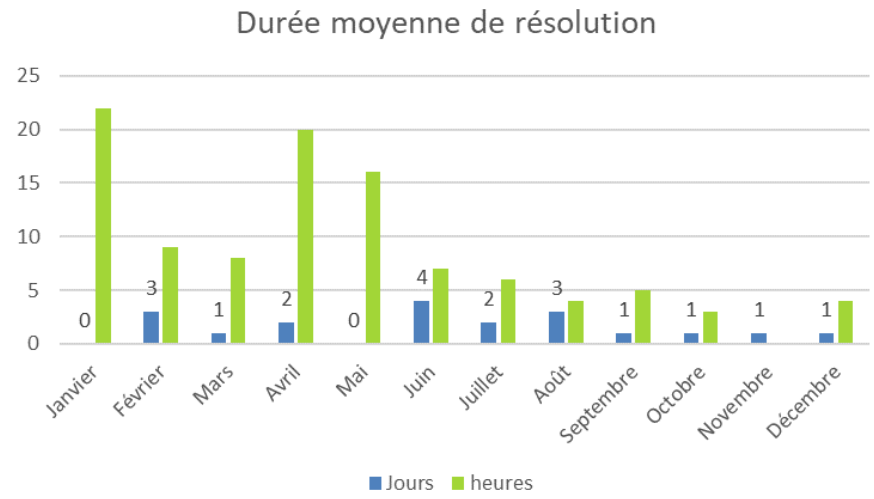
2.4.1.3 Traitement des réclamations

Chaque réclamation génère dans l'outil de suivi et de traitement Freshdesk, un ticket qui en garanti le traçabilité.

	2024	2025	EVOLUTION N-1
Nombre de tickets	1379	1285	-6,82%
Dont réclamations	217	255	17,51%



Un nombre de réclamations particulièrement contenu malgré le contexte de restructuration.



Une gestion efficace et conforme des réclamations.

2.4.2 Centre de relations clients

Nombre d'appels par activités

Date démarrage 25 août 2025	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Répartition des appels					
ALLOBUS cumul présentés	92	593	475	505	605
ALLOBUS cumul traités	**64**	**520**	**447**	**445**	**518**
ALLOBUS cumul durée moyenne appels (min)	6,03	4,73	3,95	3,25	3,00
MOBIBUS cumul présentés	115	485	395	331	369
MOBIBUS cumul traités	**85**	**383**	**371**	**296**	**325**
MOBIBUS cumul durée moyenne appels (min)	5,93	4,95	3,75	3,53	2,80
Information voyageurs cumul présentés	190	686	278	210	195
Information voyageurs cumul traités	**138**	**552**	**262**	**175**	**162**
Information voyageurs cumul durée moyenne appels (min)	3,10	4,18	3,77	3,65	2,75
% Qualité de Service totale	75.00%	87.00%	96.00%	90.00%	90.00%

Le pourcentage de qualité de service correspondant à la part des appels pris par rapport à l'ensemble des appels présentés.

Répartitions des tickets reçus

	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
Cumul nombre de tickets enregistrés	**12**	**23**	**10**	**15**	**9**	**69**
Demande d'information	12	12	7	12	7	50
Gestion administrative	0	0	0	1	0	1
Objet trouvé/ perdu	0	5	0	2	1	3
Réclamation	0	11	3	0	1	15
Suggestion	0	0	0	2	0	2

Il s'agit des appels ayant généré dans l'outil de saisie Freshdesk une réclamation.

2.4.3 Temps forts 2025



MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER

Le service commercial est présent aux portes ouvertes des collèges du territoire pour renseigner les familles sur le réseau, notamment les circuits scolaires et les tarifs d'abonnements :

- Jules Ferry, ND de Kerbertrand, La Villemarqué à Quimperlé,
- Parc Ar C'Hoat à Moëlan-sur-mer,
- Jean Jaurès à Bannalec.

MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN

Promotion des métiers : un parcours d'alternance pour devenir conducteur(trice)



En 2025, RD Quimperlé Communauté, exploitant du réseau TBK, a lancé un dispositif d'alternance destiné à former de futurs conducteurs et conductrices de bus. Mis en œuvre avec RATP Dev et l'ECF, ce programme de six mois, entièrement pris en charge et rémunéré, s'est déroulé du 7 mai au 6 novembre entre Quimper et Quimperlé.

Ouvert aux candidats de plus de 18 ans titulaires du permis B depuis au moins six mois, ce parcours vise à accompagner de nouveaux profils vers un métier essentiel au fonctionnement du réseau. Les inscriptions étaient centralisées via le centre de formation et une plateforme dédiée.

Deux conducteurs formés dans ce cadre ont intégré les effectifs en CDI en 2025.

Fête de la musique



En partenariat avec TBK, le BrazBand du Conservatoire et du réseau musique & danse de Quimperlé Communauté a offert, près de l'agence TBK, le samedi 21 juin une prestation mêlant cuivres et instruments traditionnels. L'ensemble a proposé un moment convivial et apprécié, animant le parvis de la Bollardière.

Nouveau réseau : une tournée au plus près du territoire

En juin, une tournée de présentation du nouveau réseau TBK du 1er septembre, et une sensibilisation à la sécurité dans les transports a permis d'aller à la rencontre des habitants dans onze écoles, huit collèges et lycées, ainsi qu'à l'occasion de sept marchés répartis sur territoire.





MOIS DE JUILLET ET AOÛT

Offre d'été : du 6 juillet au 31 août

Du 18 au 25 août, TBK développe une agence mobile successivement dans les mairies de 7 communes du territoire (Bannalec, Clohars-Carnoët, Moëlan-sur-Mer, Riec-sur-Belon, Scaër, Tréméven), permettant aux usagers de se réabonner et de s'informer sur les changements concernant l'offre de transport. Au-delà du service de proximité, un des objectifs est de limiter l'engagement de l'agence autour de la rentrée scolaire.



Festival des Rias : du 24 au 30 août, TBK accompagne Les Rias en transportant les enfants des ALSH vers les lieux de spectacles. Des navettes sont également mises à disposition pour emmener au plus près des spectacles entre autres les personnes éprouvant des difficultés à marcher.

MOIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE

1er septembre : mise en œuvre du nouveau réseau

Mises en place de la simplification de la recherche d'itinéraires et concernant les transports à la demande Allobus et Mobibus : délais de réservation assouplis, ainsi qu'une disponibilité accrue grâce à l'ouverture élargie de la centrale téléphonique et aux outils de réservation en ligne accessibles en continu via le site web et l'application de réservation.



Semaine de la mobilité.

Le 12 septembre, TBK se joint aux acteurs de la mobilité du territoire pour présenter son offre sur le Village des mobilités organisé par Quimperlé Communauté.





MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Campagne de sensibilisation au port du gilet de sécurité. Affichage agence, abris bus, réseaux sociaux et site internet.



2.4.4 Lutte contre la fraude

Date de contrôle	NOMBRE DE VOYAGEURS	LIGNES
15/01/2025	89	B,8,C,A,2
22/01/2025	160	7,6,8,B,C,A
24/01/2025	50	B,C,A,Q2
31/01/2025	16	A
07/05/2025	64	5
09/05/2025	31	5,4,3
09/07/2025	37	1
16/07/2025	56	C,2,5,1,4,
18/08/2025	25	1
16/10/2025	6	2,7
03/12/2025	226	121,5,2,3,K,6,181,3,182,10,7
09/12/2025	225	181,120,182,2,10,121,K,5,8,300
11/12/2025	212	160,1,K,2,121,6,8,
15/12/2025	183	7,6,2,K,3
18/12/2025	147	K,120,2,6,3,7,
TOTAL 15 jours	1527	

20 PV émis en 2025 dont 16 recouvrés.

On constate un faible taux de fraude apparent (1,3% des voyageurs contrôlés) représentatif de l'attention portée par les conducteurs à la possession d'un titre de transport en règle.

A noter également également un très bon taux de recouvrement à 80%.

2.5 Gestion du parc de véhicules et des équipements

2.5.1 Parc matériel roulant

Parc RDQC Du 1er janvier 2025 au 31 aout 2025 :

Numéro véhicule	Immatriculation	Marque	Modèle	Type	Mise en circulation	Age du véhicule
RD 00	CP-851-HJ	Irisbus	Récréo	Autocar	27/12/2012	13 ans et 0 mois
RD 01	DV-080-DV	Irisbus	Crossway	Autocar	21/08/2015	10 ans et 4 mois
RD 02	DB-925-TA	Irisbus	Crossway	Autocar	04/08/2014	11 ans et 4 mois
RD 03	FS-871-CZ	Irisbus	Crossway	Autocar	19/08/2020	5 ans et 4 mois
RD 04	FS-801-CZ	Irisbus	Crossway	Autocar	19/08/2020	5 ans et 4 mois
RD 05	FR-538-TH	Heuliez	GX337	Autobus	29/07/2020	5 ans et 5 mois
RD 06	CH-766-BD	Irisbus	Citelis	Autobus	28/06/2012	13 ans et 6 mois
RD 07	BQ-237-EX	Heuliez	GX127	Autobus	20/06/2011	14 ans et 6 mois
RD 08	CE-671-PQ	Heuliez	GX127	Autobus	27/04/2012	13 ans et 8 mois
RD 09	CE-961-PQ	Heuliez	GX127	Autobus	27/04/2012	13 ans et 8 mois
RD 10	FV-080-BJ	Heuliez	GX137	Autobus	12/11/2020	5 ans et 1 mois
RD 11	BQ-599-EX	Heuliez	GX127	Autobus	20/06/2011	14 ans et 6 mois
RD 12	DB-767-HL	Heuliez	GX127	Autobus	13/12/2013	12 ans et 0 mois
RD 13	FZ-272-FN	WV	Crafter	Minibus	03/06/2021	4 ans et 6 mois
RD 14	FZ-065-SP	WV	Crafter	Minibus	03/06/2021	4 ans et 6 mois
RD 15	GQ-279-ZB	WV	Crafter	Minibus	31/08/2023	2 ans et 4 mois
RD 16	GQ-830-ZB	WV	Crafter	Minibus	31/08/2023	2 ans et 4 mois
RD 17	FV-790-YA	Renault	Master L3H2	Minibus	17/12/2020	5 ans et 0 mois
RD 18	FV-114-YB	Renault	Master L3H3	Minibus	17/12/2020	5 ans et 0 mois
RD 19	FV-490-YB	Renault	Master L3H4	Minibus	17/12/2020	5 ans et 0 mois
RD 20	BN-903-BX	Mercedes	Sprinter	Minibus	06/05/2011	14 ans et 7 mois
Nombre total de véhicules		**21**		**Age moyen du parc**		**8 ans et 8 mois**

21 véhicules répartis en 5 cars, 8 bus et 8 minibus.

Parc RDQC au 1er septembre 2025 :

Numéro véhicule	Immatriculation	Marque	Modèle	Type	mise en circulation	Capacité (nombre de place)
RD 00	CP-851-HJ	Irisbus	Récréo	Autocar	27/12/2012	61
RD 01	DV-080-DV	Irisbus	Crossway	Autocar	21/08/2015	65
RD 03	FS-871-CZ	Irisbus	Crossway	Autocar	19/08/2020	65
RD 04	FS-801-CZ	Irisbus	Crossway	Autocar	19/08/2020	65
RD 05	FR-538-TH	Heuliez	GX337	Autobus	29/07/2020	65
RD 07	BQ-237-EX	Heuliez	GX127	Autobus	20/06/2011	24
RD 08	CE-671-PQ	Heuliez	GX127	Autobus	27/04/2012	24
RD 10	FV-080-BJ	Heuliez	GX137	Autobus	12/11/2020	21
RD 11	BQ-599-EX	Heuliez	GX127	Autobus	20/06/2011	24
RD 12	DB-767-HL	Heuliez	GX127	Autobus	13/12/2013	24
RD 18	FV-114-YB	Renault	Master	Minibus	17/12/2020	8
RD 21	HE-369-AZ	Volkswagen	Crafter	Minibus	13/06/2025	9
RD 22	HE-683-AZ	Volkswagen	Crafter	Minibus	13/06/2025	9
RD 23	HE-538-AZ	Volkswagen	Crafter	Minibus	13/06/2025	9
RD 24	CE-856-VM	Iribus	Crossway	Autocar	04/05/2012	56
Nombre total de véhicules		**15**		**Age moyen du parc**		**08 ans et 0 mois**

15 véhicules ventilés en 5 cars (1 réforme et 1 renouvellement), 6 bus (2 réformes) et 4 minibus (3 réformes renouvelées et 4 transferts à la sous-traitance).

Parc sous-traitants

Numéro véhicule	Marque	Modèle	Type	Immatriculation	Date 1ère mise en circulation	Age	Norme Euro	Nombre de places assises
B1	Mercedes	Intouro	autocar	FV-621-GW	24/11/20	5,10	6	63
B2	M.A.N	Starter S	autocar	EP-707-KP	25/07/17	8,44	4	63
B3	Mercedes	Intouro	autocar	FV-624-GW	24/11/20	5,10	6	63
B4	Mercedes	Sprinter	minicar	BS-688-HM	02/08/11	14,42	5	22
B5	Mercedes	Sprinter	minicar	FT-507-ND	30/10/20	5,17	6	22
B6	Mercedes	Sprinter	minicar	FT-081-NE	30/10/20	5,17	6	22
B7	M.A.N	Starter S	autocar	ED-807-TD	19/02/13	12,87	5	59
B8	M.A.N	Starter S	autocar	EP-049-KQ	25/07/17	8,44	6	63
CH1	Mercedes	Intouro	Autocar	GN-277-WE	10/05/23	2,65	6	63
Ch2	Mercedes	Intouro	Autocar	GN-486-WD	10/05/23	2,65	6	63
CH3	Mercedes	Intouro	Autocar	HG-482-LZ	07/12/25	0,07	6E	63
CH4	Mercedes	Intouro	Autocar	DV-352-FB	25/08/15	10,36	6	63
CH5	Mercedes	Intouro	Autocar	EQ-323-AC	24/08/17	8,36	6	63
CH6	Iveco	Crossway	Autocar	EQ-100-CV	30/08/17	8,34	6	63
CH7	Irisbus	Récréo	Autocar	BW-827-PT	19/10/11	14,21	5	63
CH8	Mercedes	Sprinter	Minibus	GZ-794-CN	12/09/24	1,30	6E	22
CH9	Mercedes	Intouro	Autocar	DV-433-FB	25/08/15	10,36	6	63
CH10	Mercedes	Intouro	Autocar	CK-727-AK	24/08/12	13,36	5	59
CH11	Mercedes	Intouro	Autocar	DB-786-NM	28/02/14	11,85	6	63
CH12	Mercedes	Sprinter	Minibus	CM-797-GB	26/10/12	13,19	5	22
CH13	Iveco	Erener	Minicar	FS-365-CG	13/08/20	5,39	6	33
CH14	Man	Intercity	Autocar	EQ-398-AZ	25/08/17	8,36	6	59
CH15	Mercedes	Sprinter	Minibus	DG-405-TZ	18/06/14	11,55	6	22
CH16	Mercedes	Sprinter	Minibus	GH-550-XW	08/08/22	3,40	6	22
CH17	Mercedes	Sprinter	Minibus	EP-518-YZ	24/08/17	8,36	6	22
CH18	Mercedes	Intouro	autocar	DF-592-XB	19/05/14	11,63	6	63
CH19	Man	Intercity	Autocar	EQ-250-AZ	25/08/17	8,36	6	55
E50	Irisbus	Recreo	autocar	AJ-258-SK	13/01/10	15,98	5	59
E56	OTOKAR	Territo	autocar	GJ- 682-NG	22/09/22	3,28	6	63
E57	Mercedes	Intouro	autocar	FV-224-BN	12/11/20	5,14	6	63
E58	Irisbus	Recreo	autocar	BW-416-FE	12/10/11	14,23	5	61
E59	OTOKAR	Navigo	minicar	AZ-767-LT	06/09/10	15,33	5	33
E60	Irisbus	Recreo	autocar	CY-614-FE	03/09/13	12,33	5	55
E61	OTOKAR	Navigo	minicar	FS-875-DL	20/08/20	5,37	6	37
E62	Irisbus	Recreo	autocar	CY-484-FC	03/09/13	12,33	5	55
E63	Irisbus	Recreo	autocar	CY-772-FN	03/09/13	12,33	5	55
R2	Irisbus	Récréo	autocar	EJ-570-KC	05/01/09	17,00	4	63
R4	Renault	Trafic	9 places	GQ-651-YF	30/08/23	2,34	6	8
R5	Otokar	Navigo	Midicar	FG-070-RJ	03/06/19	6,58	6	37
R10	BMC	Probus	autocar	BT-893-ZT	29/08/11	14,35	5	39
R37	Iveco	Crossway	autocar	EF-796-KC	23/09/16	9,28	6	63
R39	Irisbus	Crossway	autocar	EJ-582-KC	05/01/09	17,00	4	61
R40	Iveco	Crossway	autocar	GR-869-VX	16/10/23	2,21	6	63
R41	Irisbus	Récréo	autocar	BT-550-ZT	15/09/11	14,30	5	57
R42	Iveco	Daily	minicar	AL-759-SB	15/02/10	15,88	5	22
R43	Mercedes	Sprinter	minicar	FS-613-GY	30/03/20	5,76	6	22
R44	Mercedes	Sprinter	minicar	FF-094-GM	08/04/19	6,74	6	22
R45	Mercedes	Sprinter	minicar	EE-626-PT	16/08/16	9,38	6	22
R46	Otokar	Navigo	Midicar	EG-202-GA	25/10/16	9,19	6	37
R47	Iveco	Crossway	autocar	GR-330-VX	16/10/23	2,21	6	63
Moyenne d'âge : 8,94								

Numéro véhicule	Marque	Type	Immatriculation	Date 1ère mise en circulation	Age	Nombre de places assises
C50	Volkswagen	Crafter	FZ-272-SN	15/07/2022	3 ans et 6 mois	7
C51	Volkswagen	Crafter	FZ-065-SP	15/07/2022	3 ans et 6 mois	7
C52	Volkswagen	Crafter	GQ-279-ZB	31/08/2023	2 ans et 5 mois	7
C53	Volkswagen	Crafter	GQ-830-ZB	31/08/2023	2 ans et 5 mois	7
Moyenne d'âge : 3 ans						

Au total 54 véhicules répartis entre les 5 sous-traitants :

- 32 cars entre 55 et 63 places,
- 2 midicars d'empattement réduit pour 37 places,
- 15 minicars entre 22 et 37 places,
- 5 mnibus dont les 4 transférés à MOBIBUS pour 7 à 9 places.

2.5.2 Consommation

Consommation par type de véhicule Parc RDQC
du 01/01/2025 au 31/08/2025

FAMILLE DE VÉHICULE	CONSOMMATION (L/100 KM)
TAD	9,74
TPMR	8,61
Interco	30,81
Urbain	34,1
Total général	21,66

Consommation par type de véhicule Parc RDQC
Du 01/09/2025 au 31/12/2025

FAMILLE DE VÉHICULE	CONSOMMATION (L/100 KM)
TAD	8,64
Interco	31,72
Urbain	32,87
Total général	25,84

Deux tableaux périodiques du fait de l'évolution du parc au 1er septembre.

2.5.3 Opérations de maintenance

Il s'agit des opérations majeures de maintenance hors entretien courant et contrôle technique.

Rétrofit été 2025

- Changement moteur RD07 : 31907,16€
- Changement moteur RD08 : 29652€
- Changement moteur RD11 : 33525,13€
- Changement moteur RD 12 : 29751,62€
- Remplacement sièges RD 07, RD 08 : 1717,25€
- Remplacement sièges RD 11, RD 12 : 1717,25€
- Remplacement boite de vitesse RD 08 : 13420,80€
- Remplacement boite de vitesse RD 11 : 13420,80€
- Remplacement boite de vitesse RD 12 : 13420,80€
- Compléments pièces moteurs : 3432,65€
- Remise en état Carrosserie du parc + peinture barre de maintien des bus : 15373,80€
- Remise en état de la livrée TBK du parc : 2642,40€
- Budget total de rétrofit : 189981,66€

Le parc MOBIBUS est composé de 4 véhicules sur lesquels une remise à niveau a été réalisée lors du transfert en Septembre 2025. Des aménagements de confort pour usagers et conducteurs ont été faits.

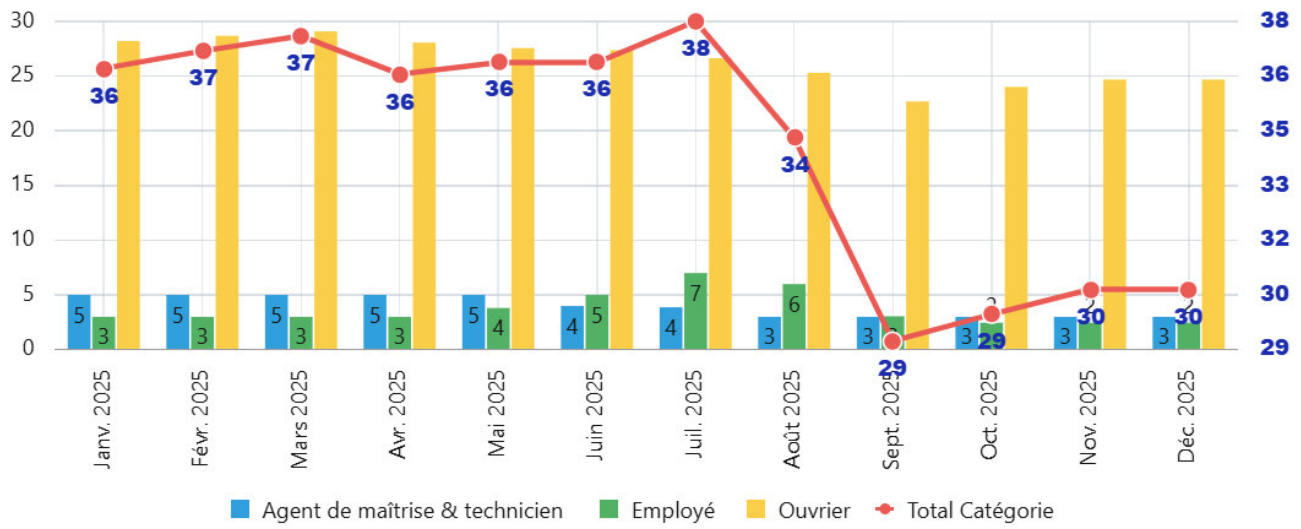
Autres opérations de maintenance

Février : Remplacement carter de distribution + échangeur du RD 18 (minibus)
Mai : Remplacement Embrayage + volant moteur du RD 03 (car)
Juin : Remplacement Embrayage du RD04 (car)
Juillet : Remplacement kit courroie + pompe à eau du RD 00 (car)
Aout : Ralentisseur sur le RD 01 (car)
Décembre : remplacement embrayage RD 01 (car)

2.6 Gestion du personnel et bilan social

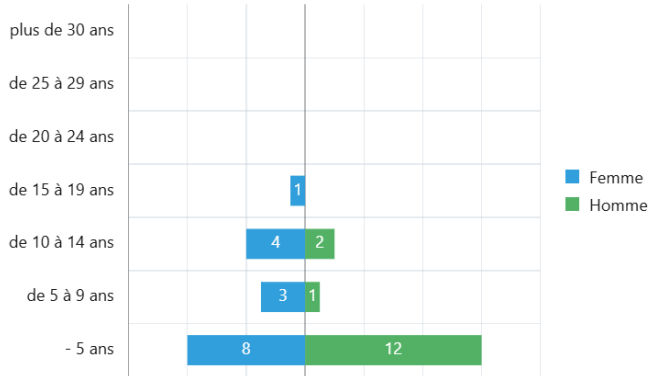
2.6.1 RDQC

Effectifs



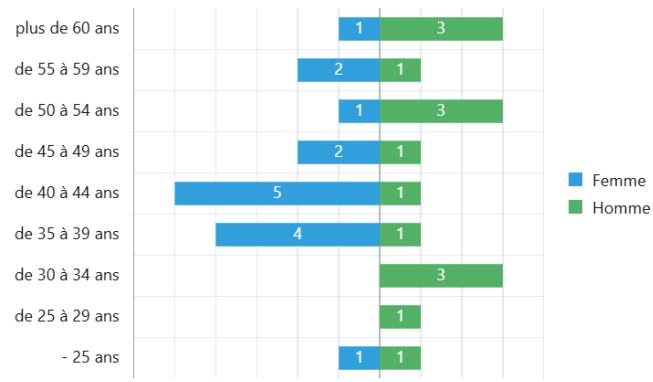
On observe une stabilité des ETP jusqu'en août par rapport à 2024 (37,5 ETP en moyenne) puis les effets du transfert de 4 ETP Mobibus à Celty. Et d'autre part de l'activité à la sous-traitance existante pour 4 autres ETP à compter de la restructuration de septembre.

Ancienneté



Une ancienneté faible (5,16 an en moyenne) et un turnover conséquent liés à une profession en mutation qui peine à attirer face aux contraintes métier.

Age

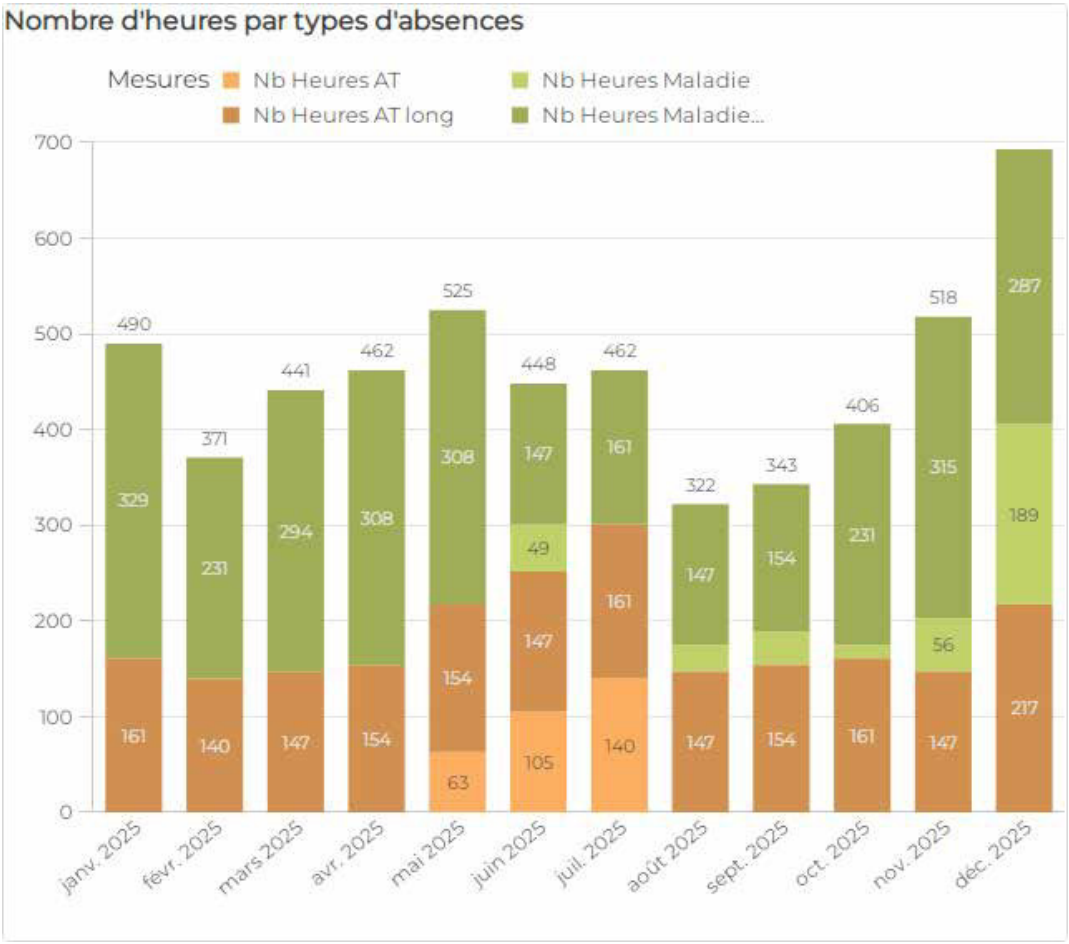


Une pyramide des âges assez équilibrée, mais peu de jeunes, avec des profils venant souvent de reconversions professionnelles ou de l'interurbain pour un âge moyen de 44,23 ans.

Absentéisme



Un absentéisme en baisse par rapport à 2024 (20,7%) mais qui reste trop élevé (11,9%), supérieur à la branche (9%), avec des pathologies souvent héritées du passé professionnel issue des reconversions, à nuancer toutefois avec 1 AT long et 1 longue maladie.



Formation

INTITULÉ DE FORMATION	NOMBRES DE PERSONNES	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION
Formations FCO	3	105
Titre Pro Permis D	2	870
Gestion active des déclarations d'accidents de travail	1	4
Management Opérationnel	1	14
Améliorer la QVT et prévenir les situations de RPS	1	7
TOTAL	**8**	**1 000**

Un effort de formation axé sur la professionnalisation de 2 conducteurs agents qui ont intégrés les effectifs en CDI à l'issue.

Formation de l'équipe CRC :

- Logiciel CRM : Citimoov
- Logiciel ticketing : Freshdesh
- Logiciel gestion des appels: Viaflow
- Formation métier: Les fondamentaux de la relation clients par téléphone

2.6.2 Sous-traitants

Information sous-traitance TBK
sur l'année 2025

Nom du transporteur : Groupement

Effectifs

	effectif physique	ETP	Nbre heures contractuelles (annuelles)
effectif encadrement	8	3,44	4710
effectif atelier	6	2,41	2991
effectif conduite TC	17	17,00	11050
// TP	13	8,30	13567
// CPS	20	14,36	13952

Moyenne Age

52,0 ans

Répartition H/F

Hommes	Femmes
48	18
73%	27%

Formations

Nbre stages FCO (pour les conducteurs TBK) : 7

Autres formations *(exploitation, conduite rationnelle, bureautique...)*	Nombre	Nbre heures de formation correspondantes :
Recyclage SST	1	7
Evacuation de cars - Gestion de 1er secours	4	16
Manipulation des extincteurs	4	16
Management	1	14
Utilisation chronotachygraphe	4	3
Suivi de sinistre	3	4,5
Prévention risque routier	3	9
Prévention conduite addictive	17	34
Formation initiale Premiers secours	1	14
	38	117,5

Absentéisme (en jours) :

	nbre jours d'arrêt	dont maladie	dont accident de travail	dont maladie professionnelle
encadrement	0,00	0,00	0,00	0,00
atelier	0,00	0,00	0,00	0,00
conduite	1208,00	1089,00	119,00	0,00

Les effectifs de la sous-traitance totalisent 45,51 ETP soit 4 de plus qu'en 2026 du fait de la nouvelle répartition de la réalisation de l'offre dans le cadre de la restructuration du réseau, auxquels se rajoutent le personnel Mobibus transféré.

Reprise du personnel RDQC par CELTY au 01 /09/25 :

- 1 Conductrice à temps complet. référente du service
- 1 conducteur à temps partiel
- 1 conductrice en absence maladie du 1/09 au 31/12/25
- 1 conductrice à temps complet (intérim du 01/09/25 au 01/02/26)
- 1 conducteur à temps complet/ (décédé le 09/12/25)
- 2 conducteurs CELTY Locmiquélic ont réalisés des remplacements lors d'absences.

L'équipe est formée de 5 conducteurs dont 1 conducteur en temps partiels. Au besoin, les remplacements se font avec 2 conducteurs CELTY LOCMIQUELIC formés au préalable.

3• Démarche QSE

3.1 Qualité de service

3.1.1 Régularité des services

Ponctualité

	LIGNES URBAINES	LIGNES INTERCOMMUNALES	DESSERTES LOCALES	MOYENNE
2025	89,23%	79,25%	76,27%	**81,58%**

Des résultats sensiblement équivalents à 2024 et conformes aux critères de la DSP.

3.1.2 Pénalités

En propre :

Le 22 octobre 2025 : retard aux terminus ou sur pôle de correspondance
Le 24 novembre : non réalisation d'une course

Sous-traitants :

Le 28 janvier 2025 : non desserte d'un arrêt sur une course
Le 22 avril 2025 : non réalisation d'une course
Le 16 mai 2025 : non réalisation d'une course
Le 07 octobre 2025 : non réalisation d'une course
Le 12 novembre 2025 : non-respect des exigences de sécurités

3.1.3 Pannes impactant le service commercial

Pannes impactant le service commercial RDQC

Nous dénombrons 8 pannes ayant impacté la qualité de service en 2025, dont une concerne l'agence commerciale.

Le 23 janvier 2025
La suite d'une panne électrique de secteur, l'agence n'a pas pu assurer son service normalement. Elle n'était donc pas en mesure de recevoir du public le matin, et ce jusqu'à 13h00.

Le 20 février 2025
Une rupture de durite d'huile est survenue sur un véhicule au niveau de l'arrêt Aquapaq à 09h20. Cet incident a entraîné un retard d'environ 10 minutes sur la ligne A, le temps nécessaire au remplacement du véhicule.

Le 19 mars 2025
Un incident technique est survenu lors du tour de 16h13 sur la ligne B, en direction de la place des Anciennes Fonderies. Le véhicule a rencontré un problème de fermeture de porte à l'arrêt Le Stang. Le temps nécessaire à l'échange de véhicule a entraîné un retard d'environ 20 minutes sur la dépose à Tréméven.

Le 11 avril 2025
En raison d'une avarie mécanique survenue vers 9h15 à l'arrêt Aquapaq sur la ligne C, un retard de 20 minutes a été enregistré. Un autre bus a été dépêché depuis la gare afin de rattraper ce retard.

Le 13 mai 2025
À 18h50, sur la ligne 6-61, une fuite d'air au niveau de la boîte de vitesses a contraint à l'immobilisation puis au remorquage du véhicule. En conséquence, le service a été interrompu à Neveic au lieu d'être achevé à la gare.

Le 20 mai 2025
À 07h10, sur la ligne 6-61, une casse de l'embrayage a occasionné un retard de 20 minutes, le temps de déployer un véhicule de remplacement.

Le 01 septembre 2025
En raison d'une panne survenue sur la ligne K, en direction de Bois Joly au niveau de la rue de la Gare, le bus a enregistré un retard de 20 minutes, le temps qu'un véhicule de remplacement soit mis en service au départ de Bois Joly vers 19h.

Le 28 octobre 2025
En raison d'une fuite de liquide de refroidissement sur un bus de la ligne K, le service prévu à 18h16 au départ de Bois Joly n'a pas pu être assuré.

Pannes impactant le service commercial sous-traitants

Nous dénombrons 11 pannes ayant impacté la qualité de service en 2025.

Le 24 février 2025
En raison d'une mise en sécurité du véhicule et d'une impossibilité de fermer les portes sur la ligne 8 à 07h06, les arrêts de Rosgodec à Kergroes n'ont pas pu être desservis.

Le 24 mars 2025
En raison d'une panne survenue sur la ligne M10, l'arrivée à l'école Diwan a eu lieu avec un retard de 25 minutes sur le circuit de 08h15 au départ du Pouldu Kerou.

Le 07 mai 2025
Une défaillance du frein de parc est survenue sur la ligne 2 bis à 07h45, entraînant un retard de 16 minutes sur le réseau, le temps de mettre en place un car de remplacement.

Le 15 mai 2025
Panne du car de la ligne M13 au départ de 16h05 à Moëlan sur Mer. Le car de la ligne M7 est intervenu pour récupérer les élèves et assurer la fin du service de la M13.

Le 22 mai 2025
À 17h40, une avarie de porte survenue sur la ligne 4 a entraîné un départ avec 25 minutes de retard depuis l'arrêt « Jardinerie » à Moëlan-sur-Mer.

Le 23 mai 2025
En raison d'une crevaison, le service du matin de la ligne M5 a débuté avec 15 minutes de retard.

Le 02 juin 2025
En raison d'une avarie mécanique sur la ligne 8-81, la ligne 8-85 a assuré le transport de l'ensemble des usagers. Cela a entraîné un retard de 10 minutes pour la dépose aux établissements de Kerbertrand et Kerjouanneau, effectuée à 7h50.

Le 10 septembre 2025
Un incident technique survenu sur la ligne 141 vers 6h55 a provoqué une panne du car, entraînant un retard d'environ 20 minutes, impactant également l'enchaînement avec la ligne 291.

Le 03 octobre 2025
Sur la ligne 120 à 16h12, un retard d'environ 10 minutes est survenu en raison d'un problème de fermeture des portes arrière du véhicule.

Le 25 novembre 2025
Un clou a été constaté dans le pneu du véhicule de la ligne 5 au départ de Roz Glas à 18h10. Cette situation a nécessité l'intervention de l'exploitant afin d'acheminer un véhicule de remplacement, ce qui a entraîné un retard de 11 minutes sur le départ initialement prévu.

Le 04 décembre 2025
Le car de la ligne 121 est tombé en panne à 18h45 pendant le HLP, ce qui a généré un retard de 20 minutes avant l'arrivée du véhicule de substitution.

3.2 Sécurité sur le réseau

3.2.1 Accidentologie

RDQC

Nous dénombrons 5 accidents en 2025, 2 contre des obstacles fixes, 3 avec des véhicules en mouvement, aucun corporel.

Le 10 mars 2025
Une collision avec un véhicule, due à un refus de priorité au rond-point de la rue de Moëlan à Quimperlé, a entraîné un retard de 7 minutes sur la ligne C en direction de Bois Joly à 13h16.

Le 03 juin 2025
Un accident s'est produit à 8h10 sur la commune de Baye, au lieu-dit Locquillec, lorsqu'un véhicule a percuté notre bus en service sur la ligne A. La circulation a été perturbée pendant 15 minutes, le temps d'envoyer un véhicule de remplacement.

Le 06 aout 2025
Un retard d'environ 20 minutes a été enregistré aux alentours de 16h15 sur la ligne C, en raison d'un rétroviseur cassé sur le véhicule. Le temps d'intervention nécessaire pour procéder à son remplacement a occasionné ce décalage.

Le 25 septembre 2025
À la suite d'un accrochage avec une voiture, le bus de la ligne K en direction d'Hélène Boucher à 16h25 n'a pas pu terminer sa course. Il a été repositionné à 17h14 afin d'assurer son départ depuis Bois Joly.

Le 23 décembre 2025
Une camionnette stationnée sur le trottoir après l'arrêt Saint-Michel entravait la circulation du bus. En cherchant à l'éviter, le conducteur a percuté l'angle de sa remorque, provoquant une fissure du pare-brise et un retard de 7 minutes sur la ligne K aux alentours de 13h23.

Sous-traitance

Nous dénombrons 1 accident relaté en 2025.

Le 23 janvier
Le car de la ligne 2bis a été percuté par un poids lourd qui ne s'est pas arrêté. Le rétroviseur est tombé, une vitre latérale cassée ainsi que le pare-brise fendu.

3.2.2 Faits sécuritaires

7 évènements de différentes natures recensés en 2025.

Le 08 janvier 2025
Agression verbale et insulte d'une conductrice sur la ligne B en direction de Mellac vers 12h30.

Le 22 avril 2025
Les départs de 6h30 et 6h58 sur la ligne 9 n'ont pas pu être assurés en raison d'un problème de démarrage du véhicule lié à l'éthylotest.

Le 13 mai 2025
Un incident de sécurité est survenu sur la ligne C à 14h30, à l'arrêt Bois Joly : le conducteur a été victime d'une agression verbale à la suite de son refus de prendre en charge un chien à bord du véhicule. Cet incident a nécessité un changement de conducteur en cours de service.

Le 26 mai 2025
À 19h30, lors du dernier passage de la ligne C, un projectile a été lancé sur le bus entre le McDonald's et l'arrêt Kervidanou 3.
Le 07 octobre 2025
Sur la ligne 7, un usager aurait eu un comportement déplacé envers des jeunes filles dans le car, entre les arrêts Villeneuve Braouic et Kerjouanneau, aux alentours de 8h30.

Le 08 décembre 2025
Vers 13h50, à l'arrivée au terminus de Bois-Joly sur la ligne K, un conducteur a été pris à partie par une personne en état d'ivresse. Nous nous sommes rendus sur place afin d'empêcher l'usager de monter à bord. La gendarmerie a été sollicitée pour intervenir et éviter que cette personne ne tente d'accéder à un autre véhicule de la ligne K, prévu à 15h24 au départ de Bois-Joly.

Le 09 décembre 2025
La ligne K a enregistré un retard de 30 minutes suite à un malaise voyageur survenu vers 15h30, nécessitant l'intervention des pompiers.

4• Analyse des éléments fiscaux, financiers et comptables

4.1 Compte de bilan et de résultats

		2025				PROVISOIRE - en attente validation CAC & presentation CA
		RAO avenant 7	RAO Actualisé	REEL	REEL-RAO actualisé	COMMENTAIRES
Produits	**Compte**	**5 252 123**	**6 015 556**	**5 987 170**	**-28 386**	
Recettes commerciales (ventes de titres)		491 893	491 893	465 460	- 26 432	Non atteinte objectif de recettes
Compensations tarifaires		10 739	10 739		- 10 739	
Intéressement recettes		509 125	509 125	472 946	- 36 179	
Recettes annexes		500	500	1 617	1 117	
Autres recettes (TICPE)		33 827	33 827	25 930	- 7 897	
Contribution financière forfaitaire		4 206 039	4 969 472	5 021 217	51 744	
Charges	**Compte**	**5 015 586**	**5 792 275**	**5 827 285**	**35 010**	
Carburant (y compris véhicules de services)	60	173 009	199 800	185 690	- 14 110	
Autres achats et variations de stocks (pièces, et	60	95 899	110 750	132 144	21 394	dont acquisition logiciel 24 070 €
Sous-traitance	61	2 509 699	2 898 339	2 945 710	47 372	SST PMR à compter du 1er septembre
Locations / crédit bail véhicules	61	203 809	235 370	270 608	35 238	
Services extérieurs d'entretien et réparation	61	182 775	211 078	94 226	- 116 852	Refacturation cout réparation véhicules
Frais liés au groupe	62	129 147	149 146	151 275	2 128	
Autres charges externes	61&62	252 166	291 216	191 624	- 99 591	
Impôts et taxes	63	150 502	173 808	111 182	- 62 626	
Charges de personnel	64	1 169 302	1 350 375	1 571 174	220 799	
Dont conduite	*64*	*835 573*	*984 986*	*1 048 707*	*63 736*	
Dont autres	*64*	*333 729*	*385 409*	*522 472*	*137 064*	
Redevance de mise à disposition des biens	64	35 000	40 420	42 000	1 580	
Autres charges de gestion courante (autres)	65	27 866	32 181	3 975	- 28 206	
Charges financières	66	-	-		-	
Charges exceptionnelles	67		-		-	-
Dotations aux amortissements	68	86 412	99 793	127 677	27 884	
Autres dotations aux provisions	68	-	-	-		-
Résultat avant IS et participation -Dont aléas		**236 537**	**223 282**	**159 885**	**-63 397**	
IS		59 189	55 872	12 265	- 43 607	
Participation		-		-	-	-
Résultat net		**177 348**	**167 409**	**147 620**	**-29 728**	

A noter la mise en place de l'avenant 7 concernant la restructuration du réseau (évolution de l'offre, restructuration, transport à la demande, matériel roulant, marketing et sanitaires bout de ligne) ainsi que l'avenant 8 au sujet de la construction du dépôt définitif.

4.2 Investissements

Les investissements inscrits au bilan

Intitulé	Catégorie	Date d'acquisition	Durée d'amortissement (en années)	Montant
Portail	agencement et amenagt des contructions	17/04/2024	10	6 075
Rampe atelier	agencement et amenagt des contructions	29/01/2021	10	5 354
Reseau d'air	agencement et amenagt des contructions	28/02/2021	10	3 546
Dalle beton armé	agencement et amenagt des contructions	22/03/2021	10	5 806
Motorisation rideau station	agencement et amenagt des contructions	17/02/2023	20	2 790
Cout d'intégration	autres	16/12/2020	8,5	83 771
Cout d'intégration	autres	01/01/2021	8	- 7 646
Construction	Bâtiment	16/12/2020	20	445 998
Construction	Bâtiment	19/01/2021	20	216 878
Site internet	équipements	21/07/2020	3	15 600
Logiciel carburant	équipements	21/07/2020	3	729
Logiciel carburant	équipements	15/03/2024	3	1 988
geomobilité licences	équipements	10/06/2024	1	12 500
Cisco Meraki	équipements	09/04/2024	5	2 724
planimetre urbain	équipements	27/03/2024	5	3 480
Pont elevateur hydraulique	équipements	19/11/2020	5	20 800
Brosses de lavage	équipements	16/12/2020	5	43 560
Presse hydraulique	équipements	18/02/2021	5	3 980
Huileur regulateur	équipements	28/02/2021	5	340
chandelles a goupilles	équipements	28/02/2021	5	568
Ensemble pneumatique huile	équipements	28/02/2021	5	1 795
Trotteur ventil sur chariot	équipements	28/02/2021	5	1 599
Chargeur bnatterie et demarreur	équipements	28/02/2021	5	1 727

Intitulé	Catégorie	Date d'acquisition	Durée d'amortissement (en années)	Montant
poste soudure	équipements	28/02/2021	5	787
Dépose organes Mekaboy	équipements	20/03/2023	5	5 150
Chubb delta - système d'alarme sécurit	équipements	02/10/2020	10	4 689
Chubb delta - système d'alarme sécurit	équipements	25/02/2021	10	9 800
Chubb video sureveillance	équipements	04/01/2021	5	1 141
Girouette Lumiplan	équipements véhicules	17/09/2024	5	2 985
Girouettes	équipements véhicules	08/10/2020	5	166 269
Girouettes	équipements véhicules	01/04/2021	5	6 359
Holostop	équipements véhicules	20/07/2021	5	8 910
Smart Qc com Titan mobile	équipements véhicules	27/07/2021	5	3 676
Mobiles LTE 4G	équipements véhicules	26/09/2023	5	32 312
Girouette, pupitre	équipements véhicules	01/09/2022	5	8 772
Ordinateur	Materiel de bureau	17/05/2021	3	829
Poste Alcatel	Materiel de bureau	30/07/2021	3	1 006
Polycom Visio conférence	Materiel de bureau	11/05/2021	3	2 536
Ordinateur portable	Materiel de bureau	13/10/2021	3	924
Boite à lettre	Materiel de bureau	24/10/2023	10	682
Ordinateur	Mobilier de bureau	14/10/2024	3	854
Meubles divers	Mobilier de bureau	28/02/2021	10	3 394
Modem	Mobilier de bureau	26/01/2022	3	725
Bureau	Mobilier de bureau	01/05/2022	10	891
Armoire forte	Mobilier de bureau	31/07/2023	3	3 015
Imprimante cartes	équipements	28/02/2025	1	1 730
Onduleur	équipements	28/02/2025	1	1 088
Ordinateur	équipements	27/03/2025	1	819
Fontaine	agencement et amenagt des contructions	22/05/2025	1	2 800
CREAT CARTOGRAPHIQUES RESEAU	autres	24/07/2025	1	7 850
simpliciti	équipements	31/10/2025	1	9 900
WC Zabrenn	équipements	01/01/2025	1	17 025
Valise Diag	équipements	30/09/2025	1	7 312
Travaux WC	équipements	24/09/2025	1	3 110
Travaux WC	équipements	22/10/2025	1	5 325
Branchement eau	équipements	31/12/2025	1	2 238
Mobilier	Mobilier de bureau	05/05/2025	1	661
Bur Activo	Mobilier de bureau	02/10/2025	1	505
Lumiplan	équipements véhicules	22/07/2025	11	3 340
				1 203 372

A noter en 2025, le logiciel de TAD Simpliciti, les WC de bout de ligne et l'information voyageur avec Lumiplan.

Les perspectives inscrites au contrat

Intitulé	Catégorie	Qualification	te d'acquisiti	Durée d'amortissement (en années)	Montant
Midibus - GO	Véhicule	Bien de retour	01/07/2026	8	130 000
Midibus - GO	Véhicule	Bien de retour	01/07/2026	8	130 000
Projet de dépôt - construction - phase 2	Bâtiment	Bien de retour	01/05/2026	20	1 120 214
Création et reprise de voirie et des mar	Bâtiment	Bien de retour	01/05/2026	30	96 750
Réalisation des espaces verts - phase 2	Bâtiment	Bien de retour	01/05/2026	5	10 000
Vidéo protection - phase 2	équipement	Bien de retour	01/05/2026	10	15 000
Portail - phase 2	Agencemen	Bien de retour	01/05/2026	5	20 000
Colonne élévatrice	équipement	Bien de retour	01/05/2026	10	32 000
extracteur gaz échappement	équipement	Bien de retour	01/05/2026	10	12 667
Borne multi énergie	équipement	Bien de retour	01/05/2026	10	4 698
Portique de lavage 25m	équipement	Bien de retour	01/05/2026	10	31 000
Compresseur	équipement	Bien de retour	01/05/2026	10	6 000
Circuit air comprimé	équipement	Bien de retour	01/05/2026	10	12 800
Vidéo surveillance	équipement	Bien de retour	01/05/2026	10	9 890
Contrôle d'accès & alarme	équipement	Bien de retour	01/05/2026	10	12 390
Outillage en commun	équipement	Bien de retour	01/05/2026	10	25 000
Outillage individuel	équipement	Bien de retour	01/05/2026	10	2 400
Autolaveuse sol	équipement	Bien de retour	01/05/2026	10	4 100

4.3 Recettes commerciales

TITRE	PU TTC	2025		
		Qté	TTC	HT
TICKET UNITAIRE	1,30 €	37 401	48 621,30	44 201,18
TICKET 10 VOYAGES	11,00 €	1 788	19 668,00	17 880,00
TICKET UNITAIRE MOBILE	1,30 €	2 127	2 765,10	2 513,73
TICKET JOURNEE MOBILE	3,00 €	-	-	-
TICKET JOURNEE MOBILE	3,50 €	69	241,50	219,55
TICKET 10 VOYAGES MOBILE	11,00 €	568	6 248,00	5 680,00
TICKET UNITAIRE REDUIT	0,65 €	4 705	3 058,25	2 780,23
TICKET JOURNEE	3,00 €	-	-	-
TICKET JOURNEE	3,50 €	377	1 320,00	1 200,00
TICKET WEEKEND ET SOIREES	- €	20 347	-	-
TICKET REMPLACEMENT	1,10 €	-	-	-
CARNET MOBIBUS	44,00 €	-	-	-
MOBIBUS CONDUCTEURS	2,50 €	3 096	7 741,00	7 037,27
MOBIBUS CONDUCTEURS HORS QC	5,00 €	33	166,80	151,64
RECHARGE 10 VOYAGES	11,00 €	854	9 394,00	8 540,00
REGUL VENTE		-	-	-
RECHARGE JOURNEE	3,00 €	-	-	-
RECHARGE JOURNEE	3,50 €	13	45,50	41,36
RECHARGE GROUPE	0,65 €	-	-	-
RECHARHE GROUPE PLEIN TARIF	1,30 €	66	85,80	78,00
RECHARGE UNITAIRE	1,30 €	223	289,90	263,55
RECHARGE UNITAIRE REDUIT	0,65 €	105	68,25	62,05
MOBIBUS (CONDUCTEURS)	2,50 €	6 036	15 088,80	13 717,09
MOBIBUS (HORS QC)	5,00 €	1 098	5 490,00	4 990,91
TICKET UNITAIRE MOBIBUS LORIENT PLOEMEUR	4,40 €	85	372,40	338,55
TICKET UNITAIRE MOBIBUS QUIMPERLE COM	2,20 €	465	1 022,30	929,36
SOUS-TOTAL TITRES À VOYAGES			**121 686,90**	**110 624,45**
MENSUEL +25 ANS	32,00 €	179	5 728,00	5 207,27
MENSUEL +25 ANS (10%)	28,80 €	29	835,20	759,27
MENSUEL +25 ANS (20%)	25,60 €	1	25,60	23,27
MENSUEL +25 ANS (30%)	22,40 €	30	672,00	610,91
MENSUEL +25 ANS (50%)	16,00 €	205	3 280,00	2 981,82
MENSUEL 11 - 25 ANS	26,00 €	341	8 866,00	8 060,00
MENSUEL 11 - 25 ANS (10%)	23,40 €	29	678,60	616,91
MENSUEL 11 - 25 ANS (20%)	20,80 €	17	353,60	321,45
MENSUEL 11 - 25 ANS (30%)	18,20 €	6	109,20	99,27
MENSUEL 11 - 25 ANS (50%)	13,00 €	49	637,00	579,09
MENSUEL 4 - 10 ANS	18,00 €	32	576,00	523,64
MENSUEL 4 - 10 ANS (10%)	16,20 €	3	48,60	44,18
MENSUEL 4 - 10 ANS (20%)	14,40 €	6	86,40	78,55
MENSUEL 4 - 10 ANS (30%)	12,60 €	14	176,40	160,36
MENSUEL 4 - 10 ANS (30%)	9,00 €	9	81,00	73,64
MENSUEL - 4 ANS		2	-	-
MENSUEL SOCIAL	15,00 €	3	45,00	40,91
UZUEL + JEUNE	13,00 €	87	1 131,00	1 028,18
UZUEL + TOUT PUBLIC	16,00 €	21	336,00	305,45
ANNUEL +25 ANS (-10%)	279,00 €	2	558,00	507,27
ANNUEL +25 ANS (-20%)	248,00 €	1	248,00	225,45
ANNUEL +25 ANS (-30%)	217,00 €	5	1 085,00	986,36
ANNUEL +25 ANS (-50%)	155,00 €	12	1 860,00	1 690,91
ANNUEL +25 ANS	310,00 €	3	930,00	845,45
ANNUEL 11-25 ANS	155,00 €	1 519	235 398,50	213 998,64
ANNUEL 11-25 ANS (10%)	139,50 €	364	50 778,00	46 161,82
ANNUEL 11-25 ANS (20%)	124,00 €	136	16 864,00	15 330,91
ANNUEL 11-25 ANS (30%)	108,50 €	109	11 869,90	10 790,82
ANNUEL 11-25 ANS (50%)	77,50 €	94	7 285,00	6 622,73
ANNUEL 4-10 ANS	100,00 €	148	14 800,00	13 454,55

ANNUEL 4-10 ANS (10%)	*90,00 €*	36	3 240,00	*2 945,45*
ANNUEL 4-10 ANS (20%)	*80,00 €*	8	640,00	*581,82*
ANNUEL 4-10 ANS (30%)	*70,00 €*	9	630,00	*572,73*
ANNUEL 4-10 ANS (50%)	*50,00 €*	18	900,00	*818,18*
ANNUEL - 4 ANS	- €	6	-	-
ANNUEL SOCIAL	*152,00 €*	-	-	-
UZUEL + JEUNE	*12,50 €*	-	-	-
UZUEL + TOUT PUBLIC	*15,00 €*	-	-	-
BREIZGO	*144,00 €*	-	-	-
BREIZHGO 12-25	*96,00 €*	-	-	-
ANNUEL 11-25 ANS + BREIZHGO SCOL	*155,00 €*	4	620,00	*563,64*
BREIZHGO 4-11	*93,00 €*	-	-	-
BREIZHGO 4-11 2ème enfant	*62,00 €*	-	-	-
ANNUEL 4-10 ANS + BREIZHGO SCOL	*100,00 €*	9	900,00	*818,18*
ANNUEL 4-10 ANS + BREIZHGO SCOL (-10%)	*90,00 €*	1	90,00	*81,82*
ANNUEL 4-10 ANS + BREIZHGO SCOL (-20%)	*80,00 €*	-	-	-
ANNUEL 4-10 ANS + BREIZHGO SCOL (-30%)	*70,00 €*	1	70,00	*63,64*
ANNUEL 4-10 ANS + BREIZHGO SCOL (-50%)	*50,00 €*	1	50,00	*45,45*
ANNUEL 11-25 ANS + IZILO	*77,50 €*	1	77,50	*70,45*
ANNUEL 11-25 ANS + BREIZHGO SCOL	*155,00 €*	34	5 270,00	*4 790,91*
ANNUEL 11-25 ANS + BREIZHGO SCOL (-10%)	*139,50 €*	10	1 395,00	*1 268,18*
ANNUEL 11-25 ANS + BREIZHGO SCOL (-20%)	*124,00 €*	16	1 984,00	*1 803,64*
ANNUEL 11-25 ANS + BREIZHGO SCOL (-30%)	*108,50 €*	11	1 193,50	*1 085,00*
ANNUEL 11-25 ANS + BREIZHGO SCOL (-30%)	*77,50 €*	3	232,50	*211,36*
ANNUEL 4-10 CORALIE	*25,00 €*	3	75,00	*68,18*
ANNUEL 12-25 ANS REDUIT IZILO 1ER MEM	*72,00 €*	-	-	-
ANNUEL 4-11 ANS REDUIT CORALIE	*23,25 €*	-	-	-
SOUS-TOTAL ABONNEMENTS			**382 709,50**	**347 917,73**
DUPLICATA CARTE KORRIGO	*10,00 €*	330	3 300,00	*3 000,00*
ETUI CARTE	- €	619	-	-
IMPAYE	- €	207	1 413,07	*1 284,61*
RETRAITEMENT IMPAYES	- €	-	- 1 413,07	- *1 284,61*
PV	- €	-	302,00	*274,55*
RETRAITEMENT PV	- €	-	- 302,00	- *274,55*
CARTE KORRIGO	- €	885	-	-
CARTE KORRIGO AUTRES RESEAUX	- €	136	-	-
SAV ABONNEMENT	- €	6	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES			**3 300,00**	**3 000,00**
TOTAL DES VENTES RESEAU TBK			**507 696,40**	**461 542,18**

TICKET UNITAIRE REDUIT	*0,65 €*	4 705	3 058,25	*2 780,23*
RECHARGE UNITAIRE REDUIT	*0,65 €*	105	68,25	*62,05*
MENSUEL SOCIAL	*15,00 €*	3	45,00	*40,91*
ANNUEL SOCIAL	*152,00 €*	-	-	-

COMPENSATIONS TARIFAIRES			**3 171,50**	**2 883,18**

RECETTE COMMERCIALE TOTALE			**510 867,90**	**464 425,36**

MONTANT INTERRESSEMENT			**517 468,31**	**470 425,74**

Un intéressement en légère hausse de 1,8%;

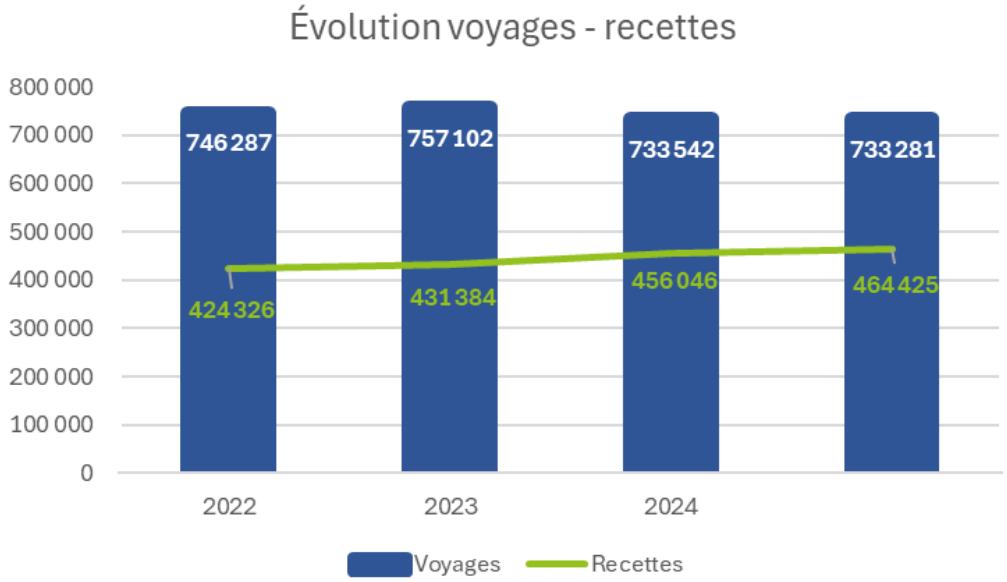
Tarification des abonnements mensuels et annuels au 1er juillet 2025

	QUOTIENT FAMILIAL	Moins de 4 ans		4 à 10 ans		11 à 25 ans		Plus de 25 ans	
		Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel
Tarif normal	QF ≥ 1151€	gratuit	gratuit	18,00€	100,00€	26,00€	155,00€	32,00€	310,00€
-10%	801€ < QF < 1150€	gratuit	gratuit	16,20€	90,00€	23,40€	139,50€	28,80€	279,00€
-20%	651€ < QF < 800€	gratuit	gratuit	14,40€	80,00€	20,80€	124,00€	25,60€	248,00€
-30%	451€ < QF < 650€	gratuit	gratuit	12,60€	70,00€	18,20€	108,50€	22,40€	217,00€
-50%	QF ≤ 450€	gratuit	gratuit	9,00€	50,00€	13,00€	77,50€	16,00€	155,00€

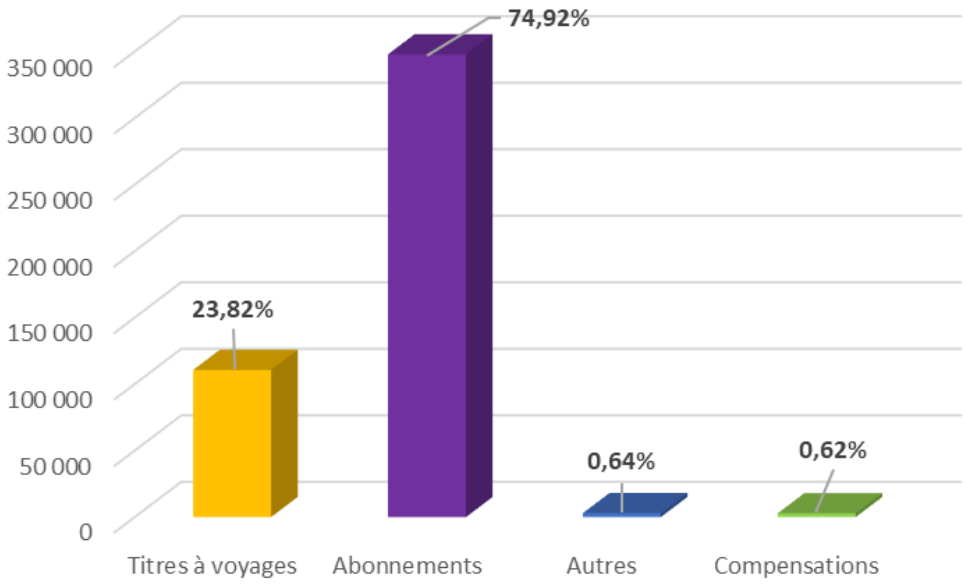
Pas d'évolution tarifaire en 2025.

Évolution des recettes :

	2022	2023	2024	2025
Titres à voyages	83 425	87 135	92 695	110 624
Abonements	325 426	325 281	353 681	347 918
Autres	7 929	9 296	4 375	3 000
Compensations	7 546	9 671	5 294	2 883
TOTAL	**424 326**	**431 383**	**456 046**	**464 025**



Ventillations des recettes commerciales :



4.4 Recettes de gestion

TITRE	PU TTC	2025		
		Qté	Ventes TTC	Vente HT
TICKET UNITAIRE	1,30 €	37 298	48 487,40	44 079,45
TICKET 10 VOYAGES	11,00 €	5 423	19 602,00	17 820,00
TICKET UNITAIRE MOBILE	1,30 €	2 121	2 757,30	2 506,64
TICKET JOURNEE MOBILE	3,00 €	111	241,50	219,55
TICKET 10 VOYAGES MOBILE	11,00 €	1 976	6 226,00	5 660,00
TICKET UNITAIRE REDUIT	0,65 €	3 294	3 058,25	2 780,23
TICKET JOURNEE	3,00 €	644	1 313,50	1 194,09
TICKET WEEKEND ET SOIREES	- €	20 247	-	-
TICKET REMPLACEMENT	1,10 €	0	-	-
TICKET MOBIBUS QUIMPERLÉ	2,20 €	6 129	13 484,10	12 258,27
TICKET MOBIBUS LORIENT	4,40 €	1 310	5 765,20	5 241,09
TICKET MOBIBUS QUIMPERLÉ EXONERE	2,20 €	5 015	9 310,00	8 463,64
CARNET MOBIBUS	44,00 €	0	-	-
RECHARGE 10 VOYAGES	11,00 €	2 675	9 394,00	8 540,00
REGUL VENTE	93,00 €	1	-	-
RECHARGE JOURNEE	3,00 €	15	45,50	41,36
RECHARGE GROUPE	0,65 €	-1 200	-780,00	-709,09
RECHARHE GROUPE PLEIN TARIF	1,30 €	0	-	-
RECHARGE UNITAIRE	1,30 €	289	375,70	341,55
RECHARGE UNITAIRE REDUIT	0,65 €	83	68,25	62,05
TICKET UNITAIRE MOBIBUS LORIENT PLOEMEUR	4,40 €	60	264,00	240,00
TICKET UNITAIRE MOBIBUS QUIMPERLE COM	2,20 €	400	880,00	800,00
SOUS-TOTAL TITRES À VOYAGES			**120 492,70**	**109 538,82**
MENSUEL 25 ANS	32,00 €	178	5 696,00	5 178,18
MENSUEL +25 ANS (-10%)	28,80 €	29	835,20	759,27
MENSUEL +25 ANS (-20%)	25,60 €	1	25,60	23,27
MENSUEL +25 ANS (-30%)	22,40 €	30	672,00	610,91
MENSUEL +25 ANS (-50%)	16,00 €	204	3 264,00	2 967,27
ABO MENSUEL 11-25 ANS	26,00 €	348	9 051,35	8 228,50
ABO MENSUEL 11-25 ANS (-10%)	23,40 €	29	674,07	612,79
ABO MENSUEL 11-25 ANS (-20%)	20,80 €	17	345,55	314,14
ABO MENSUEL 11-25 ANS (-30%)	18,20 €	8	152,64	138,76
ABO MENSUEL 11-25 ANS (-50%)	13,00 €	51	657,54	597,76
MENSUEL 12-25 ANS	25,00 €	0	-	-
MENSUEL 4-11 ANS	15,00 €	0	-	-
MENSUEL -4 ANS	- €	9	-	-
ABO MENSUEL 4-10 ANS	18,00 €	32	569,62	517,84
ABO MENSUEL 4-10 ANS (-10%)	16,20 €	3	50,17	45,61
ABO MENSUEL 4-10 ANS (-20%)	14,40 €	6	86,40	78,55
ABO MENSUEL 4-10 ANS (-30%)	12,60 €	14	176,40	160,36
ABO MENSUEL 4-10 ANS (-50%)	9,00 €	7	60,10	54,64
MENSUEL SOCIAL	15,00 €	3	46,45	42,23
ABO ANNUEL 11-25 ANS MOBILE	155,00 €	0	-	-
ANNUEL +25 ANS 1ER MEM	304,00 €	213	1 102,31	1 002,10
ANNUEL +25 ANS (-10%)	279,00 €	35	811,65	737,86
ANNUEL +25 ANS (-20%)	248,00 €	55	1 138,27	1 034,79
ANNUEL +25 ANS (-30%)	217,00 €	57	1 038,25	943,86
ANNUEL +25 ANS (-50%)	155,00 €	128	1 655,62	1 505,11
ANNUEL - 4 ANS		183	-	-
ANNUEL 12-25 ANS 1ER MEM	144,00 €	117	1 405,44	1 277,67
ANNUEL 12-25 ANS 2EME MEM	96,00 €	27	212,14	192,85
ANNUEL 12-25 ANS 3EME MEM	48,00 €	0	-	-
ABO ANNUEL 11-25 ANS	155,00 €	17 694	228 551,39	207 773,99
ABO ANNUEL 11-25 ANS (-10%)	139,50 €	4 622	53 732,26	48 847,51
ABO ANNUEL 11-25 ANS (-20%)	124,00 €	1 978	20 444,10	18 585,55
ABO ANNUEL 11-25 ANS (-30%)	108,50 €	1 462	13 223,39	12 021,26
ABO ANNUEL 11-25 ANS (-50%)	77,50 €	1 194	7 712,93	7 011,75
ABO ANNUEL 11-25 ANS +CORALIE	155,00 €	8	105,16	95,60
ABO ANNUEL 11-25 ANS +IZILO	77,50 €	22	143,38	130,35

ANNUEL 4-11 ANS 1ER MEM	*93,00 €*	29	223,30	*203,00*
ANNUEL 4-11 ANS 2EME MEM	*62,00 €*	16	82,14	*74,67*
ANNUEL 4-11 ANS 3EME MEM	*31,00 €*	3	8,50	*7,73*
ABO ANNUEL 4-10 ANS	*100,00 €*	1 902	15 851,91	*14 410,83*
ABO ANNUEL 4-10 ANS (-10%)	*90,00 €*	537	4 026,60	*3 660,55*
ABO ANNUEL 4-10 ANS (-20%)	*80,00 €*	223	1 485,08	*1 350,07*
ABO ANNUEL 4-10 ANS (-30%)	*70,00 €*	207	1 204,81	*1 095,28*
ABO ANNUEL 4-10 ANS (-50%)	*50,00 €*	163	680,17	*618,34*
ABO ANNUEL 4-10 ANS +CORALIE	*50,00 €*	16	65,14	*59,22*
ANNUEL 4EME MEM	- €	9	-	-
ANNUEL SOCIAL	*152,00 €*	20	248,66	*226,05*
CARTE TARIF SOCIAL	- €	43	-	-
ANNUEL 4-11 ANS REDUIT CORALIE 1ER MEM	*23,25 €*	0	-	-
ANNUEL 12-25 ANS REDUIT CORALIE 1ER MEM	*36,00 €*	0	-	-
ANNUEL 12-25 ANS REDUIT CTRL 1ER MEM	*72,00 €*	0	-	-
SOUS-TOTAL ABONNEMENTS			**377 515,69**	**343 196,08**
UZUEL + JEUNE	*12,50 €*	90	1 131,00	*1 028,18*
UZUEL +TT PUB	*15,00 €*	22	336,00	*305,45*
ANNUEL BREIZHGO - REGION	*144,00 €*	0	-	-
ANN BREIZHGO 12 25 ans	*144,00 €*	9	103,35	*93,95*
ANN BREIZHGO 12 25 ans - 2émé enf	*96,00 €*	3	22,97	*20,88*
ABO ANNUEL 11-25 ANS +BREIZHGO SCOL	*155,00 €*	432	5 583,44	*5 075,85*
ABO ANNUEL 11-25 ANS (-10%) +BREIZHGO SC	*139,50 €*	43	502,34	*456,67*
ABO ANNUEL 11-25 ANS (-20%) +BREIZHGO SC	*124,00 €*	4	42,65	*38,77*
ABO ANNUEL 11-25 ANS (-30%) +BREIZHGO SC	*108,50 €*	12	108,49	*98,63*
ABO ANNUEL 11-25 ANS (-50%) +BREIZHGO SC	*77,50 €*	12	99,79	*90,72*
ANN BREIZHGO 4 11 ans	*93,00 €*	0	-	-
ANN BREIZHGO 4 11 ans - 2émé enf	*62,00 €*	0	-	-
ABO ANNUEL 4-10 ANS + BREIZHGO SCOL	*100,00 €*	31	262,47	*238,61*
ABO ANNUEL 4-10 ANS (-10%) +BREIZHGO SCO	*45,00 €*	17	65,25	*59,32*
ABO ANNUEL 4-10 ANS (-20%) +BREIZHGO SCO	*80,00 €*	30	203,33	*184,85*
ABO ANNUEL 4-10 ANS (-30%) +BREIZHGO SCO	*70,00 €*	4	25,39	*23,08*
ABO ANNUEL 4-10 ANS (-50%) +BREIZHGO SCO	*50,00 €*	10	40,73	*37,03*
DUPLICATA CARTE KORRIGO	*10,00 €*	931	3 290,00	*2 990,91*
DUPLICATA CARTE KORRIGO DECLARATIVE	*10,00 €*	0	-	-
ETUI CARTE		332	-	-
IMPAYE		32	1 405,47	*1 277,70*
RETRAITEMENT IMPAYES		-32	-1 405,47	*-1 277,70*
CARTE KORRIGO	- €	946	-	-
CARTE KORRIGO AUTRES RESEAUX	- €	194	-	-
SAV ABONNEMENT	- €	13	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES			**11 817,20**	**10 742,91**
TOTAL DES VENTES RDQC			**509 825,59**	**463 477,81**

TOTAL DES VENTES BUSPAQ	

TOTAL DES VENTES RESEAU TBK			**509 825,59**	**463 477,81**
tickets unitaires tarification sociale - QC	*0,65 €*	3 376	3 126,50	*2 842,27*
cartes mensuelles Tarification Sociale - QC	*15,00 €*	3	46,45	*42,23*
cartes annuelles Tarification Sociale - QC	*152,00 €*	20	248,66	*226,05*
COMPENSATIONS TARIFAIRES			**3 421,61**	**3 110,55**

RECETTE TOTALE	**513 247,20**	**466 588,36**
ECART N-1	513 247,20	466 588,36

6• Annexes

F

Communauté Economique Européenne

Ministère chargé des Transports

CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

AU TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE

DE Personnes

N° PE 12 06 01812

Nous, Préfet de la Région Midi-Pyrénées certifions

a) que BROUSSAUD Stéphane

né(e) à LIMOGES - 87 , le 24/11/1967

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2006 ; session :) organisé pour

l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de :

Personnes

conformément aux dispositions de Décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié

b) que la personne visée au point a) est habilitée à faire valoir sa capacité professionnelle dans une entreprise de :

- transport par route de : Personnes
- effectuant uniquement des transports nationaux dans l'Etat membre ayant délivré le certificat,
- effectuant des transports internationaux.

Le présent certificat constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 10, paragraphe 1, de la directive 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteurs de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux.

Délivré à TOULOUSE , le 22 décembre 2006

Pour le Préfet de la Région Midi-Pyrénées
Pour le Directeur Régional de l'Equipement
et par délégation,
Le Chef de la Division Transports

Eugène SACUTO

Greffe du Tribunal de Commerce de Quimper
4 RUE DU PALAIS
29000 QUIMPER

N° de gestion 2020B00212

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
A jour au 30 juin 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	882 294 226 R.C.S. Quimper
Date d'immatriculation	12/03/2020
Dénomination ou raison sociale	RD QUIMPERLE COMMUNAUTE
Sigle	RDQC
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique (Société à associé unique)
Capital social	500 000,00 Euros
Adresse du siège	2 Rue Jules Verne 29300 Quimperlé
Activité principales	L'exploitation, directement ou indirectement, par ses propres moyens ou les moyens de tiers, du réseau de transports en commun de personnes à l'intérieur du périmètre de Quimperlé Communauté et plus généralement de tous services de transport de voyageurs et la réalisation ou la modernisation de réseaux ou systèmes, au moyen de concessions ou autres, dans le périmètre de la Région Bretagne.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 11/03/2119
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	RATP DEVELOPPEMENT
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	54 Quai de la Rapée 75012 Paris 12e Arrondissement
Immatriculation au RCS, numéro	389 795 006 RCS Paris
Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel	
Nom, prénoms	MENYHART Marie-Christine
Nom d'usage	SERFIAN
Date et lieu de naissance	Le 16/12/1965 à Lima (PE)
Nationalité	Française
Domicile personnel	17 Rue du Capitaine Lepage 37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	KPMG S.A
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration
Adresse	-Tour Eqho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	775 726 417 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	2 Rue Jules Verne 29300 Quimperlé
Activité(s) exercée(s)	L'exploitation, directement ou indirectement, par ses propres moyens ou les moyens de tiers, du réseau de transports en commun de personnes à l'intérieur du périmètre de Quimperlé Communauté et plus généralement de tous services de transport de voyageurs et la réalisation ou la modernisation de réseaux ou systèmes, au moyen de concessions ou autres, dans le périmètre de région Bretagne.
Date de commencement d'activité	30/06/2020
Origine du fonds ou de l'activité	Création

R.C.S. Quimper - 01/07/2025 - 00:35:05 page 1/2

Greffe du Tribunal de Commerce de Quimper
4 RUE DU PALAIS
29000 QUIMPER

N° de gestion 2020B00212

Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

F

Communauté Européenne

Ministère chargé des Transports

2025/53/ 0000611

Licence n° _____

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus

RD QUIMPERLE COMMUNAUTE

2 RUE JULES VERNE

Le titulaire de la présente licence (1) _____

29300 QUIMPERLE 802294226

est admis à effectuer, sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières : _____

12/09/2025 31/08/2030

La présente licence est valable du _____ au _____

RENNES

12/09/2025

Délivrée à _____

le _____

Ministère chargé des Transports
irection Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
BRETAGNE

Préfecture de la région Bretagne (2)
DREAL Bretagne
Pour le Préfet et par délégation
Le responsable de l'unité régulation
des transports

Sylvain LE MEITOUR

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur
(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence

F

République Française

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2025/53/ 0000612

pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1) RD QUIMPERLE COMMUNAUTE
2 RUE JULES VERNE
29300 QUIMPERLE

n° SIREN 882204226

à effectuer, sous réserve des mentions spécifiques et des observations particulières ci-dessous, des transports intérieurs de personnes par route pour compte d'autrui dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur relatifs aux transports intérieurs de personnes par route.

Mentions spécifiques :

Observations particulières :

La présente licence est valable du 12/09/2025 au 31/08/2030

Délivrée à RENNES

le 12/09/2025

Préfecture de la région (2) Bretagne
DREAL Bretagne
Pour le Préfet et par délégation
Le responsable de l'unité régulation
des transports

Sylvain LE MEITOUR

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète de l'entreprise.
(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.

Generali IARD

Attestation d'assurance police n°AT406436

La Compagnie **Generali IARD** dont le siège est situé 2 rue Pillet Will 75009 Paris, atteste par la présente qu'elle garantit par contrat **"Tous risques sauf" N° AT406436** pour la période du **01 janvier 2025** au **31 décembre 2025 inclus**, la Société :

RATP DEVELOPPEMENT
54 Quai de la Rapée
75012 PARIS

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment :

RD QUIMPERLE
2 rue Jules Verne
29302 QUIMPERLE

garantissant pour les risques désignés aux conditions particulières, les dommages aux biens immobiliers et/ou mobiliers dont il est propriétaire ou dont il a la garde, ainsi que les dommages résultant de ses responsabilités d'occupant, ses responsabilités vis-à-vis des voisins et des tiers et divers frais et pertes consécutifs à la réalisation des principaux évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosion, Dégâts des eaux, Gel, Tempêtes, Ouragans, Cyclones, Evènements naturels, Choc de véhicules terrestres identifiés, Emeutes, Mouvements populaires, Actes de vandalisme et de malveillance, Attentats y compris terrorisme et sabotage (tous dommages y compris incendie et explosion), Vol, Bris de glaces, Dommages électriques, Bris de machines, Catastrophes naturelles.

La présente attestation est délivrée, sous réserve du paiement de la prime, pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2025

Generali IARD
Vincent FLEUTRE
Account Manager

GENERALI Iard
SA au capital de 94 300 Euros
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet Will - 75009 Paris
RCS Paris 552 062 663

Generali IARD

Attestation d'assurance police n°AT406436

La Compagnie **Generali IARD** dont le siège est situé 2 rue Pillet Will 75009 Paris, atteste par la présente qu'elle garantit par contrat **"Tous risques sauf" N° AT406436** pour la période du **01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus**, la Société :

RATP DEVELOPPEMENT
54 Quai de la Rapée
75012 PARIS

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment :

RD QUIMPERLE
3 Rue Pierre Daveau - ZI de la Villeneuve Braouic
29300 QUIMPERLE

garantissant pour les risques désignés aux conditions particulières, les dommages aux biens immobiliers et/ou mobiliers dont il est propriétaire ou dont il a la garde, ainsi que les dommages résultant de ses responsabilités d'occupant, ses responsabilités vis-à-vis des voisins et des tiers et divers frais et pertes consécutifs à la réalisation des principaux évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosion, Dégâts des eaux, Gel, Tempêtes, Ouragans, Cyclones, Evènements naturels, Choc de véhicules terrestres identifiés, Emeutes, Mouvements populaires, Actes de vandalisme et de malveillance, Attentats y compris terrorisme et sabotage (tous dommages y compris incendie et explosion), Vol, Bris de glaces, Dommages électriques, Bris de machines, Catastrophes naturelles.

La présente attestation est délivrée, sous réserve du paiement de la prime, pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2025

Generali IARD
Vincent FLEUTRE
Account Manager

GENERALI Iard
SA au capital de 94 835 306 Euros
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet Will - 75009 Paris
RCS Paris 552 062 663

Generali IARD

Attestation d'assurance police n°AT406436

La Compagnie **Generali IARD** dont le siège est situé 2 rue Pillet Will 75009 Paris, atteste par la présente qu'elle garantit par contrat **"Tous risques sauf" N° AT406436** pour la période du **01 janvier 2025** au **31 décembre 2025 inclus**, la Société :

RATP DEVELOPPEMENT
54 Quai de la Rapée
75012 PARIS

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment :

RD QUIMPERLE
21 boulevard de la Gare
29301 QUIMPERLE

garantissant pour les risques désignés aux conditions particulières, les dommages aux biens immobiliers et/ou mobiliers dont il est propriétaire ou dont il a la garde, ainsi que les dommages résultant de ses responsabilités d'occupant, ses responsabilités vis-à-vis des voisins et des tiers et divers frais et pertes consécutifs à la réalisation des principaux évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosion, Dégâts des eaux, Gel, Tempêtes, Ouragans, Cyclones, Evènements naturels, Choc de véhicules terrestres identifiés, Emeutes, Mouvements populaires, Actes de vandalisme et de malveillance, Attentats y compris terrorisme et sabotage (tous dommages y compris incendie et explosion), Vol, Bris de glaces, Dommages électriques, Bris de machines, Catastrophes naturelles.

La présente attestation est délivrée, sous réserve du paiement de la prime, pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 13 janvier 2025

Generali IARD
Vincent FLEUTRE
Account Manager

GENERALI Iard
SA au capital de 94 835 305 Euros
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet Will - 75009 Paris
RCS Paris 552 062 663

XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE

RD QUIMPERLE

2 rue Jules Verne
29000 Quimperlé, France

bénéficie des garanties Responsabilité Civile du contrat N° FR00018772LI souscrit auprès de notre société par **RATP DEVELOPPEMENT** et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre des activités garanties au contrat.

Responsabilité Civile Exploitation
50 000 000,00 EUR par sinistre

Dont :
Terrorisme 50 000 000,00 EUR par sinistre et par année d'assurance
Dommages Immatériels Non-Consécutifs 25 000 000,00 EUR par sinistre et par année d'assurance
Dommages Atteinte à l'Environnement accidentelle 30 000 000,00 EUR par sinistre et par année d'assurance

Responsabilité Civile Après Livraison
30 000 000,00 EUR par sinistre et par année d'assurance

Dont :
RC Professionnelle 10 000 000,00 EUR par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés au contrat,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat.

La présente attestation est délivrée pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévue au contrat.

Sa validité, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que ces derniers doivent être obligatoirement souscrits auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait sous le n° 2025/FR00018772LI/195535, pour valoir ce que de droit le 10/01/2025.

XL Insurance

ADVANCED SEAL ELECTRONIC

Celty I #11. Copie de licence communautaire

Véhicule N°1


Communauté Européenne

F2 272 SN

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2023/537/0008639

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus

Copie certifiée conforme n° 0025

Le titulaire de la présente licence (1) KD BRETAN

11 RUE DES CHANTIERS 909189995

35650 LE RHEU

est admis à effectuer, sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

La présente licence est valable du 01/10/2023 au 31/10/2024

Délivrée à RENNES

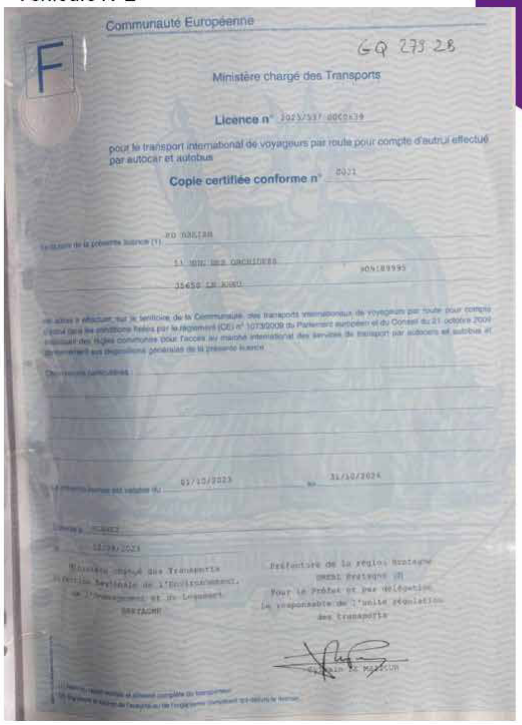
le 12/09/2023

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
BRETAGNE

Préfecture de la région Bretagne
DREAL Bretagne (2)
Pour le Préfet et par délégation
Le responsable de l'unité régulation des transports

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.
(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.

Véhicule N°2


Communauté Européenne

GQ 273 28

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2023/537/0008639

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus

Copie certifiée conforme n° 0021

Le titulaire de la présente licence (1) KD BRETAN

11 RUE DES CHANTIERS 909189995

35650 LE RHEU

est admis à effectuer, sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

La présente licence est valable du 01/10/2023 au 31/10/2024

Délivrée à RENNES

le 12/09/2023

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
BRETAGNE

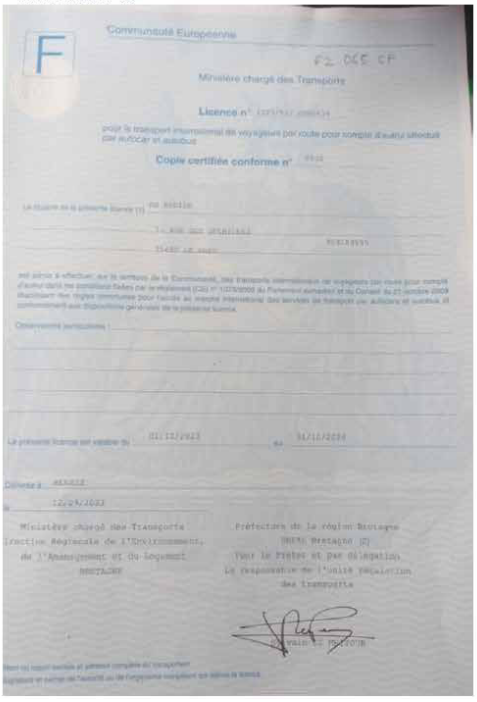
Préfecture de la région Bretagne
DREAL Bretagne (2)
Pour le Préfet et par délégation
Le responsable de l'unité régulation des transports

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.
(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.

MITED SHARING

Celty I #11. Copie de licence communautaire

Véhicule N°3


Communauté Européenne

F2 065 CF

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2023/537/0008639

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus

Copie certifiée conforme n° 0022

Le titulaire de la présente licence (1) KD BRETAN

11 RUE DES CHANTIERS 909189995

35650 LE RHEU

est admis à effectuer, sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

La présente licence est valable du 01/10/2023 au 31/10/2024

Délivrée à RENNES

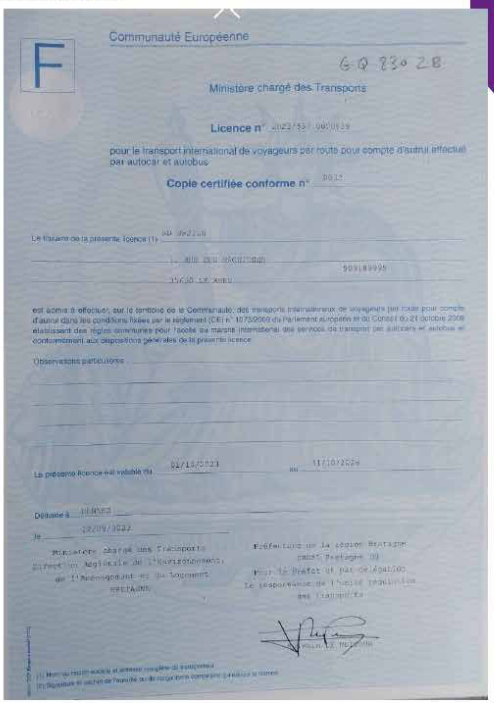
le 12/09/2023

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
BRETAGNE

Préfecture de la région Bretagne
DREAL Bretagne (2)
Pour le Préfet et par délégation
Le responsable de l'unité régulation des transports

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.
(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.

Véhicule N°4


Communauté Européenne

GQ 830 28

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2023/537/0008639

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus

Copie certifiée conforme n° 0019

Le titulaire de la présente licence (1) KD BRETAN

11 RUE DES CHANTIERS 909189995

35650 LE RHEU

est admis à effectuer, sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

La présente licence est valable du 01/10/2023 au 31/10/2024

Délivrée à RENNES

le 12/09/2023

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
BRETAGNE

Préfecture de la région Bretagne
DREAL Bretagne (2)
Pour le Préfet et par délégation
Le responsable de l'unité régulation des transports

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.
(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.

Celty I #11. Copie de la capacité de Transport



Communauté Européenne

F

Ministère chargé des Transports

ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

EN TRANSPORT DE MARCHANDISES/VOYAGEURS PAR ROUTE (1)

N° EV 11 16 05224

Nous, Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris

certifions que (2) Monsieur DELANNES Grégory, Frédéric

né(e) le 7 mai 1973 PARIS 12E (75)

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année 2016 ; session octobre 2016) (3) requis pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport [illegible]/voyageurs par route (1), conformément au règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route (4).

La présente attestation constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 21 du règlement (CE) n° 1071/2009.

Fait à PARIS le 8 décembre 2016 (5)

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris, par délégation,
Le chef du département régulation des transports routiers

Didier BEAURAIN

(1) Rayer la mention inutile
(2) Nom, prénom, lieu et date de naissance
(3) Identification de l'examen
(4) JO L 300 du 14/11/2009 p. 51.

MITED SHARING



Celty I #12. Extrait KBIS

Greffe du Tribunal de Commerce de Quimper
4 Rue du Palais
29196 Quimper Cedex

N° de gestion 2026B00158

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION SECONDAIRE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 12 février 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	909 189 995 R.C.S. Rennes
Dénomination ou raison sociale	**RD BREIZH**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Adresse du siège	Immeuble le Sterenn-Zac des Cormiers 11 Rue des Orchidées 35650 Le Rheu
Numéro d'identification Européen - EUID	FR3501.909189995

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Date d'immatriculation	12/02/2026
Adresse de l'établissement	3 Rue Éric Tabarly 29300 Quimperlé
Activité(s) exercée(s)	L'exploitation, directement ou indirectement, par ses propres moyens ou les moyens de tiers, de transports publics routiers de personnes et plus généralement de tous services de transport de voyageurs et la réalisation ou la modernisation de réseaux ou systèmes, au moyen de concessions ou autres
Date de commencement d'activité	01/11/2025
- Mention n° 2239 du 12/02/2026	En application de l'article R 123-96 du code de commerce, l'activité est sous condition suspensive de la délivrance de l'autorisation par l'autorité compétente. La pièce justificative doit être fournie au Greffe dans les quinze jours de sa délivrance par l'autorité compétente. Faute pour l'assujetti de respecter ce délai, le greffier procède comme il est dit au 2ème alinéa de l'article R 123-100 du code de commerce.
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

p.18

O2A
ASSUREURS D'ENTREPRENEURS

Frédéric Fleury
Aymeric de Vasselot
Nicolas Dubois

réinventons / notre métier AXA

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, Sarl O2A Assurance, agents généraux d'assurances intervenant pour la société AXA dont le siège est sis 6 rue du château de l'Eraudière à Nantes (Loire Atlantique), attestons et certifions que le souscripteur ci-dessous désigné est titulaire de deux polices d'assurance:

FAST
agissant pour le compte de sa filiale
BSA
ZI KERPONT
56850 CAUDAN

Police numéro 2494223704 garantissant les véhicules utilisés pour son activité de transport public de voyageurs et comprenant notamment une garantie responsabilité civile circulation (au bénéfice des tiers et des personnes transportées (dommages corporels illimités, dommages matériels 7 622 500 €.

Police numéro 5200508204 garantissant la responsabilité civile professionnelle de l'entreprise pour les activités de transport public de voyageurs, petite messagerie avec bureaux, atelier d'entretien et de réparation, avec exploitation de gares routières et pompes à carburant (sans transport de produits dangereux au sens de la réglementation sur les transports de matières dangereuses, sans transport de produits liquides ou pulvérulents transport en citerne).
- Les montants garantis avant livraison : 9 100 000€ pour les dommages corporels, matériels et immatériels confondus, dont 2 000 000€ pour les dommages matériels et immatériels et 250 000€ pour les dommages immatériels non consécutifs à un dommage matériel garanti.
- Les montants garantis après livraison : 2 200 000€ pour les dommages corporels, matériels et immatériels confondus, dont 250 000 € pour les dommages immatériels non consécutifs à un dommage matériel garanti.

La présente ne saurait engager la compagnie d'assurance au-delà des termes, des conditions particulières et générales délivrés au souscripteur.

Il est toutefois précisé que dans l'hypothèse de créances concurrentes, l'indemnité d'assurance sera répartie entre les différents créanciers qui auront fait valoir leurs droits légitimes auprès de la compagnie, au prorata du montant de chacune de ces créances sous réserve du rang dont ils bénéficient en fonction de la nature de leur sûreté.
Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L112.6 du Code des Assurances, la compagnie est en droit d'opposer au porteur du contrat et à tout tiers qui en invoque le bénéfice, les exceptions opposables au souscripteur d'origine tenant au jeu normal du contrat d'assurance conclu (à titre d'exemple : exclusion de garantie, résiliation, suspension pour non-paiement, insuffisance du capital assuré etc…).

Cette attestation est valable pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026.

Fait à Nantes le 24 Juillet 2025,

Votre Agent Général
O2A Assurance

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des Finances publiques

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE

Numéro de délivrance *Certificate number* : 22454032

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* :
SAS BRETAGNE SUD AUTOCARS

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* :
RUE THOMAS DOBREE
56850 CAUDAN

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* : 315547737

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
  Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement[1] de la TVA[2] ou de l'IS[3]
  Payment of VAT or corporate income tax

Cette société est une société fille d'un groupe :
- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS) ;
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

This company is a daughter company of a group :
- *subject to the tax consolidation regime referred to in Article 223 A of the French General Tax Code (corporate income tax group) ;*
- *or consolidation of payment of the VAT referred to in article 1693 ter of the French General Tax Code (VAT group).*

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû (ou dus) sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :
The corporate income tax or value added tax (VAT) due on the total result of the corporate income tax group or VAT group is paid by the corresponding parent company whose details are given below :

Dénomination de la société mère *Name of the parent company* :
Groupe FAST

Adresse de la société mère *Address of the parent company* :
3 rue d'Alger
75001 PARIS

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.
Therefore, in order to prove the regularity of its tax situation, the daughter company must attach to this certificate, the certificate proving the payment of corporate income tax or VAT provided by the parent company.

Date de délivrance *Date of issue* : **20/01/2026**

Service gestionnaire *The administrative service* :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES LORIENT
EQUIPE IFU
1 PLACE DE L HOTEL DE VILLE
56100 LORIENT

Tél. : 0297028007
SIE.LORIENT@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

page 1/2

[1] Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*
[2] Si la société est membre d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA *If the company is a member of a VAT consolidation group*
[3] Si la société est membre d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration *If the company is a member of a group of companies subject to the integration tax regime*

BRETAGNE SUD AUTOCARS

ATTESTATION SUR L'EMPLOI DE SALARIES

• Je soussigné(e), PEZENNEC Ronan agissant en qualité de Directeur d'Exploitation de la société MAURY Transports atteste sur l'honneur que :

■ Notre entreprise n'a pas de salarié étranger soumis à autorisation de travail en France.

☐ Notre entreprise n'emploie actuellement aucun salarié originaire d'un pays hors « EEE », ni ressortissants d'un état « EEE » en période transitoire, soumis à autorisation de travail en France. (Espace Economique Européen)

Je m'engage à informer immédiatement le donneur d'ordres du recrutement de tels salariés et à lui transmettre les informations et documents demandés par la réglementation en vigueur (Tableau ci-joint).

☐ Notre entreprise emploie actuellement au moins un salarié originaire d'un pays hors « EEE » ou d'un état « EEE » en période transitoire, soumis à autorisation de travail en France. Vous trouverez ci-joint conformément au décret 2007-801, une liste nominative de ces salariés.

LISTE DES SALARIES ETRANGERS, SOUMIS A AUTORISATION DE TRAVAIL EN FRANCE, ETABLIE A PARTIR DU REGISTRE UNIQUE DU PERSONNEL

Nom	Prénom	Date d'embauche	Nationalité	Type ID*	Numéro ID**

Les salariés de notre entreprise se voient systématiquement remettre des bulletins de paie conformes aux dispositions de l'article R.3243-1 du code du travail français

***Type ID** : Type du titre valant autorisation de travail (Carte de séjour Carte de résident, Carte de séjour temporaire).
****Numéro ID**: Numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Fait à Caudan, le 2 mars 2026

BRETAGNE SUD AUTOCARS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Objet : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés

Je soussigné, Ronan PEZENNEC, agissant en qualité de Directeur d'Exploitation au nom et pour le compte de la société BRETAGNE SUD AUTOCARS, sise 12, rue Thomas Dobrée 56850 Caudan atteste sur l'honneur que :

- Notre société s'est acquittée de l'ensemble de ses obligations au regard des articles L.5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à Caudan, le 6 mars 2026



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

0036?7

ATTESTATION DE CAPACITÉ

à l'exercice de la profession de (1)

- Transporteur routier de personnes - Transporteur routier de marchandises
- Loueur de véhicules industriels pour le transport routier de marchandises

Vu le décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes et notamment son article 7,

Vu le décret n° 86-567 du 14 mars 1986 modifié relatif aux transports routiers de marchandises et notamment son article 6,

(Vu le diplôme .....
(
(2) (~~Vu le procès-verbal du Jury d'examen réuni à~~ ..... le .....
(
(~~Vu l'avis de la Commission Régionale de~~ ..... réunie le .....

L'Attestation de capacité à l'exercice de la Profession de (1)

est délivrée à M . Ronan . PEZENNEC .....

né (e) le . 15 décembre 1965 ..... à QUIMPERLE (29) .....

demeurant à . GUISCRIFF . (56) .....

Fait à . RENNES ..... , le . 17 août 1989 .....

Pour le Préfet
de la Région de Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine
Le Directeur [illegible]

Par délégation
L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées
Adjoint au Directeur

(1) préciser la profession concernée
(2) à compléter suivant le cas

Urssaf
Au service de notre protection sociale

URSSAF BRETAGNE
TSA 40015
93517 MONTREUIL CEDEX

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 315547737

Page 1/3

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

JYDAUPDH5BG9N4Q

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

A RENNES, le 09/12/2025

SAS BRETAGNE SUD AUTOCARS
TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS
ZI DE KERPONT
56850 CAUDAN

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, William DE ZORZI

Urssaf
Au service de notre protection sociale

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale — 2/3

SAS BRETAGNE SUD AUTOCARS
TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS
ZONE INDUSTRIELLE DE KERPONT
LD KERBAUDREC
56850 CAUDAN

CODE DE SÉCURITÉ

JYDAUPDH5BG9N4Q

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 119 salariés,
  L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 313784 euros,
- au titre du mois de octobre 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
LE GUEVREL RUE DE LA RESISTANCE	56930 PLUMELIAU	31554773700140
ZI DU PIGEON BLANC RTE DE VANNES	56500 LOCMINE	31554773700066
LD LA MARRONNIERE	56580 CREDIN	31554773700082
ZONE INDUSRIELLE	56660 ST JEAN BREVELAY	31554773700090
LD BOURG	56540 KERNASCLEDEN	31554773700041
ZI DE KERPONT LD KERBAUDREC	56850 CAUDAN	31554773700033

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/10/2025.

Fait à : RENNES
le : 09/12/2025

Le Directeur, William DE ZORZI

** Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.*
*** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.*

Urssaf
Au service de notre protection sociale

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale — 3/3

SAS BRETAGNE SUD AUTOCARS
TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS
ZONE INDUSTRIELLE DE KERPONT
LD KERBAUDREC
56850 CAUDAN

CODE DE SÉCURITÉ

JYDAUPDH5BG9N4Q

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 119 salariés,

L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN

- pour une masse salariale de 313784 euros,
- au titre du mois de octobre 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	NUMÉRO SIRET
37 RUE RENE LAENNEC 29390 SCAER	31554773700165

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/10/2025.

Fait à : RENNES
le : 09/12/2025

Le Directeur, William DE ZORZI

** Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.*

*** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.*

Greffe du Tribunal de Commerce de Lorient
3 RUE BENJAMIN DELESSERT
CS 10426
56104 LORIENT CEDEX 04

N° de gestion 1979B00074

Code de vérification : 9RJqTxmj31
https://controle.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 28 décembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	315 547 737 R.C.S. Lorient
Date d'immatriculation	10/04/1979
Dénomination ou raison sociale	**BRETAGNE-SUD AUTOCARS**
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	500 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID	FRS601.315547737
Adresse du siège	Lieudit Kerbaudrec - Zone Industrielle de Kerpont 56850 Caudan
Activités principales	Transports routiers de voyageurs.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 09/04/2029
Date de clôture de l'exercice social	31 août

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	Groupe FAST
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	3 Rue d'Alger 75001 Paris
Immatriculation au RCS, numéro	399 115 047 RCS Paris

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	MAZARS
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	61 rue Henri Regnault 92400 Paris la Défense
Immatriculation au RCS, numéro	784 824 153 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Lieudit Kerbaudrec - Zone Industrielle de Kerpont 56850 Caudan
Activité(s) exercée(s)	Transports routiers de voyageurs.
Date de commencement d'activité	01/10/1991
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	Rue de la Résistance Le Guevrel - Pluméliau 56930 Pluméliau-Bieuzy
Activité(s) exercée(s)	Transports publics de personnes - Location de véhicules de transport.
Date de commencement d'activité	01/04/1979
Origine du fonds ou de l'activité	Achat
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	Bourg 56540 Kernascléden
Activité(s) exercée(s)	Transports routiers de voyageurs.

R.C.S. Lorient - 29/12/2025 - 15:35:06 page 1/3

Greffe du Tribunal de Commerce de Lorient
3 RUE BENJAMIN DELESSERT
CS 10426
56104 LORIENT CEDEX 04

N° de gestion 1979B00074

Date de commencement d'activité	01/04/1993
Origine du fonds ou de l'activité	Acquisition par fusion
Mode d'exploitation	Exploitation directe
Précédent exploitant	
Dénomination	TRANSPORTS LE DENMAT
Adresse	Bourg Kernascléden 56540 Le Croisty
Numéro unique d'identification	312 907 454

Adresse de l'établissement	Zone Industrielle DU PIGEON BLANC - ROUTE DE VANNES 56500 Locminé
Activité(s) exercée(s)	Transports routiers de voyageurs, achat et vente de tous véhicules de transports en commun et tous accessoires et pièces détachées s'y rapportant maintenance et location de longue durée des mêmes véhicules sans mise à disposition de chauffeurs
Date de commencement d'activité	01/01/1996
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	Rue Jules Verne Zone Artisanale de Rostervel 56240 Plouay
Activité(s) exercée(s)	Transports publics et routiers de voyageurs-entrepreneur de transport en commun de voyageurs par autocars.
Date de commencement d'activité	31/08/2021
Origine du fonds ou de l'activité	Achat
Précédent exploitant	
Dénomination	TRANSPORTS KERJAN
Adresse	Zone industrielle des 5 Chemins 56520 Guidel
Numéro unique d'identification	309 966 646
Nom du journal d'annonces légales	Le Pontivy Journal
Date de parution	30/09/2021
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Quimper
R.C.S. Vannes

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 3903 du 12/08/1987	Résiliation de la branche taxi à compter du 30 avril 1987. Branche reprise par le propriétaire à compter du 30/04/87
- Mention n° 6228 du 28/12/1987	Devient propriétaire du fonds de "transports publics de personnes- location de véhicules de transport" acquis par achat au prix de 1 000 000 F de Clequin Armel (à 860 403 872 - .60 à 387) - les informations le pays du 31/10/87 - oppositions : S.J.F.B. A Lorient, 4 rue hoche - jouissance à compter du 15/09/87
- Mention n° 1397 du 09/03/1994	Capital social porte de 450 000 F à 531 000 F puis augmenté à nouveau pour être fixe à 900 000 F. Siège social et ETS principal transférés de baud - route d'Auray (qui devient établissement complémentaire) à Caudan - Z.I. de Kerpont-Lieudit "Kerbaudrec". A compter du 05/02/94
- Mention n° 1426 du 10/03/1994	Inscription d'un fonds complémentaire à Kernascléden - bourg de "transports routiers de voyageurs" acquis par fusion-absorption de la SARL le Denmat (78b102 - 312 907 454) pour une valeur nette évaluée à 654 504 F. Journal : Pontivy journal du 07/01/94. Tribunal de déclarations de créances : Lorient jouissance à compter du 05/02/94. Début d'activité : 01/

Greffe du Tribunal de Commerce de Lorient
3 RUE BENJAMIN DELESSERT
CS 10426
56104 LORIENT CEDEX 04

N° de gestion 1979B00074

- Mention n° 4067 du 04/09/1995	Devient propriétaire du fonds de transports routiers de voyageurs sis à baud, route d'Auray, dont elle était précédemment locataire gérante, par fusion absorption de la sa autocars de basse Bretagne Rcs B 865 500 235 65 B 23 - au montant évalué à 3 701 954 F 00 - JAL : Ouest-France du 30/06/1995 - déclarations de créances : greffe de Lorient (56) à compter du 19/05/1995.
- Mention n° 4169 du 04/08/1999	Inscription d'un fonds complémentaire à Locminé 56500, Z.I. du pigeon blanc, route de vannes - activité : achat et vente de tous véhicules de transports en commun et tous accessoires et pièces détachées s'y rapportant - maintenance et location de longue durée des mêmes véhicules sans mise à disposition des chauffeurs - fusion absorption au montant évalué à 15 379 F 31 de la SARL "groupe service autocars" Rcs 96 B 5 - B 403 084 239 - publicité légale : Ouest-France du 19/07/1999. Date d'effet : 28/06/1999
- Mention n° 332 du 20/01/2000	ETS sis à baud 56150, Route d'Auray : Cessation complète d'activité - disparition du fonds Date d'effet : 31/12/1999
- Mention n° 2217 du 11/04/2000	Rectif. À la déclaration modificative du 4 août 1999 - 4169 - l'établissement sis à Locminé 56500, ZI du pigeon blanc, route de vannes, acquis par fusion absorption de la SARL groupe service autocars Rcs B 403 084 239 - 96 B 5 - n'avait pas a été considéré comme nouvel établissement complémentaire, mais devait être adjoint au fonds Comple- Mentaire déjà existant a cette même adresse, ZI du pigeon blanc, route de vannes à locminé Date d'effet : 28/06/1999
- Mention n° 4515 du 23/08/2001	Achat de la branche "transport régulier de voyageurs - transport scolaire" exploitée à Caudan - lieudit Kerbaudrec - ZI de Kerpont, de Mr Carriguel Roland (à 859 402 109 - 59a210) pour adjonction au fonds principal existant à Caudan - lieudit Kerbaudrec-Zi de Kerpont, au prix de 1 300 000 F. Journal : Le ploërmelais du 04/05/01 et du 27/07/01. Opp. : Etude de maître Bernard - notaire à Lorient-48 rue du port. Jouissance Date d'effet : 01/04/2001

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

F

Communauté Européenne

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2024/53/ 0000173

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus

Le titulaire de la présente licence (1)

BRETAGNE SUD AUTOCARS

ZI DE KERPONT
KERBAUDREC

56850 CAUDAN 315547737

est admis à effectuer, sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

La présente licence est valable du 01/04/2024 au 31/03/2029

Délivrée à RENNES

le 11/03/2024

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
BRETAGNE

Préfecture de la région (2) Bretagne
DREAL Bretagne
Pour le Préfet et par délégation
Le responsable de l'unité régulation
des transports

Sylvain LE MEITOUR

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.
(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.

Dispositions générales

1 La présente licence est délivrée en vertu du règlement (CE) n° 1073/2009.

2 La présente licence est délivrée par les autorités compétentes de l'État membre d'établissement du transporteur pour compte d'autrui :

a) qui est habilité dans l'État membre d'établissement à effectuer des transports par autocars ou autobus, sous forme de services réguliers, y compris les services réguliers spécialisés, ou de services occasionnels,

b) qui satisfait aux conditions fixées, conformément à la réglementation communautaire concernant l'accès à la profession de transporteur de voyageurs par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux,

c) qui satisfait aux réglementations en matière de normes applicables aux conducteurs et aux véhicules.

3 La présente licence permet d'effectuer, sur toutes les relations du trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route en autocars et autobus pour compte d'autrui :

a) dont le point de départ et le point d'arrivée se trouvent dans deux États membres différents, avec ou sans transit par un ou plusieurs États membres ou pays tiers,

b) dont le point de départ et le point d'arrivée se trouvent dans le même État membre, lorsque la prise en charge ou la dépose des passagers a lieu dans un autre État membre ou dans un pays tiers,

c) au départ d'État membre et à destination d'un pays tiers et vice versa, avec ou sans transit par un ou plusieurs États membres ou pays tiers,

d) entre pays tiers en traversant en transit le territoire d'un ou de plusieurs États membres,

ainsi que les déplacements à vide en relation avec ces transports dans les conditions établies par le règlement (CE) n° 1073/2009.

Dans le cas d'un transport au départ d'un État membre et à destination d'un pays tiers et vice versa, le règlement (CE) n° 1073/2009 s'applique au trajet sur le territoire des États membres traversés en transit. Il ne s'applique pas au trajet effectué sur le territoire de l'État membre de prise en charge ou de dépose, tant que l'accord nécessaire entre la Communauté et le pays tiers en question n'a pas été conclu.

4 La présente licence est personnelle et ne peut être transférée à un tiers.

5 La présente licence peut être retirée par l'autorité compétente de l'État membre qui l'a délivrée notamment lorsque le transporteur :

a) ne répond plus aux conditions prévues à l'article 3, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1073/2009,

b) a fourni des informations inexactes au sujet de données qui étaient nécessaires pour la délivrance ou le renouvellement de la licence,

c) a commis une infraction grave ou des infractions à la législation communautaire dans le domaine des transports par route dans un État membre, notamment en ce qui concerne les normes applicables aux véhicules, les temps de conduite et de repos des conducteurs et l'exécution sans autorisation des services parallèles ou temporaires visés à l'article 5, paragraphe 1, cinquième alinéa, du règlement (CE) n° 1073/2009. Les autorités compétentes de l'État membre d'établissement du transporteur qui a commis l'infraction peuvent procéder notamment au retrait de la licence communautaire ou à des retraits temporaires ou définitifs des copies conformes de la licence communautaire.

Ces sanctions sont déterminées en fonction de la gravité de l'infraction commise par le titulaire de la licence communautaire et en fonction du nombre total des copies conformes dont il dispose au regard de ses transports internationaux.

6 L'original de la licence doit être conservé par le transporteur. Une copie certifiée conforme de la licence doit se trouver à bord du véhicule exécutant un transport international.

7 La présente licence doit être présentée sur réquisition des agents chargés du contrôle.

8 Le titulaire est tenu de respecter sur le territoire de chaque État membre les dispositions législatives, réglementaires et administratives en vigueur dans cet État, notamment en matière de transport et de circulation.

9 On entend par "services réguliers" les services qui assurent le transport de voyageurs selon une fréquence et sur un trajet déterminés, les voyageurs pouvant être pris en charge et déposés à des arrêts préalablement fixés, et qui sont accessibles à tout le monde, nonobstant, le cas échéant, l'obligation de réserver.

Le caractère régulier du service n'est pas affecté par le fait d'une adaptation des conditions d'exploitation du service.

Les services réguliers sont soumis à autorisation.

On entend par "services réguliers spécialisés" les services réguliers, quel qu'en soit l'organisateur, qui assurent le transport de catégories déterminées de voyageurs, à l'exclusion d'autres voyageurs, selon une fréquence et sur un trajet déterminés, les voyageurs pouvant être pris en charge et déposés à des arrêts préalablement fixés.

Les services réguliers spécialisés comprennent notamment :

a) le transport entre le domicile et le lieu de travail des travailleurs ;

b) le transport des écoliers et étudiants vers et au départ de l'établissement d'enseignement.

Le caractère régulier des services spécialisés n'est pas affecté par le fait que l'organisation du transport est adaptée aux besoins variables des utilisateurs.

Les services réguliers spécialisés ne sont pas soumis à autorisation à condition d'être couverts par un contrat conclu entre l'organisateur et le transporteur.

L'organisation de services parallèles ou temporaires, captant la même clientèle que les services réguliers existants, est soumise à autorisation.

On entend par "services occasionnels" les services qui ne répondent pas à la définition des services réguliers, y compris les services réguliers spécialisés, et qui ont pour principale caractéristique de transporter des groupes constitués à l'initiative d'un donneur d'ordre ou du transporteur lui-même. L'organisation de services parallèles ou temporaires comparables aux services réguliers existants et captant la même clientèle que ces derniers est soumise à autorisation selon la procédure établie au chapitre III du règlement (CE) n° 1073/2009. Ces services ne perdent pas le caractère de services occasionnels par le fait qu'ils sont effectués avec une certaine fréquence.

Les services occasionnels ne sont pas soumis à autorisation.



F

République Française

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2024/53/ 0000174

pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1) BRETAGNE SUD AUTOCARS

ZI DE KERPONT
KERBAUDREC
56850 CAUDAN

n° SIREN 315547737

à effectuer, sous réserve des mentions spécifiques et des observations particulières ci-dessous, des transports intérieurs de personnes par route pour compte d'autrui dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur relatifs aux transports intérieurs de personnes par route.

Mentions spécifiques

Observations particulières

La présente licence est valable du 01/04/2024 au 31/03/2029

Délivrée à RENNES

le 11/03/2024

Préfecture de la région Bretagne
DREAL Bretagne
Pour le Préfet et par délégation
Le responsable de l'unité régulation
des transports

Sylvain LE MEITOUR

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète de l'entreprise

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des Finances publiques

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE

Numéro de délivrance *Certificate number* : 23109689

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* :
SAS L'ETE BUS ET CARS

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* :
ROUTE DE FOUESNANT
29940 LA FORET-FOUESNANT

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* : 320800279

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement[1] de la TVA[2] ou de l'IS[3]
Payment of VAT or corporate income tax

Cette société est une société fille d'un groupe :
- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS) ;
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

This company is a daughter company of a group :
- *subject to the tax consolidation regime referred to in Article 223 A of the French General Tax Code (corporate income tax group) ;*
- *or consolidation of payment of the VAT referred to in article 1693 ter of the French General Tax Code (VAT group).*

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû (ou due) sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :
The corporate income tax or value added tax (VAT) due on the total result of the corporate income tax group or VAT group is paid by the corresponding parent company whose details are given below :

Dénomination de la société mère *Name of the parent company* :
SARL SOFIROYE

Adresse de la société mère *Address of the parent company* :
63 AVENUE FOCH
29400 LANDIVISIAU

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.
Therefore, in order to prove the regularity of its tax situation, the daughter company must attach to this certificate, the certificate proving the payment of corporate income tax or VAT provided by the parent company.

Date de délivrance *Date of issue* : **05/03/2026**

Service gestionnaire *The administrative service* :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES QUIMPERLE
EQUIPE IFU
3 RUE DU POULIGOUDU
29391 QUIMPERLE CEDEX

Tél. : 0298964650
SIE.QUIMPERLE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des Finances publiques

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE

Numéro de délivrance *Certificate number* : 23109664

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* :
SARL SOFIROYE

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* :
63 AVENUE MARECHAL FOCH
29400 LANDIVISIAU

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* : 833936701

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA[(1)]
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés[(1)]
Payment of corporate income tax

Date de délivrance *Date of issue* : **05/03/2026**

Service gestionnaire *The administrative service :*
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES MORLAIX
EQUIPE IFU
PLACE DU POULIET
29679 MORLAIX CEDEX

Tél. : 0298884249
SIE.MORLAIX@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Réunir ASSURANCES

ATTESTATION D'ASSURANCE
RISQUE AUTOMOBILE

AXA

Validité du 01/01/2026 au 31/12/2026

Nous soussignés REUNIR ASSURANCE Cabinet de Courtage situé 22 rue Georges Picquart 75017 PARIS, représenté par son Responsable des Opérations, Sébastien DUFOUR, dûment habilité,
Certifions que la société RA00070 : SAS L'ETE BUS ET CARS
Route de Fouesnant Ponterec Vras
29940 LA FORET FOUESNANT

est assurée par notre intermédiaire auprès d'AXA FRANCE IARD dont le siège est situé 313 TERRASSE DE L'ARCHE -92727 NANTERRE CEDEX par police flotte automobile n° 10398508804 - 60102 pour l'ensemble de ses véhicules terrestres à moteur et les remorques y attachées dont elle a:

- la garde juridique en vertu d'un contrat de crédit-bail ou de location
- la propriété ou la garde par suite de prêt de Constructeurs, Réparateurs ou d'Adhérents REUNIR

Le contrat ci-dessus référencé délivre les garanties conformes aux dispositions réglementaires du Code Des Assurances et des décrets pris instituant l'obligation d'assurance *(GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE)* des véhicules terrestres à moteur notamment au regard des dommages pouvant atteindre les tiers et voyageurs transportés ainsi que les biens soumis à obligation d'assurance, conformément aux articles L 211-1 et R 211-2 du Code des Assurances.
L'assurance est souscrite par le souscripteur tant pour son compte que pour celui des délégants dans le cadre d'une délégation de service public.

Désignation des garanties	*Plafonds de garantie*	*Franchise par Sinistre*
Responsabilité Civile Dommages Corporels	ILLIMITE	15 000 €
Responsabilité Civile Dommages Matériel et immatériels consécutifs	100 000 000 € par véhicule et par Sinistre	15 000 €
Dont Dommages par suite d'Incendie	10 000 000 €	15 000 €
Dont Dommages causés aux aéronefs	1 120 000 €	15 000 €
Responsabilité Civile Environnementale	35 000 € par année d'assurance	1 500 €
Défense Pénale et Recours	8 000 €	sans

les garanties obligatoires ci-dessus sont complétées par les garanties dites de « dommages » détaillées ci-après :

- DOMMAGES TOUS ACCIDENTS sous déduction du montant de la franchise contractuelle
- VOL, TENTATIVE DE VOL, INCENDIE, CAT. NATURELLES sous déduction du montant de la franchise contractuelle
- ATTENTATS – ACTES DE TERRORISME & DE SABOTAGE sous déduction du montant de la franchise contractuelle

La présente attestation reflète les caractéristiques principales du contrat mentionné. Elle est délivrée sous réserve du paiement des cotisations ainsi que des Dispositions tant Générales que Particulières des contrats auxquels il conviendra toujours de se référer.

Fait à Paris, le 02/01/2026, pour servir et valoir ce que de droit.

SAS REUNIR ASSURANCES
22 rue Georges Picquart 75017 PARIS
Tél. : 01 56 02 68 88
Siret : 421 539 180 00040 – APE 6622Z

Réunir ASSURANCES

GENERALI

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés, GENERALI IARD, Société Anonyme de droit Français régie par le Code des Assurances, dont le Siège Social est sis 2, Rue Pillet – Will 75009 PARIS, attestons que

REUNIR ASSURANCE
22 rue Georges Picquart
75017 Paris

est titulaire auprès de notre Compagnie d'un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » portant le numéro **AH 063 848**, couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'elle pourrait encourir en raison des dommages causés aux tiers du fait des activités reprises ci-après :

TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS par voie terrestre, sous toutes ses formes (cars, minibus, VL, taxis, petite remise, transport de personnes handicapées) et sous toutes ses expressions (lignes, transports scolaires, personnels, tourisme, affrètement particulier, transport funéraire, VSL).

Par ailleurs, sont considérés comme découlant de ces activités de base :

- la location occasionnelle de véhicule sans chauffeur,
- le négoce des véhicules ayant été utilisés par l'Assuré dans le cadre de son activité (avec ou sans remise à niveau préalable)
- la confection et la vente de repas à titre accessoire à l'activité principale
- la gestion d'atelier (mécanique, carrosserie) par l'assuré pour propre compte.
- la gestion administrative et financière réalisée par la holding pour propre compte

Il est précisé que la garantie responsabilité civile exploitation couvre également les actes de gestion courante de l'entreprise dans le cadre de l'activité professionnelle définie au bulletin d'adhésion comme notamment :

- les actions publicitaires et commerciales réalisées par l'assuré pour propre compte,
- les actions de formation et/ou stage, reçus ou donnés par l'assuré,
- la maîtrise d'ouvrage de travaux de démolition, construction, rénovation, entretien des seuls bâtiments dans lesquels s'exerce l'activité garantie mentionnée au titre de l'intercalaire.
- l'organisation d'événements professionnels par l'Assuré pour son propre compte,
- la participation de l'assuré à des foires, salons, expositions, congrès, conférences, colloques, séminaires,
- les activités sociales et récréatives de l'assuré pour le compte du personnel de l'entreprise.

Lorsque plusieurs sociétés sont assurées au titre du présent contrat, que ce soit au titre d'une même adhésion ou de plusieurs, les assurés sont considérés comme tiers entre eux, SAUF POUR *CE QUI CONCERNE LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS.*

Urssaf
Au service de notre protection sociale

URSSAF BRETAGNE
TSA 40015
93517 MONTREUIL CEDEX

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 320800279

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

B9RZPJ8A9Z3KQ2

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

A RENNES, le 09/03/2026

SAS L ETE BUS ET CARS
PONTEREC VRAS
RTE DE FOUESNANT
29940 LA FORET FOUESNANT

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Julien FLOC'H

SAF / 53 / Février 2020

F

Communauté Economique Européenne

Ministère chargé des Transports

CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

AU TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE

DE PERSONNES

N° VD 53 05 00069

Nous, Préfète (Direction Régionale de l'Equipement) de la Région Bretagne certifions

a) que Frédéric PERON

né(e) à Morlaix (29), le 5 mai 1971

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2005 ; session : 27 octobre 2005) organisé pour

l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de :

PERSONNES

conformément aux dispositions de du décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié

b) que la personne visée au point a) est habilitée à faire valoir sa capacité professionnelle dans une entreprise de :

- transport par route de : PERSONNES
- effectuant uniquement des transports nationaux dans l'Etat membre ayant délivré le certificat,
- effectuant des transports internationaux.

Le présent certificat constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 10, paragraphe 1, de la directive 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteurs de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux.

Délivré à RENNES, le 27 octobre 2005

Préfecture de la région Bretagne
Direction régionale de l'équipement
Pour la préfète et par délégation,
Le chef de la division des transports

Yvon Perramant

l'été bus & cars

contact@ete-busetcars.fr
Rte de Fouesnant - Pontérec Vras BP6
29940 LA FORÊT-FOUESNANT
LA FORÊT-FOUESNANT
Tél: 02 98 56 82 82
ERGUÉ GABÉRIC
Tél: 02 98 59 59 60
AGENCE DE VOYAGES - 02 98 83 6000
agence-ete.com
ete-busetcars.fr

RDQC
2 rue Jules Verne
29300 QUIMPERLE

La Forêt Fouesnant, le 27 février 2026

Je soussignée, Madame Manon Roué, agissant en qualité de Présidente de ETE BUS ET CARS – Route de Fouesnant – Pontérec Vras – 29940 LA FORET FOUESNANT, atteste sur l'honneur que :

L'ensemble des déclarations fiscales obligatoires à ce jour et au titre de l'activité de la société Ricouard Bus et Cars, ont été déposées auprès de l'administration fiscale.

Toutes les prestations et vacations sont réalisées avec des salariés employés régulièrement au titre des articles L8211-1 et suivants, R3243-1 et suivants et L 1221-10 du code du travail dans le cadre des contrats conclus.

Madame Manon ROUE
Présidente

P/o Thomas COSQUERIC

Greffe du Tribunal de Commerce de Quimper
4 RUE DU PALAIS
29000 QUIMPER

N° de gestion 1981B00036

Code de vérification : UhEOKYTsAs
https://controle.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 15 février 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	320 800 279 R.C.S. Quimper
Date d'immatriculation	19/02/1981
Dénomination ou raison sociale	**L'ETE BUS ET CARS**
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	120 435,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID	FR2903.320800279
Adresse du siège	Pontérec Vras Route de Fouesnant 29940 La Forêt-Fouesnant
Activités principales	Transports publics de voyageurs, messagerie, location de véhicules dans chauffeur.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 18/02/2080
Date de clôture de l'exercice social	31 août

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	OCELORN
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	Route de Saint-Pol-De-Léon 29400 Landivisiau
Immatriculation au RCS, numéro	413 132 077 RCS Brest

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	MGA AUDIT
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	8 Quai Tréguier 29600 Morlaix
Immatriculation au RCS, numéro	450 541 974 RCS Brest

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Pontérec Vras Route de Fouesnant 29940 La Forêt-Fouesnant
Nom commercial	L'ETE BUS ET CARS - L'ETE EVASION - AUTOCARS L'ETE EVASION
Activité(s) exercée(s)	Entreprise de transports publics de voyageurs et de marchandises - service de messageries par route - location de véhicules - transports scolaires - messageries - organisation de voyages et conception de produits touristiques - location de véhicules sans conducteur
Date de commencement d'activité	01/01/1981
Origine du fonds ou de l'activité	Achat Achat - ACHAT DES EPOUX CAOUDAL RENE
Précédent propriétaire	
Nom, prénoms	CAOUDAL René
Immatriculation au RCS, numéro	375 572 377
Nom du journal d'annonces légales	Le Progrès de Cornouaille
Date de parution	14/02/1987
Mode d'exploitation	Exploitation directe PROPRIETAIRE EXPLOITANT

Greffe du Tribunal de Commerce de Quimper
4 RUE DU PALAIS
29000 QUIMPER

N° de gestion 1981B00036

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	Allée de Keranna 29500 Ergué-Gabéric
Nom commercial	AUTOCARS L'ETE EVASION
Enseigne	AUTOCARS L'ETE EVASION
Activité(s) exercée(s)	Transport public de voyageurs, messagerie, location de véhicules sans chauffeur
Date de commencement d'activité	01/01/2006
Origine du fonds ou de l'activité	Achat ACHAT A LA SOCIETE GARAGE BOURBIGOT AU PRIX DE
Précédent exploitant	
Dénomination	GARAGE BOURBIGOT
Nom du journal d'annonces légales	LE POHER HEBDO
Date de parution	25/01/2006
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	Zone Artisanale de Coat Conq 29900 Concarneau
Activité(s) exercée(s)	Transports publics de voyageurs, messagerie, location de véhicules dans chauffeur.
Date de commencement d'activité	01/09/2025
Déclaration, autorisation, titre ou diplôme	
Autorité	attestation DREAL
Date de délivrance	03/07/2025
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

TRIBUNAL DE COMMERCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GREFFE

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Réunir ASSURANCES

ATTESTATION D'ASSURANCE
RC ENTREPRISE – RC BAGAGES CONFIES
DES TRANSPORTS EN COMMUN DE PERSONNES

GENERALI

Validité du 01/01/2026 au 31/12/2026

Nous soussignés **Generali Iard**, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros, entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris, siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris, société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026,

Certifions que la société

RA00070 : SAS L'ETE BUS ET CARS
Route de Fouesnant Ponterec Vras
29940 LA FORET FOUESNANT

est assurée par la police RESPONSABILITE CIVILE **n° AH 063 848** pour les activités et montants de garantie mentionnés au titre de l'attestation principale jointe.

L'assurance est souscrite par le souscripteur tant pour son compte que pour celui des délégants dans le cadre d'une délégation de service public.

La présente attestation reflète les caractéristiques principales du contrat mentionné. Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'Assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère. Elle est établie sous réserve du paiement des cotisations.

Fait à Paris, le **02/01/2026**, pour servir et valoir ce que de droit.

Pour GENERALI IARD
KARIM BOUCHEMA

GENERALI Iard
SA au capital de 94 630 300 Euros
Entreprise Régie par le Code des Assurances
Siège Social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

F

Communauté Européenne

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2017 51/ 0000196

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus

Le titulaire de la présente licence (1) L'ETE BUS ET CARS
PONTEREC VRAS
RTE DE FOUESNANT
29940 LA FORET-FOUESNANT 320800279

est admis à effectuer, sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

La présente licence est valable du 01/04/2023 au 31/03/2028

Délivrée à RENNES

le 09/03/2023

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
BRETAGNE

Préfecture de la région Bretagne
DREAL Bretagne (2)
Pour le Préfet et par délégation
Le responsable du pôle gestion
du registre des transports

Sylvain LE MEITOUR

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des Finances publiques

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE

Numéro de délivrance *Certificate number* : 23109776

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* :
SAS RICOUARD BUS ET CARS

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* :
POLE D ACT KERVIDANOU 2
29300 BAYE

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* : 398471169

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement[1] de la TVA[2] ou de l'IS[3]
Payment of VAT or corporate income tax

Cette société est une société fille d'un groupe :
- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS) ;
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

This company is a daughter company of a group :
- *subject to the tax consolidation regime referred to in Article 223 A of the French General Tax Code (corporate income tax group) ;*
- *or consolidation of payment of the VAT referred to in article 1693 ter of the French General Tax Code (VAT group).*

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû (ou due) sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :
The corporate income tax or value added tax (VAT) due on the total result of the corporate income tax group or VAT group is paid by the corresponding parent company whose details are given below :

Dénomination de la société mère *Name of the parent company* :
SARL SOFIROYE

Adresse de la société mère *Address of the parent company* :
63 AVENUE FOCH
29400 LANDIVISIAU

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.
Therefore, in order to prove the regularity of its tax situation, the daughter company must attach to this certificate, the certificate proving the payment of corporate income tax or VAT provided by the parent company.

Date de délivrance *Date of issue* : 05/03/2026

Service gestionnaire *The administrative service* :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES QUIMPERLE
EQUIPE IFU
3 RUE DU POULIGOUDU
29391 QUIMPERLE CEDEX

Tél. : 0298964650
SIE.QUIMPERLE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Réunir ASSURANCES

ATTESTATION D'ASSURANCE
RISQUE AUTOMOBILE

AXA

Validité du 01/01/2026 au 31/12/2026

Nous soussignés REUNIR ASSURANCE Cabinet de Courtage situé 22 rue Georges Picquart 75017 PARIS, représenté par son Responsable des Opérations, Sébastien DUFOUR, dûment habilité,
Certifions que la société RA00143 : SAS RICOUARD BUS ET CAR
Kervidanou Zone 2
29300 QUIMPERLE

est assurée par notre intermédiaire auprès d'AXA FRANCE IARD dont le siège est situé 313 TERRASSE DE L'ARCHE -92727 NANTERRE CEDEX par police flotte automobile n° 10398508804 - 60128 pour l'ensemble de ses véhicules terrestres à moteur et les remorques y attachées dont elle a:

- la garde juridique en vertu d'un contrat de crédit-bail ou de location
- la propriété ou la garde par suite de prêt de Constructeurs, Réparateurs ou d'Adhérents REUNIR

Le contrat ci-dessus référencé délivre les garanties conformes aux dispositions réglementaires du Code Des Assurances et des décrets pris instituant l'obligation d'assurance *(GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE)* des véhicules terrestres à moteur notamment au regard des dommages pouvant atteindre les tiers et voyageurs transportés ainsi que les biens soumis à obligation d'assurance, conformément aux articles L 211-1 et R 211-2 du Code des Assurances.
L'assurance est souscrite par le souscripteur tant pour son compte que pour celui des délégants dans le cadre d'une délégation de service public.

Désignation des garanties	*Plafonds de garantie*	*Franchise par Sinistre*
Responsabilité Civile Dommages Corporels	ILLIMITE	15 000 €
Responsabilité Civile Dommages Matériel et immatériels consécutifs	100 000 000 € par véhicule et par Sinistre	15 000 €
Dont Dommages par suite d'Incendie	10 000 000 €	15 000 €
Dont Dommages causés aux aéronefs	1 120 000 €	15 000 €
Responsabilité Civile Environnementale	35 000 € par année d'assurance	1 500 €
Défense Pénale et Recours	8 000 €	sans

les garanties obligatoires ci-dessus sont complétées par les garanties dites de « dommages » détaillées ci-après :

- DOMMAGES TOUS ACCIDENTS sous déduction du montant de la franchise contractuelle
- VOL, TENTATIVE DE VOL, INCENDIE, CAT. NATURELLES sous déduction du montant de la franchise contractuelle
- ATTENTATS – ACTES DE TERRORISME & DE SABOTAGE sous déduction du montant de la franchise contractuelle

La présente attestation reflète les caractéristiques principales du contrat mentionné. Elle est délivrée sous réserve du paiement des cotisations ainsi que des Dispositions tant Générales que Particulières des contrats auxquels il conviendra toujours de se référer.

Fait à Paris, le 02/01/2026, pour servir et valoir ce que de droit.

SAS REUNIR ASSURANCES
22 rue Georges Picquart 75017 PARIS
Tél. : 01 56 02 68 88
Siret : 421 539 180 00040 – APE 6622Z

Réunir ASSURANCES

ATTESTATION D'ASSURANCE
RC ENTREPRISE – RC BAGAGES CONFIES
DES TRANSPORTS EN COMMUN DE PERSONNES

GENERALI

Validité du 01/01/2026 au 31/12/2026

Nous soussignés **Generali Iard**, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros, entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris, siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris, société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026,

Certifions que la société

RA00143 : SAS RICOUARD BUS ET CAR
Kervidanou Zone 2
29300 QUIMPERLE

est assurée par la police RESPONSABILITE CIVILE **n° AH 063 848** pour les activités et montants de garantie mentionnés au titre de l'attestation principale jointe.

L'assurance est souscrite par le souscripteur tant pour son compte que pour celui des délégants dans le cadre d'une délégation de service public.

La présente attestation reflète les caractéristiques principales du contrat mentionné. Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'Assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère. Elle est établie sous réserve du paiement des cotisations.

Fait à Paris, le **02/01/2026**, pour servir et valoir ce que de droit.

Pour GENERALI IARD
KARIM BOUCHEMA

GENERALI Iard
SA au capital de 94 630 300 Euros
Entreprise Régie par le Code des Assurances
Siège Social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

Urssaf
Au service de notre protection sociale

URSSAF BRETAGNE
TSA 40015
93517 MONTREUIL CEDEX

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 398471169

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

IA3IC1312P64W6O

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

A RENNES, le 05/03/2026

SAS RICOUARD BUS ET CARS
RTE DE QUIMPERLE
29300 BAYE

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement de cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Julien FLOC'H

Urssaf
Au service de notre protection sociale

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale — 2/2

CODE DE SÉCURITÉ

IA3IC1312P64W6O

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS RICOUARD BUS ET CARS
KERVIDANOU 2 BAYE
29300 BAYE

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 26 salariés,
  L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 66381 euros,
- au titre du mois de janvier 2026,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
LD KERVIDANOU 2	29300 BAYE	39847116900027
ARTISANALE DE BOUTEFE	29180 PLOGONNEC	39847116900035

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/01/2026.

Fait à : RENNES
le : 05/03/2026

Le Directeur, Julien FLOC'H

** Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.*
*** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.*

Greffe du Tribunal de Commerce de Quimper
4 RUE DU PALAIS
29000 QUIMPER

N° de gestion 1994B00445

Code de vérification : HUIU6oQ50Q
https://controle.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 29 janvier 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	398 471 169 R.C.S. Quimper
Date d'immatriculation	25/11/1994
Dénomination ou raison sociale	**RICOUARD BUS ET CARS**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	100 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID	FR2903.398471169
Adresse du siège	Kervidanou 2 Baye 29300 Baye
Durée de la personne morale	Jusqu'au 24/11/2093
Date de clôture de l'exercice social	31 août

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	OCELORN
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	Route de Saint-Pol-De-Léon 29400 Landivisiau
Immatriculation au RCS, numéro	413 132 077 Brest

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	HBS CONSEILS
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	3 Rue Pitre Chevalier 29000 Quimper
Immatriculation au RCS, numéro	307 603 738 RCS Quimper

Commissaire aux comptes suppléant

Nom, prénoms	FARO Claude
Date et lieu de naissance	Le 25/05/1958 à Douarnenez (29)
Nationalité	Française
Domicile personnel ou adresse professionnelle	11 Rue Félix le Dantec 29000 Quimper

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Kervidanou 2 Baye 29300 Baye
Activité(s) exercée(s)	Transports routiers, service des transports publics de voyageurs
Date de commencement d'activité	01/09/1994
Origine du fonds ou de l'activité	Achat ACHAT DE LA SOCIETE TRANSPORTS RICOUARD DONT LE SIEGE EST KERVIDANOU 2 29300 - MELLAC - AU PRIX DE 300 000 FRS
Précédent propriétaire	
Dénomination	TRANSPORTS RICOUARD
Nom du journal d'annonces légales	Le Progrès de Cornouaille
Date de parution	03/10/1998
Mode d'exploitation	PROPRIETAIRE EXPLOITANT

Greffe du Tribunal de Commerce de Quimper
4 RUE DU PALAIS
29000 QUIMPER

N° de gestion 1994B00445

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	Zone Artisanale de Boutefelec 29180 Plogonnec
Nom commercial	VOYAGES HASCOET
Enseigne	VOYAGES HASCOET
Activité(s) exercée(s)	Transports publics de voyageurs, location de véhicules de transports.
Date de commencement d'activité	31/03/2024
Déclaration, autorisation, titre ou diplôme	
Autorité	Attestation de la DREAL
Date de délivrance	30/05/2024
Origine du fonds ou de l'activité	Acquisition par fusion
Précédent exploitant	
Dénomination	VOYAGES HASCOET
Adresse	Zone Artisanale de Boutefelec 29180 Plogonnec
Numéro unique d'identification	316 973 379
Mode d'exploitation	Exploitation directe

TRIBUNAL DE COMMERCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GREFFE

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT



F

Communauté Européenne

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2024/53/ 000-0299

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus

RICOUARD BUS ET CARS

Le titulaire de la présente licence (1) MERVIDANOU 2

29300 BAYE 398471169

est admis à effectuer, sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

01/05/2024 31/03/2028

La présente licence est valable du au

RENNES

15/04/2024

Délivrée à

le

Ministère chargé des Transports
rection Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
BRETAGNE

Préfecture de la région Bretagne
DREAL Bretagne
Pour le Préfet et par délégation
Le responsable de l'unité régulation
des transports

Sylvain LE MEITOUR

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence

F

République Française

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2024/53/ 0000300

pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1) RICOUARD BUS ET CARS

KERVIDANOU 2
29300 BAYE

n° SIREN 398471169

à effectuer, sous réserve des mentions spécifiques et des observations particulières ci-dessous, des transports intérieurs de personnes par route pour compte d'autrui dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur relatifs aux transports intérieurs de personnes par route.

Mentions spécifiques :

Observations particulières :

La présente licence est valable du 01/05/2024 au 31/03/2028

Délivrée à RENNES

le 15/04/2024

Préfecture de la région Bretagne
DREAL Bretagne
Pour le Préfet et par délégation
Le responsable de l'unité régulation
des transports

Sylvain LE MEITOUR

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète de l'entreprise.
(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.

contact@ricouard-busetcars.fr
Zone de Kervidanou 2
1 rue Louise Michel
29300 BAYE
02 98 96 58 58
ricouard-busetcars.fr

RDQC

2 rue Jules Verne

29300 QUIMPERLE

Baye, le 27 février 2026

Je soussignée, Madame Manon Roué, agissant en qualité de Présidente de Ricouard Bus et Cars domicilié 1 rue Louise Michel – ZI Kervidanou 2 – 29300 BAYE, atteste sur l'honneur que :

L'ensemble des déclarations fiscales obligatoires à ce jour et au titre de l'activité de la société Ricouard Bus et Cars, ont été déposées auprès de l'administration fiscale.

Toutes les prestations et vacations sont réalisées avec des salariés employés régulièrement au titre des articles L8211-1 et suivants, R3243-1 et suivants et L 1221-10 du code du travail dans le cadre des contrats conclus.

Madame Manon ROUE

Présidente

P/O Thomas COSQUERIC

NOUS CONTACTER
CCL ASSURANCES
46 RUE ERIC TABARLY
CS 00043
29309 QUIMPERLÉ CEDEX
Tel : 02 98 96 03 00
quimperle@ccl-assurances.fr
N°ORIAS 07014012 12066568
orias.fr

Assurance et Banque

SAS CHRISTIEN VOYAGES

ZI KERVIDANNOU 1
4 RUE JACQUELINE AURIOL
29300 QUIMPERLE

LE 24 février 2026

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat
6776112004

Votre référence client

0008700087

Votre type de contrat
Flotte

ATTESTATION D'ASSURANCE

Flotte Automobile

CC&L Assurances atteste par la présente que la société CHRISTIEN VOYAGES est titulaire d'un contrat d'assurance « Flotte Automobile » portant le n° 6776112004 et garantissant l'ensemble de ses véhicules.

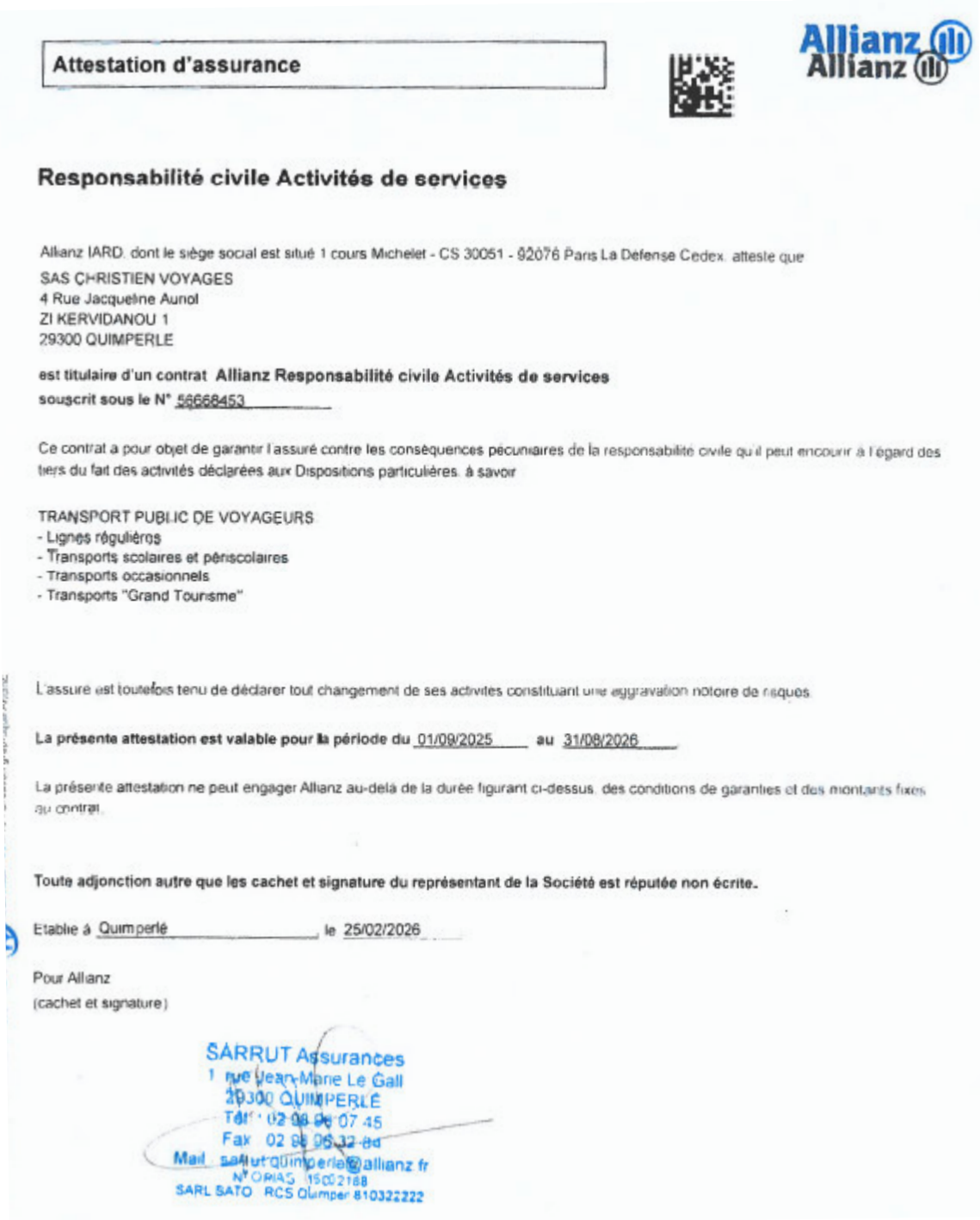
Ce contrat garantit l'Assuré contre les conséquences pécuniaire de la Responsabilité Civile qu'il encourt au titre de la conduite des véhicules composant son parc automobile, en raison des dommages corporels et matériels causés aux tiers, ainsi qu'aux personnes transportées.

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2025 au 01/09/2026.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie et ne saurait en aucun cas engager l'assureur et son signataire en dehors des limites des clauses et conditions du contrat d'assurance auquel ils se réfèrent.

POUR LA COMPAGNIE

CC&L Assurances



Attestation d'assurance

Allianz

Responsabilité civile Activités de services

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que

SAS CHRISTIEN VOYAGES
4 Rue Jacqueline Auriol
ZI KERVIDANOU 1
29300 QUIMPERLE

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité civile Activités de services
souscrit sous le N° 56668453

Ce contrat a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions particulières, à savoir

TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS
- Lignes régulières
- Transports scolaires et périscolaires
- Transports occasionnels
- Transports "Grand Tourisme"

L'assuré est toutefois tenu de déclarer tout changement de ses activités constituant une aggravation notoire de risques.

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2025 **au** 31/08/2026

La présente attestation ne peut engager Allianz au-delà de la durée figurant ci-dessus, des conditions de garanties et des montants fixés au contrat.

Toute adjonction autre que les cachet et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à Quimperlé, le 25/02/2026

Pour Allianz
(cachet et signature)

SARRUT Assurances
1 rue Jean-Marie Le Gall
29300 QUIMPERLÉ
Tél : 02 98 96 07 45
Fax 02 98 96 32 ed
Mail : salut.quimperle@allianz.fr
N° ORIAS 15002188
SARL SATO RCS Quimper 810322222



ATTESTATION DE NON-EMPLOI DE TRAVAILLEURS ETRANGERS

(Au regard des articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail)

Je soussigné CHRISTIEN Claude, en qualité de Président,

Représentant l'entreprise :

SAS CHRISTIEN, 4 Rue Jacqueline Auriol, Zi Kervidanou 1, 29300 Quimperlé

SIRET : 41312082500018

Atteste sur l'honneur :

- La société n'emploie pas de salariés étrangers entrant dans le cadre des articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail

- Dans le cas où cette situation changerait, la société s'engage lors du renouvellement des documents obligatoires imposé par l'article L. 8222-1 du code du travail à déclarer ses salariés étrangers dans les conditions établies par les articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail.

Je déclare avoir pris connaissance de l'article 441-7 du code pénal ci-dessous :

Article 441-7 Code Pénal :

« Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

1º D'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ;

2º De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3º De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui ».

Quimperlé, le 24 février 2026,

CHRISTIEN Claude
Président

CHRISTIEN VOYAGES
Z.I. de Kervidanou 1
29300 QUIMPERLÉ
Tél. 02 98 39 35 45 - Fax 02 98 96 13 86
RCS : 413 120 825 Quimperlé
SAS au Capital de

Z.I. Kervidanou 1 - 4, rue Jacqueline Auriol - 29300 QUIMPERLÉ - Tél. : 02 98 39 35 45 - Fax : 02 98 96 13 86
S.A.S. au capital de 50 000€ - RCS Quimper B 413 120 825 - SIRET 413 120 825 00018 - Code APE 4939A - N° TVA : FR 83 413 120 825
E-mail : rene.christien.voyages@wanadoo.fr - www.christien-voyages.bzh



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS 008981

ATTESTATION DE CAPACITÉ

à l'exercice de la profession de (1)
TRANSPORTEUR ROUTIER de PERSONNES
TRANSPORTEUR ROUTIER de MARCHANDISES
LOUEUR de VEHICULES INDUSTRIELS pour le TRANSPORT ROUTIER de MARCHANDISES

Vu le décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes et notamment son article 7,

Vu le décret n° 86-567 du 14 mars 1986 modifié relatif aux transports routiers de marchandises et notamment son article 6

(Vu le diplôme .....
(
(2) (~~Vu le procès-verbal du Jury d'examen réuni à~~ ..... le .....
(
(~~Vu l'avis de la Commission Régionale de~~ ..... réunie le .....

L'Attestation de capacité à l'exercice de la Profession de (1)

est délivrée à Monsieur Claude CHRISTIEN .....

né (e) le 5 Juillet 1966 ..... à QUIMPERLE (29) .....

demeurant à LOCUNOLE (29) .....

Fait à RENNES ..... le 25.11.1987

Pour le Préfet, Commissaire de la République
de la Région et par délégation
Le Directeur Régional de l'Equipement

(1) préciser la profession concernée
(2) à compléter suivant le cas

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des Finances publiques

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE

Numéro de délivrance *Certificate number* : 23100303

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* :
SAS SAS CHRISTIEN

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* :
POLE D ACT KERVIDANOU 1
29300 QUIMPERLE

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* : 413120825

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA[1]
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés[1]
Payment of corporate income tax

Date de délivrance *Date of issue* : **04/03/2026**

Service gestionnaire *The administrative service* :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES QUIMPERLE
EQUIPE IFU
3 RUE DU POULIGOUDU
29391 QUIMPERLE CEDEX

Tél. : 0298964650
SIE.QUIMPERLE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR



Urssaf
Au service de notre protection sociale

URSSAF BRETAGNE
TSA 40015
93517 MONTREUIL CEDEX

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 413120825

Page 1/2

A RENNES, le 26/11/2025

SAS CHRISTIEN
ZI DE KERVIDANNOU 1
29300 QUIMPERLE

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

CADRE LEGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SECURITE

C2LY1Z3R13UUZVO

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, William DE ZORZI



Urssaf
Au service de notre protection sociale

ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES ET DE PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale — 2/2

CODE DE SÉCURITÉ
C2LY1Z3R13UU7VO
La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS CHRISTIEN
ZI DE KERVIDANNOU 1
29300 QUIMPERLE

La votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :
- pour un effectif moyen mensuel de 35 salariés,
L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 110739 euros,
- au titre du mois de octobre 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
ZI DE KERVIDANNOU 1	29300 QUIMPERLE	41312082500018

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/10/2025.

Fait à : RENNES
le : 26/11/2025

Le Directeur, William DE ZORZI

Greffe du Tribunal de Commerce de Quimper
4 RUE DU PALAIS
29000 QUIMPER

Code de vérification : nMdKMJvh2m
https://www.infogreffe.fr/controle

N° de gestion 1997B00287

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 4 janvier 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	413 120 825 R.C.S. Quimper
Date d'immatriculation	28/07/1997
Dénomination ou raison sociale	**S.A.S. CHRISTIEN**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	50 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID	FR.2903.413120825
Adresse du siège	Z I de Kervidannou 1 29300 Quimperlé
Durée de la personne morale	Jusqu'au 27/07/2047
Date de clôture de l'exercice social	31 août

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	CHRISTIEN Claude
Date et lieu de naissance	Le 05/07/1956 à Quimperlé (29)
Nationalité	Française
Domicile personnel	274 Route de Locquillec 29300 Baye

Directeur général

Nom, prénoms	CHRISTIEN René
Date et lieu de naissance	Le 10/04/1940 à Querrien (29)
Nationalité	Française
Domicile personnel	Beienou 29310 Locunolé

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Pole d'Activité Kervidanou 1 29300 Quimperlé
Nom commercial	CHRISTIEN VOYAGES - ELLE LAITA
Enseigne	CHRISTIEN VOYAGES - ELLE LAITA
Activité(s) exercée(s)	Transports routiers - services des transports publics de voyageurs la conception et la vente de produits touristiques
Date de commencement d'activité	21/07/1997
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe
Branche d'activité	Organisation de séjours et journées par autocar
Date de commencement d'activité	01/02/2012
Origine du fonds ou de l'activité	Achat Achat d'une branche d'activité
Précédent exploitant	
Dénomination	ARMOR TOURISME
Adresse	Centre Commercial Kervidanou 3 Zac de Keringant 29300 Mellac
Numéro unique d'identification	409 488 780

R.C.S. Quimper - 05/01/2026 - 15:08:26 pages 1/2

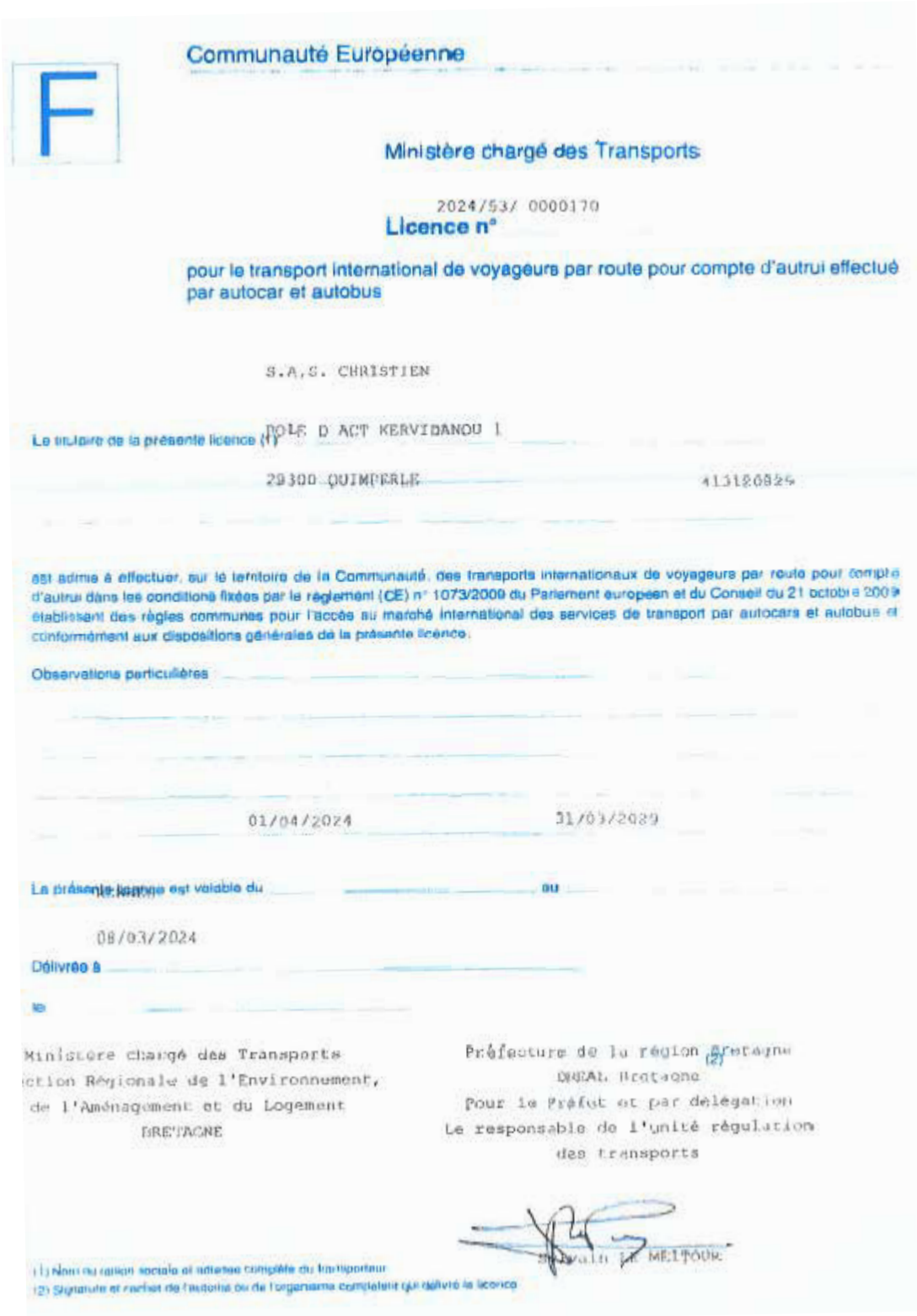
Greffe du Tribunal de Commerce de Quimper
4 RUE DU PALAIS
29000 QUIMPER

N° de gestion 1997B00287

Nom du journal d'annonces légales	Ouest France
Date de parution	15/02/2012
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT



F

Communauté Européenne

Ministère chargé des Transports

2024/53/ 0000170

Licence n°

pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus

S.A.S. CHRISTIEN

Le titulaire de la présente licence (1) DOLE D ACT KERVIDANOU 1

29300 QUIMPERLE 413120825

est admis à effectuer, sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de voyageurs par route pour compte d'autrui dans les conditions fixées par le règlement (CE) n° 1073/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché international des services de transport par autocars et autobus et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières

01/04/2024 31/03/2029

La présente licence est valable du au

08/03/2024

Délivrée à

le

Ministère chargé des Transports
Section Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
BRETAGNE

Préfecture de la région Bretagne (2)
DREAL Bretagne
Pour le Préfet et par délégation
Le responsable de l'unité régulation
des transports

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur
(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence







TBK
Le réseau de transport
du Pays de Quimperlé

Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

RD
QUIMPERLÉ
COMMUNAUTÉ

Conception : www.longitude-ouest.com

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Rapport d'activité 2025– DSP TBK
Rectificatifs du délégataire apportés le 17 juin 2026

Kilomètres effectués sur le réseau

Le tableau ci-dessous remplace le tableau page 28 pour corriger une erreur initiale dans les km haut-le-pied.

Kilomètres réels	Km commerciaux	Km HLP / technique	TOTAL
Ensemble du réseau			
Kilomètres en propre	1 087 047	152 253	1 239 300
Kilomètres sous-traités	689 047	-	689 047
Kilomètres TOTAUX	**1 776 094**	**152 253**	**1 928 347**
Service en propre			
Kilomètres urbains	233 060	22 789	255 849
Kilomètres intercommunaux	704 693	20 698	725 391
Kilomètres ALLOBUS	74 990	33 729	108 719
Kilomètres MOBIBUS	74 304	75 037	149 341
Kilomètres TOTAUX	**1 087 047**	**152 253**	**1 239 300**

Supports digitaux

Le délégataire précise page 37 : 104 865 destinataires sont inscrits à la newsletter du réseau et 498 désinscriptions ont eu lieu durant l'année.

Effectifs salariés

Il est précisé que les effectifs du délégataire page 45 sont exprimés en ETP (comme ceux des sous-traitants page 47).
Ils sont, au 31 décembre, au nombre de 30 (4,7 ayant été transférés en septembre au nouveau sous-traitant Celty).